VENDREDI 20 MAI 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1681
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Face à une conjoncture inquiétante



Photo : Réussir SA

// BIO

Dans un contexte économique inédit, lié, en partie, à la situation internationale, les agriculteurs bios sont préoccupés. Dans certains secteurs, les cours de produits issus de l'agriculture conventionnelle ont presque atteint les niveaux connus en agriculture biologique. Une situation qui interpelle en Bourgogne Franche-Comté, où les responsables agricoles concernés appellent à des prises de position politiques plus marquées pour soutenir ce modèle cultural.

PAGES 3 ET 8

Encarté avec cette édition : Supplément Spécial Colza (sur certains cantons).



P.05
ACTUALITÉS
Inauguration // La brique de lait « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or »



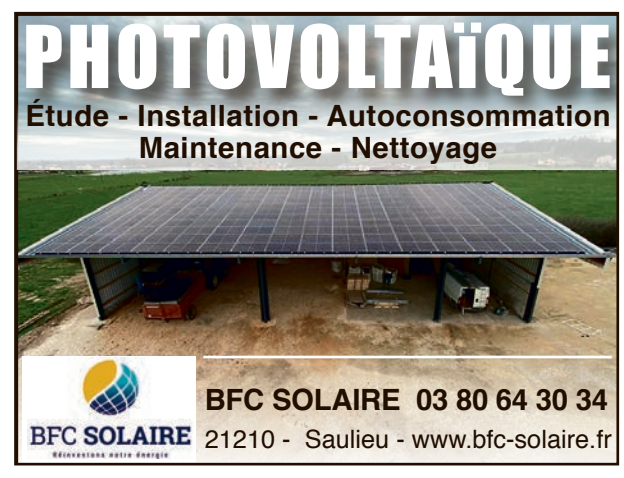
Photo : Bugnot

P.12
DOSSIER
Machinisme // Spécial travail du sol, 1ère partie



P.27
RURALITÉ
Emploi // Agriculture et viticulture, ces milieux qui recrutent





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FÊTE DU LAIT : RETOUR AUX CHOSES SÉRIEUSES

.05 INAUGURATION : AU BON LAIT DU 21

.06 INITIATIVE SOLIDAIRE : L'UKRAINE N'EST PAS LOIN...

.07 CONTRACTUALISATION BOVINE : DÉSORMAIS, PLACE À LA RÉDACTION...

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 BIO BOURGOGNE : UN COUP DE FREIN QUI APPELLE DES CHOIX POLITIQUES

.09 VIANDE BOVINE : LES INDICATEURS DE COÛT DE PRODUCTION EXPLOSENT

DOSSIER // SOCIÉTÉ

.10 TENDANCES : UNE POPULATION AGRICOLE EN PLEINE MUTATION

PRODUCTION // ÉLEVAGE

.12 ASSOCIATION SALERS DE BOURGOGNE : LA SALERS CONTINUE DE...

.13 RÉCOMPENSE : UNE DISTINCTION DE PLUS

.14 MÉDECINES ALTERNATIVES : DES PRATIQUES À CONNAÎTRE

PRODUCTION // CULTURES

.15 SÉCALIA : LE PROJET PREND FORME

.16 CONJONCTURE : CETTE FOIS-CI, C'EST LA BONNE

PRODUCTION // DIVERSIFICATION

.17 MÉTHANISATION : DES VISITES ORGANISÉES SUR LE SITE DE GERMIGNY

DOSSIER // TRAVAIL DU SOL

.18 OUTILS : LES CHARRUES DÉCHAUMEUSES APPRÉCIÉES POUR LE DÉBIT...

RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 ASSURANCE : GROUPAMA GRAND-EST : L'ART DE RÉAPPRENDRE SON MÉTIER

.27 EMPLOI : L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE, CES MILIEUX QUI RECRUTENT

RURALITÉ // SOCIAL

.28 LYCÉE AGRICOLE DE CHALLUY : IMAGINATION ET CRÉATION... EN IMMERSION

SERVICES

.29 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.30 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.32 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.34 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // PATRIMOINE

.38 SAVOIR-FAIRE : LE VERRE À L'HONNEUR EN 2022

MAGAZINE // LOISIRS

.39 FLEURS DE VIGNE : LA 10E ÉDITION LE DIMANCHE 22 MAI

.39 AGENDA LOISIRS

MAGAZINE // OXYGÈNE

.40 CHASSE : LA FORCE DE L'ÉQUILIBRE



// LE DESSIN

// EN BREF

Salon Le prochain Sommet de l'Élevage sous le signe de l'installation

Le Sommet de l'Élevage, qui se tiendra du 4 au 7 octobre à Cournon-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), sera *« placé sous le signe de l'installation et de la transmission »*, annoncent ses organisateurs dans un communiqué le 16 mai. Alors que *« près d'un exploitant sur trois aujourd'hui n'est pas remplacé »*, le renouvellement des générations constitue *« un enjeu majeur pour les années à venir »*, explique le commissaire général du salon Fabrice Berthon, cité dans le communiqué. Durant la présidentielle 2022, Emmanuel Macron avait d'ailleurs annoncé qu'une loi d'orientation sur le sujet sera proposée durant son second quinquennat.

Bio La Fnab va demander 10 millions d'euros d'aide conjoncturelle

Face aux difficultés dans plusieurs filières bio, la Fnab (syndicat de producteurs bio) s'apprête à demander une enveloppe d'aide conjoncturelle d'environ dix millions d'euros à la DGPE. Allègements de charges, reports de cotisation, soutien à la trésorerie : *« De la même manière que les filières porc et volailles ont été aidées dans leurs crises récentes, nous ne demandons que ce qui est déjà permis par les fonds nationaux ou européens »*, assure Philippe Camburet, président de la Fnab. Le syndicat devrait plaider pour des moyens à destination des producteurs de lait et d'œufs, ainsi que pour le porc. En avril 2022, selon les prévisions de l'Institut de l'élevage, le cours du lait bio aurait rejoint celui du conventionnel, à la fois en raison du pic de production saisonnier et d'un essoufflement de la demande en produits laitiers depuis la fin des confinements.

PSN Le projet de réponse de la France aux critiques de Bruxelles sur l'architecture verte

Les services du ministère de l'Agriculture ont transmis aux parties prenantes (syndicats, ONG) la seconde partie de leur projet de réponse aux observations de Bruxelles sur les parties dites *« politiques »* de la déclinaison française de la future Pac : l'architecture verte et la répartition des aides. Une réunion de présentation est prévue le 20 mai. Concernant l'équilibre entre la bio et la HVE dans le futur éco-régime, le ministère prévoit *« une modification de l'éco-régime qui permettra de mieux tenir compte de la remarque (de Bruxelles, NDLR) sur les services environnementaux différents rendus par l'agriculture biologique et la certification »*. Un ajout est prévu à la mesure BCAE 7 (rotation des cultures), sans précision, et une proposition sera faite dans le cadre de la BCAE 6 (couverture des sols), pour « définir des modalités complémentaires de couverture des sols en dehors des zones vulnérables ».

// EN IMAGE

1500 projets d'embauches en agriculture et viticulture dans l'Yonne



Le mercredi 11 mai, un salon de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture s'est tenu à Tonnerre, dans l'Yonne (lire page 27 de ce numéro). Lors de cet événement, Yves Hutin, directeur territorial Yonne et Nièvre de Pôle emploi a mis en avant que *« l'agriculture et la viticulture sont des domaines qui, en 2022, projettent le plus d'intentions d'embauches. Ce sont 1 500 projets qui sont exprimés au niveau de l'Yonne, donc 1 500 possibilités de retour à l'emploi »*. De l'emploi saisonnier et de l'emploi plus pérenne. *« Les emplois saisonniers permettent aussi de mettre un pied dans la profession et de développer ses compétences et ainsi trouver une voie pérenne de retour à l'emploi »*. Yves Hutin a également indiqué qu'aujourd'hui, « *dans l'Yonne, le taux de chômage est de 6,5 %. C'est un taux certes encore élevé mais bien plus faible que les 10 % que l'on a connu il y a encore quelques années. Cela veut dire que les entreprises recrutent. C'est de la cas l'agriculture et la viticulture qui ont besoin de compétences »*.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net

• **Régionale :** Jean-Yves Blondat
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

POINT DE VUE

// REGARD SUR UNE CULTURE

Le bio va-t-il marquer le pas ?

Un agriculteur côte-d'orien évoque la conjoncture et ses conséquences sur l'agriculture biologique.

Il a franchi le cap du bio il y maintenant six ans et ne le regrette vraiment pas. *« Je vis une super aventure, ce n'est plus du tout la même façon de travailler. Un collègue m'avait dit : tu verras, c'est comme une reconversion professionnelle… Force est de constater qu'il avait raison »*, confie Olivier Gallien, agriculteur sur 170 ha de productions végétales à Oigny, près de Baigneux-les-Juifs. Aujourd'hui, en plein conflit russo-ukrainien, face à la nécessité de produire, à la flambée des cours du conventionnel et à la baisse des prix du blé bio, Olivier Gallien reste sur sa position. Mais cet exploitant de 56 ans reconnaît qu'il hésiterait plus longuement s'il n'avait pas encore changé de système : *« face à la situation actuelle, il est certain que je retarderais mon engagement en agriculture biologique. De plus, je me suis récemment entretenu avec mon courtier qui me vend mon blé bio : il m'a dit que les besoins annuels de la France s'élevaient à 250 000 tonnes. Or, l'année dernière, la récolte de blé a atteint le double. Quelque chose ne va pas… Dans le même temps, avec la guerre, le prix du conventionnel s'approche beaucoup de celui du bio. Il doit seulement rester 20 euros d'écart, je pense. Nous avions coutume de dire, il n'y a pas si longtemps, qu'en bio, nous faisions deux fois moins de rendements mais avec des prix deux fois plus élevés. Ce n'est plus du tout vrai sur ce dernier point… La France a trop produit en bio, il y a eu trop de conversions, l'État n'a pas mis le frein quand il fallait. Idem pour les œufs et le lait ! Nous sommes sur un plateau élevé et il va falloir attendre pour que cela reparte de l'avant »*. Olivier Gallien s'attend logiquement à une baisse des conversions : *« l'idée d'une marche arrière doit aussi passer par la tête de certains producteurs. Si cinq années les séparent de leur engagement, ils n'auraient pas à rembourser leurs soutiens. Les convaincus du bio ne feront bien évidemment pas demi-tour. Moi-même, cette idée ne me titille pas. Mais la question va se poser dans plusieurs exploitations, c'est certain. Pour ceux qui affirment que l'on ne peut pas nourrir le monde avec le bio, ce n'est qu'en partie vrai selon moi. C'est sans doute le cas avec le blé, mais moins avec les autres productions, qui d'ailleurs se maintiennent bien dans les prix. Personnellement, je récolte autant de lentilles et de tournesol que certains conventionnels »*.



Olivier Gallien, agriculteur à Oigny, s'attend à une baisse des conversions dans les prochains mois.

AG

// GOUVERNEMENT

Élisabeth Borne attendue sur les dossiers environnementaux

La nouvelle Première ministre est très attendue sur les dossiers agricoles, qu'elle va devoir intégrer dans la mission de planification écologique qui lui est également dévolue.

En nommant Élisabeth Borne au poste de Premier ministre, Emmanuel Macron a fait le choix d'une certaine continuité. La nouvelle Première ministre n'est pas une inconnue du milieu agricole. Lors de l'édition 2022 du Salon International de l'Agriculture, elle a signé, en tant que ministre du Travail avec les ministres de l'Agriculture et de la Mer, une charte d'emploi avec 47 branches professionnelles des secteurs de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la pêche, pour améliorer leur attractivité. Ministre de la Transition écologique de juillet 2019 à 2020 elle a eu l'occasion de prendre des décisions et de faire des déclarations qui concernent les agriculteurs. Ainsi sur l'interdiction du glyphosate, elle expliquait au Parisien, le 2 juillet 2020, qu'elle assurait étudier *« des alternatives qui pourraient permettre d'en sortir rapidement »*. Sur les zones de non-traitement (ZNT), elle affirmait, le 7 août 2019 à l'AFP, que le gouvernement avait suivi strictement les avis scientifiques sur sa proposition *« d'instaurer une ZNT de 5 à 10 mètres entre les habitations et les zones d'épandage »*. Elle expliquait aussi que la mise en place de cette proposition avait pour but de *« protéger les riverains »* et que *« les agriculteurs seront accompagnés »*. C'est aussi elle qui a reçu en juin 2020, au nom de l'exécutif, les propositions de la Convention citoyenne pour le climat. À son départ du ministère de la Transition écologique, elle a regretté de ne pas avoir réussi *« à mettre la protection de l'environnement au cœur des décisions du gouvernement »*, en raison d'un manque de marges de manœuvre.

Ne pas renoncer à une production dynamique

Elle a aussi eu des déclarations dans l'air du temps sur l'agriculture. Ainsi dans un entretien accordé au journal Le Figaro le 17 janvier 2020, elle estimait que le *« modèle agricole en France est arrivé à bout de souffle »*, et qu'il est désormais nécessaire de *« produire autrement »*. En soulignant également que le système actuel *« bouscule la nature et enferme de nombreux d'agriculteurs dans une impasse »*. Déjà sensibilisée aux dossiers environnementaux, elle va continuer à les gérer dans ses nouvelles fonctions en tant que chargée de la planification écologique. N'a-t-elle pas déclaré qu'elle *« comptait agir plus vite et plus fort face au défi écologique »* et *« davantage associer les forces vives auprès de nos territoires »*, dans son premier discours, en tant que Première ministre ? La FNSEA, qui a accueilli favorablement sa nomination pour *« sa volonté d'écoute et de dialogue »*, tient à rappeler que *« cette planification doit se concilier avec l'objectif de souveraineté alimentaire »*. C'est-à-dire que ni l'Europe, ni la France ne doivent renoncer sur une production dynamique sur le territoire. Et que son gouvernement doit se mobiliser pour permettre un accès de tous à une alimentation sûre, saine et durable par la mise en œuvre du chèque alimentaire, comme proposé par la FNSEA. Sur le plan écologique la France ne doit pas renoncer au potentiel de solutions qu'offre l'agriculture pour la préservation de la biodiversité, pour le stockage du carbone mais aussi pour la transition énergétique liée à la production d'énergies renouvelables d'origine agricole. Pour concilier ces deux objectifs, la FNSEA appelle de ses vœux la création d'un « ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire » de plein exercice dans le prochain gouvernement.



AFP

Élisabeth Borne a déjà été ministre de la Transition écologique entre 2019 et 2020.

Actuagri

// FÊTE DU LAIT

21

Retour aux choses sérieuses

Enfin ! Les JA et le comice agricole de Saint-Seine-l'Abbaye ont pu organiser un événement – une très belle fête du lait – après l'annulation des fêtes de l'agriculture 2020 et 2021 à cause du covid.

Environ 2 500 personnes se sont rendues dimanche à Fromenteau, où se tenait la fête du lait organisée par les Jeunes agriculteurs et le comice de Saint-Seine-l'Abbaye. Un riche programme avait été concocté par les équipes de 50 bénévoles présidées par Antoine Duthu et Didier Sommant : un marché de producteurs en partenariat avec Bienvenue à la ferme, une exposition de matériels, une mini-ferme, des jeux pour enfants, un bœuf à la broche au déjeuner, des démonstrations de tonte de moutons, des stands de partenaires, un concours de jeunes présentateurs et surtout, trois beaux concours de vaches laitières. Trois des quatre races emblématiques du département étaient représentées : la Simmental Française (présence de 40 animaux), la Prim'Holstein (25) et la Montbéliarde (25). La Brune, elle, préparait les journées châtillonnaises des 4 et 5 juin.



Les deux grandes championnes du concours Simmental : Daphnée (EARL du Meix de Chêne, Argilly), lauréate du prix « Charles Aubry » et Perle (Gaec Magnière, Chazeuil), prix « Justine Millot ».

Près de 1 000 repas

« Tout s'est très bien passé, avec une présentation à la hauteur de nos espérances », souligne Jean-François Dessolin, membre du comice agricole et ancien salarié d'Alysé, *« nous avons accueilli de jeunes éleveurs, à l'image de Pierrick Verne, qui a même remporté un prix de championnat pour sa toute première sortie en concours »*. Antoine Duthu, président du canton JA, souligne la bonne tenue générale de l'évènement *« La bonne ambiance était au rendez-vous ! Tout a vraiment bien marché. Les repas se sont vendus à une vitesse folle, nous enregistrons 450 services pour la partie bœuf à la broche et plus de 500 plateaux pour la restauration rapide. La bière a elle aussi cartonné, nos 30 fûts de 20 litres n'ont pas suffi, nous sommes même retournés en chercher à Dijon en dernière minute… Merci à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette fête qui n'avait pas eu lieu depuis six ans »*. Didier Sommant, président du comice, était lui aussi très satisfait : *« La météo était en notre faveur et à l'évidence, les gens avaient envie de bouger et ressortir après ces deux années de crise sanitaire. Malgré plusieurs fêtes organisées ce même jour en Côte-d'Or, nous enregistrons une belle affluence. Cette fête du lait est très réussie, le site mis à disposition par Dijon Céréales était agréable et très fonctionnel »*.

AG

Dominique Duthu (Saint-Seine-l'Abbaye) et Marina Boudier (Salmaise) ont remporté les lots mis en jeu sur le stand de Terres de Bourgogne.



Fanny Roche (Gaec de Grand Vie, Vielverge) et Offre, championne adulte Prim'Holstein.



Coup double pour le Gaec de la Goule, de Turcey, qui, en plus du championnat jeune en Prim'Holstein, repart avec le championnat adulte Montbéliarde avec Marchande.



Florian Lamarche, du Gaec de la Goule (Turcey), remporte le championnat jeune en Prim'Holstein avec Pantagonie et sa robe pie rouge.



Pierrick Verne, de Saint-Symphorien-sur-Saône, et Ondine, sa montbéliarde grande championne du concours.

Le palmarès

• Simmental

Meilleure mamelle jeune : Option (EARL Menestrier, Villy-en-Auxois), réserve : Perle (Gaec Magnière, Chazeuil). Meilleure mamelle adulte : Mylée (Gaec Magnière), réserve : Hachurée (Gaec Saint-Hubert, Pierrefontaines, 52). Meilleure fromagère : Daphnée (EARL du Meix de Chêne, Argilly). Meilleure laitière : Hachurée (Gaec Saint-Hubert). Meilleure bouchère jeune : Ombeline (Gaec Richard, Boux-sous-Salmaise), meilleure bouchère adulte : Jonque (Gaec Richard). Prix Justine Millot : Perle (Gaec Magnière), réserve : Ouganda (Gaec des Trois Fontaines, Thivet, 52). Prix Charles Aubry : Daphnée (EARL du Meix de Chêne), réserve : Mylée (Gaec Magnière).

• Prim'Holstein

Meilleure mamelle jeune et championne jeune : Pantagonie (Gaec de la Goule, Turcey). Meilleure fromagère : Marnie (Gaec de l'Aumone, Moutiers-Saint-Jean). Meilleure laitière : Niki (EARL du Chanoy, Saint-Seine-sur-Vingeanne). Meilleure mamelle adulte et championne adulte : Offre (Gaec de Grand vie, Vielverge).

• Montbéliarde

Meilleure mamelle jeune : Pamela (Gaec des Forges, Cussey-les-Forges), réserve : Odastar (Chantal Jacquet, Riel-les-Eaux). Championne jeune : Ondine (EARL Verne, Saint-Symphorien-sur-Saône), réserve : Odastar (Chantal Jacquet). Meilleure laitière : Marchande (Gaec de la Goule, Turcey). Meilleure mamelle adulte : Merise (Gaec Bret, Bure-les-Templiers), réserve : Marchande (Gaec de la Goule). Championne jeune : Marchande (Gaec de la Goule), réserve : Merise (Gaec Bret). Grande championne : Ondine (EARL Verne).

// INAUGURATION

Au bon lait du 21

La brique de lait « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or » a été inaugurée la semaine dernière à Dijon.



Lors de l'inauguration, avec notamment François Sauvadet (président du Conseil départemental), Philippe Delin (président de la fromagerie de Gilly-lès-Cîteaux) et plusieurs éleveurs.

Sa commercialisation avait été annoncée lors du dernier salon de l'agriculture. Depuis la semaine dernière, c'est officiel : la brique de lait demi-écrémé « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or » se trouve dans les rayons de plusieurs supermarchés (E. Leclerc, Super U, Intermarché) ainsi qu'à l'épicerie dijonnaise La Clé des Champs. Ce premier lait départemental provient de six élevages du 21, représentés sur chaque brique par Nathalie Mairet (Turcey), Nicolas Michaud (Pagny-le-Château), Aurélie Martens (Essarois), Gabriel Deloge (Voulaines-les-Templiers), Jérôme Forey (Trouhaut) et Béatrice Chaume (Savigny-le-Sec).

« Notre idée a été de remettre le produit au plus près des consommateurs, des collectivités, des restaurateurs et des agriculteurs », confiait Philippe Delin lors de l'inauguration. François Sauvadet s'est félicité de cette nouvelle étape franchie par la marque *« Savoir-faire 100 % Côte-d'Or »* qui recentre désormais près de 250 producteurs artisans et industriels.

Nathalie Mairet, éleveuse à l'origine de ce rapprochement entre la Fromagerie Delin, la marque départementale et les producteurs, espère qu'un maximum d'éleveurs rentreront dans le dispositif : *« Philippe Delin souhaite poursuivre sur la dynamique du local, le développement de sa fromagerie doit profiter au plus grand nombre d'entre nous avec l'ensemble de ses produits proposés. Nous devons continuer le travail entrepris ! Il y va de l'avenir de la filière laitière en Côte-d'Or. Ces partenariats sont sources de dynamisme et de valeur ajoutée. Les producteurs sont aujourd'hui rémunérés sur la base de 395 euros pour le prix de base, auquel s'ajoute une grille attractive en termes de qualité, proche de 45 euros ».*

AG

Témoignage

Aurélie Remy élève une soixantaine de vaches brunes à Essarois, avec ses parents Pascal et Danielle, ainsi que son compagnon Romuald, au sein du Gaec Martens : *« La Fromagerie Delin collecte notre lait depuis janvier 2021, nous en sommes très contents. Le plus important selon moi est la reconnaissance de notre travail. En tant que producteur, cela fait vraiment plaisir. Avec la Fromagerie Delin, nous ne sommes pas considérés comme un simple numéro, il y a de l'humain derrière chaque échange… Il y a quelque temps, un dimanche, je rencontrais un problème lors de la traite et celui-ci a été résolu directement par le président de l'entreprise, qui s'était rendu disponible au téléphone. La valorisation de notre produit est tout aussi intéressante, elle est supérieure d'environ 50 euros les 1 000 litres par rapport à notre ancien fonctionnement ».*



Aurélie Remy.

Ça manquait

// JEUNES AGRICULTEURS

Les JA de Pouilly-en-Auxois ont organisé samedi leur traditionnel marché de producteurs. Trois ans après la dernière édition.

Du soleil et des JA, mais aussi de la bonne humeur, de nombreux visiteurs, quinze exposants, plusieurs animaux en exposition et d'excellents produits du terroir. Tous les ingrédients étaient réunis le 14 mai pour passer un agréable moment au centre-ville de Pouilly-en-Auxois, où les JA locaux organisaient leur marché annuel. *« Covid oblige, nous n'avions pu nous réunir en 2020 ni en 2021. Nous y avons remédié et c'est tant mieux, tout le monde était content de revenir »*, se satisfait Alexandre Deroye, président du canton JA. Les agriculteurs ont pris le temps de communiquer sur leur métier. Les exposants, victimes de leur succès, sont rentrés chez eux les mains vides ou presque. Une formule plateau était proposée lors du déjeuner : *« nous avons fourni les frites et ensuite, chaque personne allait se servir sur les stands des producteurs, au gré de leurs envies »*, indique Alexandre Deroye, qui estime à environ 300 le nombre de personnes qui se sont restaurées sur place au cours de ce marché.

AG

De l'alimentaire mais pas que

Anne-Claire Vigneau, savonnière à Meilly-sur-Rouvres, proposait ses produits à base de lait de chèvre, notamment une gamme de quatre savons bio fabriqués par ses soins dans son atelier de cosmétiques. Le savon au lait de chèvre présente de nombreuses vertus : apaisant, hydratant, il est particulièrement recommandé pour les peaux sensibles et sèches. De nombreuses personnes souffrant d'acné, d'eczéma ou de psoriasis l'utilisent. Les produits de la savonnerie *« La Bête et la Terre »* sont disponibles dans son laboratoire à Meilly-sur-Rouvres ainsi qu'à la boutique Terre nature de Pouilly-en-Auxois. Des commandes sont également possibles via les réseaux sociaux. Un site internet est en cours de construction.





Pas de pénurie d'huile

Didier Robin, agriculteur à Baigneux-les-Juifs, participait pour la première fois au marché de Pouilly-en-Auxois. Ses huiles de tournesol, de cameline et de colza bio ont rencontré un franc succès, d'autant plus que ces produits connaissent actuellement une pénurie dans les rayons des supermarchés : *« C'est un peu de la folie en ce moment. D'ordinaire, les supermarchés me passaient une commande tous les deux mois mais désormais, c'est chaque semaine. Pour répondre à la demande, nous augmentons le temps de pressage, et tout le monde met la main à la pâte dans la famille, comme par exemple hier soir pour préparer ce marché. Nous ne sommes qu'à la mi-mai mais j'atteins déjà le chiffre d'affaires réalisé en 2021. Nous devrions tenir le rythme car nous avons encore cinq tonnes de tournesol. La récolte de colza, elle, n'est que dans trois mois ».*



// INITIATIVE SOLIDAIRE

58

«L'Ukraine n'est pas loin... »

Gabriel Vergracht est belge et vit à Cosne-sur-Loire. Aujourd'hui retraité, il a fait deux voyages humanitaires en Ukraine *« juste pour aider »*.



Gabriel Vergracht ne prévoit pas de troisième voyage dans l'immédiat, mais n'est pas fermé à l'idée.



Gabriel Vergracht

***« Le centre de réfugiés est un ancien centre commercial »* explique Gabriel Vergracht lors de son second voyage en Ukraine.**

« Je me suis levé un matin en me disant que je pouvais faire quelque chose » explique Gabriel Vergracht, 71 ans retraité. Ancien patron de la carterie *Les Éditions Nivernaises*, il est aujourd'hui trésorier de l'antenne locale de Groupama à Cosne. *« Il me paraissait indispensable de m'impliquer dans ce conflit d'un point de vue humanitaire, car les réfugiés sont principalement des femmes et des enfants »* explique-t-il. *« On ne sait pas ce qu'ils ont pu voir ou subir, et nous ne pouvons l'imaginer. La seule chose que nous pouvons faire c'est être là. Il faut aussi préciser que malgré la volonté d'avoir eu des initiatives personnelles, elles n'ont été possibles qu'avec des aides financières. Groupama m'a particulièrement soutenu et je leur suis reconnaissant de m'avoir permis de réaliser mes objectifs »*.

Répondre présent

Avec ce sentiment dans le cœur, il se rend au Carrefour de Cosne pour faire part de son projet au directeur du magasin. Ce dernier lui donne un accord de principe et l'encourage surtout à poursuivre son projet. Il manque le combi 9 places nécessaire pour ramener des personnes de la zone de conflit. Le Carrefour de Nevers-Marzy lui trouve le véhicule auprès du Carrefour d'Auxerre et s'engage à lui fournir plus d'une tonne de marchandises diverses. L'aventure commence… À la recherche d'un convoyeur, il s'est rapproché des pompiers, mais cela n'aboutit pas. Il contacte la mairie de Cosne qui le dirige vers la permanence de Nadia Sollogoub, sénatrice de la Nièvre. Il reçoit alors un numéro : celui d'Alain Caïlbourdin, viticulteur et adjoint au maire de Tracy-sur-Loire qui devient alors le compagnon de route de Gabriel vers la frontière ukrainienne fin mars.

« L'Ukraine ce n'est pas si loin et les gens l'oublient. 2 000 km d'autoroute en deux jours et vous y êtes », précise Gabriel Vergracht. Avec le coffre plein, lui et Alain Caïlbourdin prennent la route. *« Je ne voulais pas qu'apporter une aide alimentaire, je souhaitais avant tout aussi aider l'humain directement »*. C'est pourquoi, au retour, ils emmènent 5 personnes : *« Elles venaient de la région de Kiev et étaient pour certaines encore en pantoufles quand nous sommes arrivés à Cosne »*. Pris par l'émotion, Alain Caïlbourdin et Gabriel Vergracht prennent toujours des nouvelles de leurs passagers venus trouver refuge en France. Une sorte de parrainage s'est d'ailleurs installé entre la petite famille de trois enfants et Alain Caïlbourdin.



Gabriel Vergracht

***« Les enfants nous acceptent très vite et commencent à jouer avec nous rapidement, c'est une joie immense »* pointe Gabriel Vergracht ici lors de son premier voyage.**



Gabriel Vergracht

Les denrées collectées pour le 1er voyage de Gabriel Vergracht.

Les enfants d'abord

« Au premier voyage, je ne savais pas trop quoi apporter. Mais, sur place, j'ai vu l'émotion des enfants recevant une peluche. Je savais dès lors que je voulais en rapporter pour le second voyage ». Fin avril, poursuivant son initiative personnelle, il repart à la frontière ukrainienne, accompagné d'un ami d'enfance belge.

Dès le début de cette action humanitaire, un lien s'installe avec Nadia Sollogoub qu'il a sollicitée pour obtenir un document autorisant le rapatriement de personnes en provenance du centre de réfugiés. Suite à ces relations, Gabriel et Alain intègrent une nouvelle association créée par la sénatrice de la Nièvre : Fraternité Nièvre Ukraine.

Pour la seconde expédition, le Super U de Bonny-sur-Loire prête le véhicule 9 places. Toujours avec la même idée de faire plaisir aux enfants ukrainiens qui n'ont rien demandé dans cette guerre, le Carrefour de Sancerre est sollicité et offre des chocolats ainsi que des peluches. Il est à remarquer que ces enseignes ont réalisé ces gestes sans aucune contrepartie publicitaire. Après ses demandes, Gabriel et son ami Bernard repartent en Ukraine avec leur chargement.

Une richesse à soigner

« Même si nous pouvons passer la frontière et en revenir, nous ne pouvons pas rentrer dans le centre des réfugiés. Nous livrons nos produits aux organismes sur place qui ensuite les distribuent. C'est un peu frustrant de ne pouvoir transmettre les denrées nous-mêmes mais l'important c'est que les gens dans le besoin les reçoivent ». Suite à ce second voyage, 4 personnes sont ramenées en France. Plein de souvenirs et d'émotions, Gabriel insiste : *« on ne sait pas quand ou si cela va s'arrêter, mais, à notre échelle, on peut toujours aider un peu. Même s'il y a la barrière de la langue, il y a toujours un lien qui s'opère avec les personnes… Les anonymes sont la richesse de ce monde, et il faut en prendre soin. Il faut espérer que les gens ne finissent pas par se lasser de ce conflit qui va influencer lourdement notre vie. L'espoir se trouve sur place où on peut parfois ressentir que l'humanité n'est pas tout à fait perdue. Il faut y croire… »*.

Chloé Monget

// CONTRACTUALISATION BOVINE

Désormais, place à la rédaction des contrats

Après plusieurs journées de formations, la FDSEA de l'Yonne et les JA 89 se sont à nouveau réunis avec des éleveurs, cette fois pour débuter la rédaction de contrats dans le cadre de la contractualisation obligatoire en viande bovine depuis le 1er janvier dernier.

Depuis le 1er janvier 2022, la vente de bovins allaitants (vaches, génisses et mâles de plus de 12 mois) doit obligatoirement être soumise à contractualisation entre l'éleveur et son premier acheteur. Une loi résultant de la loi Égalim 2.

Après plusieurs journées de formation, la FDSEA de l'Yonne et les JA 89 se sont une nouvelle fois réunis avec des éleveurs, le mardi 10 mai, où l'objectif était « *de rédiger nos propres contrats* », lance Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne. « *Ce qui nous intéresse dans cette contractualisation, en tant que syndicat, c'est que, pour une fois, nos coûts de production pourraient être pris en compte* », poursuit-il.

Obtenir le juste prix

Ces contrats engagent l'éleveur et son premier acheteur sur trois ans. Mais il ne s'agit pas de fixer des prix fermes. « *Le but est plutôt de définir une méthode de calcul* », explique Charles Baracco. « *On aurait un prix qui serait défini à la fois sur le prix du marché, ce qui a toujours été le cas, et à la fois sur une proportion qui intégrerait les coûts de production des éleveurs. Car ce que nous voulons, c'est le juste prix. Et le juste prix, c'est lorsque l'on prend en compte les coûts de production* ».

Dès le 1er juillet, cette contractualisation s'appliquera également à tous les animaux de race à viande maigres pour engraissement, sans âge minimum. Puis, dès le 1er janvier 2023, elle concernera tous les animaux destinés à la boucherie.

D'autres formations seront proposées par la FDSEA de l'Yonne au cours des prochains mois pour continuer de travailler sur ce sujet, avec les éleveurs.

Christopher Levé



Des éleveurs icaunais se sont réunis à Avallon, le mardi 10 mai, pour une formation sur la contractualisation bovine, organisée par la FDSEA de l'Yonne et les JA 89.

// FILIÈRE BOIS

Des projets soutenus en Bourgogne Franche-Comté

À l'issue d'une phase d'instruction, 21 projets ont bénéficié d'un soutien financier en BFC, dans le cadre du plan France relance, pour un montant d'aide total de plus de 6 millions d'euros.

Le dispositif France relance Bois est un volet de France Relance, qui vise à accompagner les entreprises de la première transformation de bois engagées dans la modernisation de leurs équipements de production et dans la diversification de leurs activités. La gestion de ce dispositif et l'instruction des dossiers sont du ressort de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf), en délégation du Préfet de Région. Voici le détail des projets qui sont soutenus :

- En Côte-d'Or :

- pour la société Bois déroulé de l'Auxois, à Pouilly-en-Auxois : acquisition d'un massicot de découpe des placages pour développer l'utilisation du peuplier et du tremble dans le marché de l'emballage alimentaire.

- Dans le Doubs :

- pour la scierie Brossard, à Indevillers, près de Montbéliard : modernisation de la ligne de sciage pour gagner en rendement, en intégrant des outils numériques.
- pour la scierie Clerc, à Reugney, près de Pontarlier : achat de matériel pour développer la valorisation des connexes de scierie (sciures, écorces, etc.) et développement des technologies numériques.
- pour Jurasciage, scierie Bertin à Orchamps-Vennes, près de Pontarlier : amélioration des conditions de travail par l'acquisition d'un trieur à case et d'une empileuse.
- pour la scierie Regnaud, à Courvières, près de Pontarlier : installation d'une unité de sciages de petit bois, développement de la production de bois rabotés et aménagement du site de négoce.

- Dans le Jura :

- pour la scierie Chauvin, à Mignovillard, près de Champagnole : achat de matériel pour développer la valorisation des connexes de scierie (sciures, écorces, etc.) en granulés.
- pour SIBC à Saint-Germain-en-Montagne, près de Champagnole : modernisation de la ligne de production.
- pour la scierie Michaud père et fils, aux Arsures, près d'Arbois : modernisation de la ligne de production.
- pour Sasu Mutelet, à Rahon, près de Dole : important programme de modernisation avec mise en place d'un scanner sur bois humide, technique innovante à l'échelle française.
- pour Merrain du Jura, à Champagnole : changement de site et modernisation de l'outil.

- Dans la Nièvre :

- pour Bongard Bazot, à Saint-Péreuse, près de Château-Chinon : création d'une ligne de sciages de chêne de qualité secondaire en vue de leur utilisation dans des systèmes constructifs et le développement de la vente en ligne.
- pour la SARL Marchand, à Gouloux, près de Saulieu : création d'une ligne de production de pieds de sapin de Noël (bûche support), acquisition d'une fendeuse pour conforter l'activité.
- pour la scierie Petit Renaud, à Dirol, près de Clamecy : modernisation de la ligne de production.

- En Haute-Saône :

- pour la scierie Dechazeaux, à Aillevillers, près de Remiremont : acquisition d'une écorceuse et renforcement de la protection des personnels au niveau incendie.
- pour la scierie Genet, à Luxeuil-les-Bains : mise en place d'une ligne de tri et développement d'une ligne de production de bois de calage.
- pour la SAS Gilet Gaston et fils, à Fresse, près de Lure : mise en place d'un bac de traitement des bois afin d'accéder à de nouveaux marchés.
- pour la scierie Locatelli, à Scey-sur-Saône, près de Vesoul : modernisation du site et mise en place d'un atelier menuiserie.
- pour la Saônoise de contreplaqué, à Villers-lès-Luxeuil : mise en place d'un robot de ponçage et amélioration des conditions de travail par augmentation des capacités de manutention.

- En Saône-et-Loire :

- pour la SRC Jura, à Mercurey : modernisation de la ligne de sciage.
- pour la tonnellerie FTF, à Mercurey : optimisation des outils de taille de fond des tonneaux et aménagement du site.
- pour Sirop, à Saint-Berain-sous-Sanvignes, près de Montceau-les-Mines : viabilisation du site.

D'après communiqué



Réussir

21 projets de développement ont été soutenus sur toute la Bourgogne Franche-Comté



// BIO BOURGOGNE

Un coup de frein qui appelle des choix politiques

En assemblée générale dans la Nièvre, Bio Bourgogne a fait le constat d'un ralentissement de la dynamique de conversion sur sa zone. Le message d'une implication plus forte du politique pour soutenir le secteur a été rappelé.

Plus que le marché, c'est la volonté politique qui doit accompagner le développement de l'agriculture biologique : le constat était dressé, le 13 mai, par Laurence Henriot, la présidente de Bio Bourgogne[1]. Il faut dire qu'à l'occasion de l'assemblée générale de l'organisme, organisée à la Maison du Parc du Morvan, à Saint-Brisson, dans la Nièvre, constat était fait d'un certain ralentissement du nombre de conversions en bio. 2 305 fermes, soit près de 14 % des exploitations agricoles bourguignonnes, fonctionnent aujourd'hui selon ce modèle cultural. En 2021, on a compté 322 fermes supplémentaires. Néanmoins, au sein de Bio Bourgogne, on a aussi noté au cours de cette année un ralentissement sur les grandes cultures, notamment dans l'Yonne. Depuis le début 2022, les quatre départements bourguignons concentrent 81 projets de conversion. Une dynamique clairement plus faible que l'année précédente. Hors viticulture, le nombre des conversions bourguignonnes serait inférieur de 50 % à 2021.

Une baisse de consommation relative

Une situation inédite depuis 2015, soulignait Laurent Barle, directeur de Bio Bourgogne : *« on constate également 120 déconversions en 2021 et 42 depuis le début de l'année 2022. En rythme normal, le taux de déconversion tourne autour de 5 % par an, mais actuellement, on est plutôt autour de 10 % »*. Le secteur fait-il face à un vrai péril ? Tout est relatif : le marché des produits de grande consommation a montré qu'en 2021, les baisses sont loin de n'avoir concerné que les produits bios. Il n'y a pas eu, lors de l'année écoulée, de véritable « décrochage » du marché, mais plutôt une légère baisse. Dans les faits, le marché actuel de la bio en distribution (magasins spécialisés et grandes et moyennes surfaces) a même progressé par rapport à 2019 (+9,4 % en chiffre d'affaires). Au sein de Bio Bourgogne, on déplore néanmoins la montée en puissance de labels concurrents (HVE ou zéro pesticide) qui contribuent à brouiller le message vis-à-vis des consommateurs. On craint également la réalité économique du retour de l'inflation, qui risque d'engendrer des choix de consommation non favorables au secteur. On constate enfin la mécanique actuelle des cours où les prix de l'agriculture conventionnelle réduisent leur écart avec ceux du bio. D'où la nécessité, rappelée par Laurence Henriot, de communiquer en faveur des produits bios. Une campagne de communication nationale doit se dérouler sur tout le mois de juin. Son impact sera l'un des enjeux que le secteur va surveiller de près.

En attendant, 2021 aura aussi été une année marquée par un certain activisme en direction de la restauration collective : 21 établissements ont été accompagnés par le pôle Filière et Territoire de Bio Bourgogne en ce sens. D'autre part, les bios bourguignons restent aussi très vigilants sur l'avenir, ayant en tête qu'une partie non négligeable des exploitations seront à transmettre dans les 5 à 10 ans qui viennent. Pour conclure, face à la perte de compétitivité économique du secteur bio par rapport au conventionnel (perte pour l'heure conjoncturelle), le développement de l'autonomie des fermes paraît l'axe de travail privilégié, essentiel pour pouvoir poursuivre en bio et pour favoriser la résilience face au changement climatique.

Berty Robert



Laurence Henriot, présidente de Bio Bourgogne.

[1] Bio Bourgogne fédère les agriculteurs bios de l'Yonne (Gaby), de la Côte-d'Or (Gab 21), de Saône-et-Loire (Gab SeL) et de la Nièvre (Gabni).

« Le risque existe de passer à côté de la réforme de la PAC »

À Saint-Brisson, l'assemblée générale de Bio Bourgogne accueillait Philippe Camburet, président de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB) qui est aussi un peu un régional puisqu'il est céréalier bio dans l'Yonne. À ses yeux, le contexte international, avec la guerre en Ukraine, sert de prétexte pour remettre en cause l'orientation environnementaliste de la Politique agricole commune qui doit entrer en vigueur en 2023 : *« Nous avions une occasion immanquable de réformer la Pac dans un sens qui nous était favorable et nous risquons de manquer cette réforme. Une nouvelle copie doit être rendue à la Commission européenne, fin juin. Nous espérons pouvoir infléchir son contenu, ne serait-ce qu'en affirmant la vraie différence qui existe entre l'agriculture biologique et des certifications de type Haute valeur environnementale (HVE). Il n'est pas acceptable qu'on nous place sur un même plan ».*

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout



// PLAN DE RÉSILIENCE

Des mesures pour compenser le coût de l'alimentation animale

Le mécanisme cible les hausses des charges d'alimentation animale, liées à celles des matières premières. Il est proportionnel à leur impact.

Trois catégories de bénéficiaires sont éligibles à partir d'un taux de dépendance minimum à l'alimentation animale de 10 % (part des charges d'alimentation animale dans le total des charges de l'exploitation). Ce taux est calculé à partir des charges d'alimentation animale (correspond au compte 60.14) et des charges d'exploitation (comptes 60, 61, 62, 63 et 64) du dernier exercice clos avant le 28 février 2022 (sauf cas particuliers).

- Catégorie 1 : taux de dépendance compris entre 10 % (inclus) et 30 % (non compris)
- Catégorie 2 : taux de dépendance compris entre 30 % (inclus) et 50 % (non compris)
- Catégorie 3 : taux de dépendance supérieur ou égal à 50 %, et, dans le cadre d'un dispositif dédié, organisations porteuses de contrats de production (structures qui prennent en charge les coûts de l'alimentation animale pour le compte des éleveurs : généralisée en volailles et en veaux notamment).

Une téléprocédure bientôt ouverte

Modalité de l'aide : la détermination du surcoût d'alimentation aidé par l'application d'un taux unique traduisant les hausses prévisionnelles de charges d'aliment en 2022, fixé à 40 %. L'aide est forfaitaire pour la catégorie 1 (1 000 €) quels que soient l'élevage éligible et les espèces d'animaux de rente élevées. Elle est proportionnelle au taux de dépendance pour les autres catégories : prise en charge de 40 % des surcoûts d'alimentation animale pour la catégorie 2 et de 60 % pour la catégorie 3.

L'aide est plafonnée à 35 000 € pour les éleveurs (structures non porteuses de contrats d'intégration ou de production). Aucun montant inférieur à 500 € ne sera attribué.

Période de référence, seuil et taux pour la prise en charge des charges

Le seuil minimal de charges d'alimentation est calculé sur la période de référence allant du 16 mars 2021 au 15 juillet 2021. Il est de 3 000 € pour éviter tout risque de surcompensation (sauf cas particulier).

Une téléprocédure FranceAgriMer pour l'aide aux éleveurs va ouvrir d'ici fin mai, et la période de dépôt des dossiers s'étalera sur trois semaines. À l'issue des dépôts, et dans le cas où le montant de l'enveloppe serait dépassé, un stabilisateur budgétaire linéaire sera appliqué à chaque montant d'aide calculé lors du dépôt de la demande. La mise en œuvre, le paiement et les contrôles relèvent de FranceAgriMer. L'instruction des dossiers sera réalisée par les DDT ou les Draaf (pour le dispositif intégrateur), sous la supervision de FranceAgriMer. Pour plus de précisions, contactez votre FDSEA.

FRSEA BFC

// VIANDE BOVINE

Les indicateurs de coût de production explosent

Si les cours des bovins progressent, ils ne couvrent pas la forte hausse des coûts de production. Cette flambée des charges doit être répercutée tout au long de la filière comme le prévoit la loi Égalim, selon Christian Bajard, coordinateur du Berceau des races à viande du Grand Massif central.

Comment se porte le marché de la viande bovine ?

Christian Bajard : *« Depuis le début de l'année, la filière viande bovine est entrée dans un contexte inédit. Il est à la fois la conséquence de problèmes structurels sur lesquels nous alertons depuis des années et d'une conjoncture inflationniste exceptionnelle. La décapitalisation du cheptel bovin constatée depuis 2017 s'est accélérée avec, au 1er avril, un nouveau recul de 110 000 têtes par rapport à 2021 (-2,9 %), malgré une bonne année de récolte et des perspectives de prix meilleurs. En conséquence, les abattages sont en baisse (-5,3 %) en semaine 17 par rapport à la même semaine en 2021. Cette offre limitée oriente les cotations à la hausse pour toutes les catégories animales, preuve qu'il n'y a pas de fatalité et que les prix peuvent bel et bien augmenter. Le marché est dynamique, cela redonne du baume au cœur, pour autant, pour les éleveurs, le compte n'y est toujours pas ».*

La hausse des cours n'est donc pas proportionnelle à la hausse des charges que subissent les éleveurs. L'écart demeure-t-il important ?

C.B. : *« Sur le premier trimestre 2022, les indicateurs coûts de production calculés selon l'accord interprofessionnel*



Christian Bajard, éleveur en Saône-et-Loire, coordonne le Berceau des races à viande qui rassemble l'ensemble des départements d'élevage du grand Massif central.

de 2019, poursuivent la hausse enclenchée fin 2021… et augmentent de 6,6 %. Cette hausse s'explique par la flambée des prix des matières premières sur les 12 derniers mois : aliments achetés : + 12,6 % ; engrais et amendements : + 54,8 % ; énergie et lubrifiants : + 40,2 % ; matériel et petits outillages : + 15,9 %. Les cotations sur le 1er trimestre 2022, ont augmenté de 16,5 %, toutes catégories animales confondues : la hausse est de 0,68 €/kg sur le prix moyen pondéré sur les 12 premières semaines de l'année. Cette augmentation des cotations est à comparer à l'évolution des coûts de production depuis le début de l'année… et le constat est alors sans appel : cette embellie des cotations ne permet même pas de couvrir la hausse des charges subie par les éleveurs depuis le début de l'année. Les signes d'une amélioration de la rémunération des éleveurs bovins ne sont pas encore au rendez-vous. Chez nos voisins, les cours progressent plus vite, et plus fort, preuve que des choses sont possibles ».

En quoi le contrat demeure la solution pour les éleveurs, qui plus est dans un contexte de marché porteur et de charges qui flambent ?

C.B. : *« Face à l'envolée des chiffres, dans le cadre de la loi Égalim, l'éleveur doit établir une proposition de contrat à son premier acheteur. Dans cette proposition le coût de production est le socle de toute négociation. La mécanique de prix résultant de cette négociation et présente dans le contrat ne sera alors plus négociable par l'aval de la filière. Par la signature du contrat et par la prise en compte du coût de production interprofessionnel, l'éleveur a l'assurance que la flambée des prix des matières premières sera supportée par son exploitation, de manière viable et durable. Cela permet de donner de la lisibilité aux éleveurs, à la filière, de la visibilité aux banquiers pour accompagner les jeunes… et avec la moitié des éleveurs qui partiront à la retraite d'ici 2026, le renouvellement des générations est urgent ».*

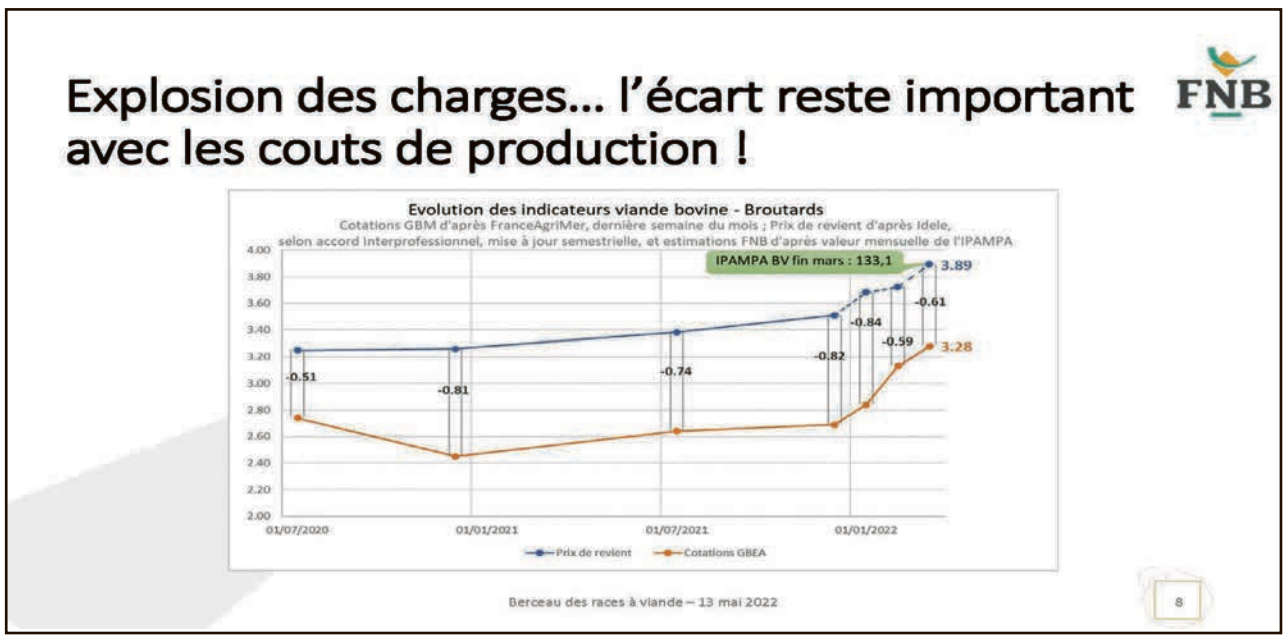
Propos recueillis par Sophie Chatenet

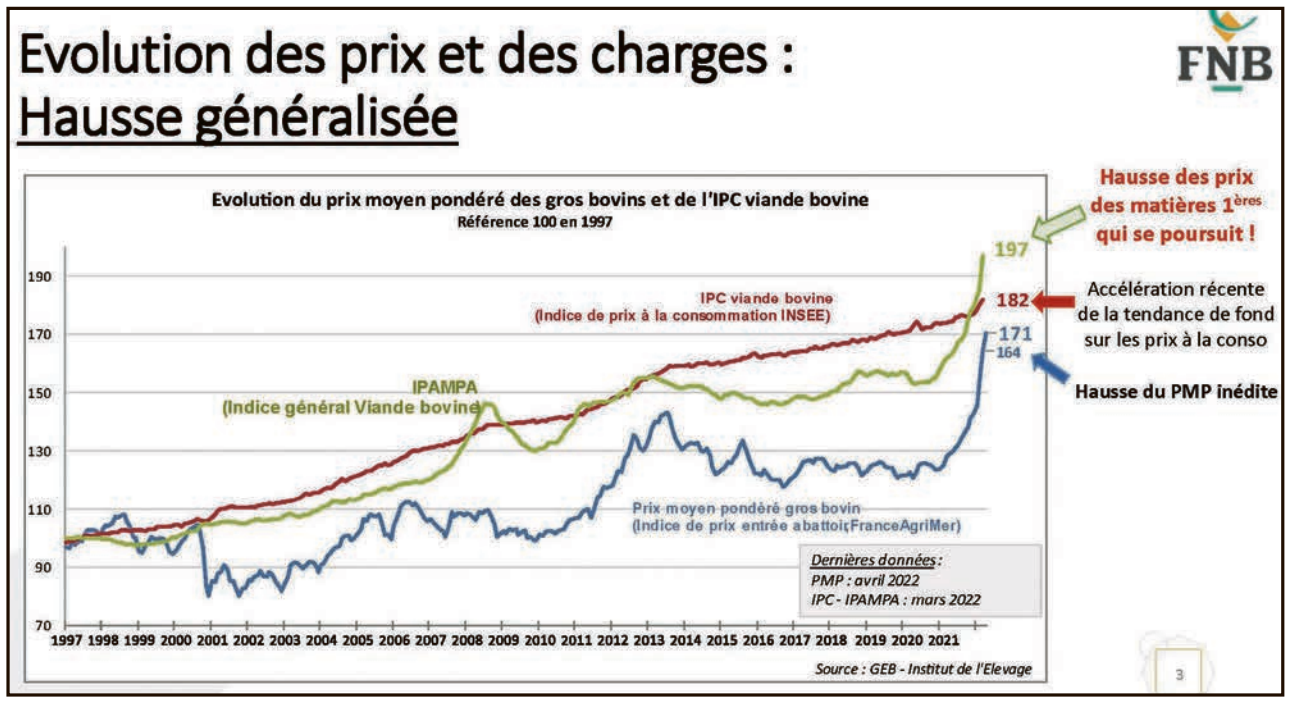
> ***« L'embellie des cotations ne permet même pas de couvrir la hausse des charges »***

BROUTARDS

Dès le 1er juillet, vendez aux coûts de production

Pour le moment, la contractualisation ne concerne que les vaches allaitantes, les jeunes bovins (de 12 à 24 mois) et les génisses de plus de 12 mois. D'ici le 1er juillet ce sera au tour des veaux maigres et des broutards d'être concernés. Là encore, les éleveurs du berceau des races à viande estiment être en position de force : *« les Italiens vont être amenés à contractualiser pour assurer leur approvisionnement ».*





Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie



Transmettre ou reprendre une exploitation pour assurer le renouvellement des générations, pas toujours simple !

// TENDANCES

Une population agricole en pleine mutation

S'interroger sur la problématique du renouvellement des générations en agriculture oblige à observer, en parallèle, l'évolution de la démographie agricole en Bourgogne Franche-Comté.

La démographie agricole de Bourgogne Franche-Comté est en baisse, comme partout en France, mais cette baisse n'a pas la même ampleur, selon les territoires considérés. Le ralentissement le plus sévère, sur la période 2012-2019, s'observe dans l'Yonne (-12 %).

Dans le Doubs, il s'est limité à 1,3 %. Nièvre et Saône-et-Loire sont à -11 % quant à la Côte-d'Or, c'est -10,5 %. Sur cette période, en BFC, deux départs d'agriculteurs sur trois ont donné lieu à remplacement. Mais là encore, les situations d'un département à l'autre sont très hétérogènes : le taux de remplacement évolue de 95,6 % dans le Doubs à 63,1 % dans l'Yonne. C'est aussi dans ce dernier département que la population agricole est la plus âgée : 53 % ont 50 ans et plus. Si l'on s'intéresse au niveau des installations en agriculture, il faut noter qu'en 2020 le nombre de porteurs de projets accueillis dans les Points accueil installation (PAI) de BFC a crû de 8 %. Les augmentations les plus fortes ont été constatées dans le Jura (+40 %), mais les PAI de l'Yonne et de Côte-d'Or ont constaté des hausses respectives de 25 % et 21 %. Cet afflux doit être relativisé : en face des 1 500 personnes reçues dans les PAI de BFC en 2020, on recensait 5 730 agriculteurs âgés de 57 ans et plus, donc proches de la retraite.

L'agrandissement, une notion à surveiller

Il faut aussi garder à l'esprit que, dans un futur proche, près de 30 % de la surface agricole utile (SAU) de Bourgogne Franche-Comté serait potentiellement à reprendre, car elle est détenue par les 55 ans et plus. Entre 2012 et 2019, les agriculteurs ayant cessé leur activité en BFC ont libéré 509 000 hectares mais seulement 49 % de cette surface a été reprise par de nouveaux installés, moins nombreux que les sortants. 40 % de la surface libérée a servi à l'agrandissement d'autres exploitations. Cet aspect est un élément structurant du visage futur de l'agriculture régionale : il pose question quant à la qualité de vie des agriculteurs et au risque d'épuisement professionnel. Autre fait notable d'évolution de la population agricole de BFC : la proportion de personnes hors cadre familial parmi les bénéficiaires des aides à l'installation ne cesse d'augmenter. Elles représentaient 28 % des installations aidées en 2015, mais 42 % en 2020.

Berty Robert

L'évolution de la population agricole régionale en quelques chiffres

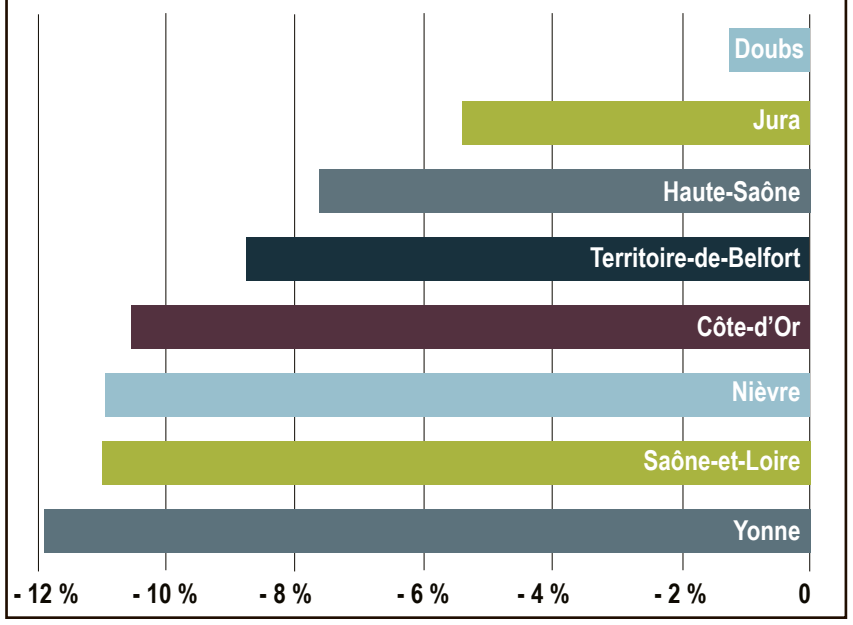
L'agriculture en BFC, c'est 43 000 emplois.

Le poids de l'emploi agricole est de 5,8 % de la totalité des emplois dans la Nièvre, mais de seulement 0,7 % dans le Territoire de Belfort.

La surface agricole utile (SAU) en BFC atteint 53,2 % de la surface totale régionale. Elle atteint 63,1 % en Saône-et-Loire mais ne dépasse pas 33,3 % dans le Territoire de Belfort.

Entre 1970 et 2016, le département qui a perdu le plus d'exploitations agricoles, c'est le Territoire de Belfort (-81,2 %) alors que dans l'Yonne, la baisse s'est limitée à -64 %. Concernant les dossiers d'aide à l'installation, en 2020, il y en a eu 539 déposés en BFC. C'est dans le Doubs et la Saône-et-Loire qu'ils furent les plus nombreux (respectivement 127 et 115) alors qu'il n'y en a eu que 42 dans la Nièvre.

Évolution du nombre de chefs d'exploitations entre 2012 et 2019



Ce graphique détaille l'évolution du nombre de chefs d'exploitations sur sept ans en BFC. Aux extrémités, entre l'Yonne et le Doubs, la différence est importante.

70

Clarifier le projet est indispensable

// TÉMOIGNAGE

Mathilde Lombard s'était installée en 2017 avec son père : un échec dont elle a tiré les leçons. Elle pointe notamment une préparation insuffisante.

« J'étais comme beaucoup de jeunes pressées de m'installer, alors quand l'occasion s'est présentée, j'ai foncé : c'était en 2017 », se souvient Mathilde Lombard, aujourd'hui âgée de 28 ans. Fille de "maquignon" qui avait acheté une ferme à Amance, son enfance à proximité des animaux avait nourri sa passion pour l'élevage et son envie de s'installer. *« Après un BTS Productions animales en alternance, et trois ans comme salariée dans un élevage de porcs, je me suis associée avec mon père. Avec le recul, je me rends compte que c'était trop rapide… qu'on aurait dû au moins faire une période d'essai, pour vérifier au moins si on était capables de travailler ensemble ! »*

Des relations difficiles

Les divergences de vues, les caractères forts des deux associés ont conduit assez vite à la rupture. *« Il y a eu des frais, évidemment… Mais le plus dur c'est qu'on ne s'est pas parlé pendant deux ans. C'est mon conjoint qui faisait l'intermédiaire pendant tout ce temps. C'est un échec qui a été lourd à porter, des deux côtés »*. Le fait d'avoir une relation de parenté n'est en effet pas toujours gage d'une meilleure communication dans le travail… *« Il y a un volet affectif, et un rapport parent - enfant, expérimenté - débutant, qui se superposent à la relation d'associé à associée »*.

Désormais installée avec Johann, son conjoint, et mère d'une petite Anaé, Mathilde a renoué des relations avec son père. *« On est reparti sur de meilleures bases »*

Alexandre Coronel



Mathilde Lombard est aujourd'hui productrice de lait à gruyère à Amance, en Haute-Saône.

// CESSIONS D'EXPLOITATIONS BOVINES EN BRIONNAIS

71 Des cédants qui anticipent pour mieux transmettre

Pour les cédants, la MSA Bourgogne et les Chambres d'agriculture n'ont qu'un conseil : s'y prendre tôt. Petit tour des étapes à franchir.

Rien qu'en Saône-et-Loire, il faudra au minimum 1500 repreneurs pour simplement combler les départs en retraite des plus de 56 ans. La première chose à faire est assez simple : *« savoir à quel âge vous pouvez partir en retraite »* débute Éric Gaillard, de la MSA Bourgogne. Et, il faut être prêt à céder aussi dans « sa tête ». Rassembler toutes les pièces de son dossier est également long : Parcelles de subsistance, cumul emploi - retraite, retraite anticipée, retraite progressive, assurance accident, pension de réversion… il est possible de prendre rendez-vous avec les conseillers spécialisés dans les antennes MSA ou dans les maisons France Services.

Ensuite, il faut se *« fixer une date de retraite. Votre repreneur en aura aussi besoin »*. Cela se fait avec son comptable en fonction de ses objectifs, de ses emprunts, de la fiscalité… Voir son notaire également pour le volet patrimonial (maison d'habitation…). Sans oublier les associés en société ou la fiscalité…



En Saône-et-Loire, MSA et Chambre d'agriculture incitent les cédants à s'y prendre tôt pour mieux transmettre.

Apprendre à bien transmettre

La deuxième grande étape paraît simple mais ne l'est pas. Transmettre, cela s'apprend et la Chambre forme en ce sens. *« Ce n'est pas toujours évident. Il faut clarifier votre projet, savoir en parler positivement, savoir faire venir des repreneurs potentiels, lever les problèmes… »*, expliquait Manon Jasserand, conseillère au Point accueil transmission.

Plus compliquée encore, l'étape consistant à *« déterminer la juste valeur de son exploitation »*. Comme tout marché, l'offre et la demande jouent, les références passées voisines… *« mais il n'y a pas qu'une seule méthode : valeur, rentabilité, EBE des cinq dernières années, valeurs économiques pour un investisseur, valeur sentimentale pour vous… À vous de trancher »*.

Enfin, vient l'étape la plus incertaine, car vous ne la maîtrisez pas vraiment, celle de la recherche de candidats. *« Déterminez bien le profil du candidat que vous recherchez, si vous êtes prêts à d'autres productions, des productions atypiques… et si vos propriétaires le sont aussi ! »*. Après, mieux vaut *« créer un lien de confiance »* avec le repreneur. Il existe plusieurs possibilités (salariat, stage de parrainage Start Agri…) pour *« bien transmettre vos compétences, pour l'insérer auprès de vos partenaires, prestataires, propriétaires et pour bien transmettre vos connaissances sur la ferme : animaux, électricité, investissements à faire… »*. De quoi partir ensuite en retraite l'esprit libre, tranquille, avec le sentiment du devoir accompli.

Mais la toute première chose à ne pas oublier, ou à refaire, est d'en parler avec sa famille. *« Il y a comme un droit de regard, ou tout du moins un droit d'en discuter, dans les fermes familiales. Pour les enfants aussi, cela peut ne pas être évident que ce soit un tiers extérieur qui la reprenne »*. D'ailleurs, parfois, à ce moment-là, des vocations refoulées ou enfouies peuvent remonter à la surface…

Cédric Michelin

// INITIATIVE

39 Développer la filière maraîchère jurassienne

En 2010, plus de 700 ha de légumes étaient cultivés dans le Jura. Après la fermeture de l'usine Daucy, il n'en reste aujourd'hui que 171 ha. La Chambre d'agriculture du Jura, les différents OPA et les collectivités locales souhaitent réimplanter une production maraîchère sur le territoire. Plusieurs initiatives visent à faciliter l'installation de porteurs de projets tout en préservant les filières existantes.

« La loi Égalim impose à la restauration collective publique de proposer au moins 50 % de produits locaux, dont 20 % de bio », explique Frédéric Demarest, responsable installation à la Chambre. Une réflexion globale sur l'ensemble du département est menée pour identifier les besoins et mettre en adéquation l'offre et la demande. Tous les acteurs agricoles mettent la main à la pâte pour y parvenir.

La Chambre d'agriculture a mis en place un Point accueil installation et a embauché un conseiller en maraîchage et un responsable de filière.

Pour favoriser l'émergence de porteurs de projet, le CFPPA de Montmorot a mis en place une formation de maraîchers pour adultes en 9 mois durant lesquels plusieurs stages sont effectués. Quatre PAT (Projets alimentaires de territoire) ont vu le jour. La communauté de communes Cœur de Jura (Arbois Poligny Salins) sert de territoire test au projet Synpat dont le but est de faciliter les échanges pour créer des synergies entre porteurs de projets, agriculteurs, filières agricoles, mais aussi structures d'accompagnement et de formation. Plusieurs réunions publiques et forums ont été organisés. Le foncier est le nerf de la guerre. *« L'idée est que la Safer crée une réserve foncière que les collectivités pourraient mettre à disposition des porteurs de projet »*, précise le responsable installation. Une autre piste envisagée est la compensation agricole collective qui permet de financer des projets agricoles lorsque des terres sont artificialisées.

Zone d'activité maraîchère

À proximité de Lons-le-Saunier, une « zone d'activité maraîchère », portée par la communauté de communes ECLA, vient d'être créée sur 8,2 ha et un appel à candidatures est ouvert jusqu'au 19 juin. La collectivité peut prendre en charge le terrassement des chemins d'accès la pose de clôtures anti-intrusion et anti-gibier, la plantation de haies diversifiées, les raccordements électriques et en eau potable, l'infrastructure pour le stockage de l'eau et le drainage. Le cahier des charges exige un mode de production biologique et des techniques culturales économes en eau, la ressource étant limitée sur le territoire. La commercialisation en circuits courts locaux doit être privilégiée.



Le forum des synergies agricoles, en septembre 2021 à Arbois, a permis aux porteurs de projets, aux représentants des OPA et aux agriculteurs en place d'entamer le dialogue en vue de trouver des solutions aux difficultés d'installations.

« Depuis 2013, nous installons entre 3 et 5 maraîchers par an, la plupart sur de toutes petites surfaces, entre 0,5 et 2 ha, en agriculture bio. Ils produisent généralement une grande diversité de légumes. Mais la majorité des installations se fait en hors-cadre familial et hors cadre agricole » estime Frédéric Demarest. Elles peuvent donc passer sous les radars des organismes.

S'installer, c'est bien, trouver des débouchés, c'est mieux. La plate-forme « Agri-local » permet aux producteurs de connaître les besoins de la restauration collective et donc d'adapter en fonction leur production.

S.C.

La certification CertiCREA

Le CertiCREA « création ou reprise d'entreprise agricole » vous permet d'acquérir les compétences entrepreneuriales nécessaires pour créer ou reprendre une entreprise agricole, qui seront identifiées lors de l'entretien PPP. Notamment :

- **Besoin de comprendre et choisir le statut juridique de votre future entreprise,**
- **Acquérir les notions indispensables pour chiffrer votre projet,**
- **Comprendre la fiscalité agricole et les cotisations sociales,**
- **Réaliser le stage collectif obligatoire pour votre projet d'installation.**

Le financement peut se faire à partir de votre compte personnel de formation (CPF) (si vous en avez un), de votre compte de formation (pour les salariés), par Pôle emploi, le Conseil régional et/ou Vivea (fonds d'assurance formation des agriculteurs).

L'évaluation se compose d'un quizz, d'une étude de cas et d'un oral.

L'étude de cas et l'oral reposent sur votre projet personnel. Vous bénéficiez ainsi d'un retour d'experts sur vos choix stratégiques et des conseils personnalisés pour réussir votre projet.

L. B.

ÉLEVAGE

// ASSOCIATION SALERS DE BOURGOGNE

71 La salers continue de séduire…

Avec plus de 13 500 vaches en Bourgogne, la salers continue de progresser hors de son berceau. L'association Salers de Bourgogne est là pour aider les éleveurs faisant le choix d'opter pour cette race rustique. Ils étaient réunis à Barnay le 28 avril dernier.

L'association Salers de Bourgogne a tenu son assemblée générale à Barnay le 28 avril dernier. Depuis une quinzaine d'années, cette association réunit des éleveurs de bovins salers de la région et elle compte environ 35 adhérents. Loin du berceau de la race auvergnate, les adhérents se réunissent pour échanger des informations, créer des contacts commerciaux et faire la promotion de l'élevage de salers hors berceau. Chaque année, l'association organise une visite d'élevage et l'assemblée générale annuelle est l'occasion de découvrir l'exploitation de l'un des adhérents.

La salers continue de gagner du terrain partout en France et notamment en Bourgogne Franche-Comté. Quatrième race allaitante en effectif avec un peu plus de 220 000 vaches à l'échelle nationale, cette race rustique, autrefois cantonnée au Cantal, conforte son implantation dans tous les territoires, et ce, malgré un contexte de décapitalisation. La race séduit de nouveaux éleveurs du Jura, de la Haute-Saône, des Savoie, de l'Isère et même des Pyrénées, rapporte Olivier Tournadre, technicien au Herd-Book Salers.



Au premier plan : Jean-Pierre Mauguin (71), ex-président devenu secrétaire de Salers de Bourgogne ; Émilie Dupuis (58), trésorière et Guillaume Degevigney (21), nouveau président.

Des qualités d'élevage

En Bourgogne, le nombre de vaches salers de plus de 36 mois a progressé de + 62 % entre 2017 et 2020, atteignant près de 13 500 mères. La Saône-et-Loire détient le plus gros effectif avec près de 4 600 vaches, devant la Nièvre qui en compte près de 4 200 et la Côte-d'Or 3 900. La plus forte progression concerne la Nièvre dont le nombre de vaches salers a progressé de + 70 % en trois ans. Dans les départements limitrophes, une belle percée est observée en Haute-Saône ainsi que dans la Loire et dans l'Allier où la salers commence à être très bien implantée.

Le succès de la salers tient en premier lieu à ses grandes qualités d'élevage – facilité de vêlage et aptitude laitière, rappelle Olivier Tournadre qui évoque aussi son adaptation à tous les climats. La race a aussi effectué *« un gros travail de sélection sur la docilité »*, fait valoir le technicien. Des qualités qui sont désormais au cœur des critères sélectionnés par la station raciale de Saint-Bonnet-de-Salers (15) qui met en avant les meilleurs taureaux en termes de critères de race et de performances.

Du changement au sein de l'association

En Bourgogne, un certain nombre d'éleveurs ont adopté avec succès les bovins aux grandes cornes et à la robe acajou. L'association les aide à trouver des reproducteurs ou à commercialiser leurs animaux. Le développement de la race génère une forte demande en femelles d'élevage tandis que la commercialisation des mâles maigres reste compliquée dans un secteur géographique dominé par les broutards charolais. L'embellie dans les prix des bovins ne profite pas aux broutards salers qui sont toujours moins bien valorisés que les charolais ou les croisés, regrette Jean-Pierre Mauguin, président de Salers de Bourgogne.

Au terme de dix ans de mandat, l'éleveur de Barnay a souhaité passer la main, désireux de se dégager du temps pour sa famille (lire encadré). Jean-Pierre Mauguin devient secrétaire de l'association et son successeur à la présidence est Guillaume Degevigney, éleveur à Montagny-lès-Beaune en Côte-d'Or, tandis qu'Émilie Dupuis, éleveuse à Saint-Léger-de-Fougeret (58), est la trésorière.

Marc Labille

// EN BREF

Influenza : une dérogation pour sortir « précocement » les volailles de chair

Alors que l'épizootie d'influenza aviaire a contraint les éleveurs à garder leurs volailles en bâtiment depuis novembre 2021, une instruction technique du ministère de l'Agriculture parue le 10 mai instaure une *« dérogation permettant un accès précoce des gallinacés à un parcours extérieur réduit »*. Le texte – en vigueur jusqu'au 15 novembre – prévoit que les volailles de chair peuvent sortir *« à partir de l'âge de huit semaines, uniquement dans les zones indemnes »*. L'âge d'accès au parcours peut donc être avancé de deux semaines : en effet, une précédente instruction du 18 novembre 2021 prévoit un accès à un parcours réduit à partir de dix semaines quand où elles doivent être mises à l'abri (soit dans les 19 départements encore en risque *« élevé »* ou dans les zones à risque particulier des départements à risque *« modéré »*). En l'absence de risque d'influenza, les conditions communes des Labels rouges prévoient un accès à l'extérieur dès six semaines pour le poulet. La Rue de Varenne justifie cette dérogation exceptionnelle *« compte tenu des potentielles atteintes au bien-être animal [due] à cette mise à l'abri prolongée et l'augmentation des températures extérieures »*.

RETROUVEZ L'INFO EN BREF

CHAQUE JOUR SUR www.agribourgogne.fr

// CHEVAUX DE TRAIT

21 Ça concourt à Saulieu



L'Union nationale du cheval trait auxois organise deux compétitions d'utilisation ce week-end à l'espace Jean-Bertin de Saulieu. Les épreuves sont ouvertes à toutes les races de chevaux de trait. Au programme de ce samedi 21 mai : quatre épreuves du PEJET (Parcours d'excellence du jeune équidé de travail) réservées aux chevaux de 2 ans, avec une épreuve d'éducation, une épreuve de travail en main, une autre à pied et une session de pointage. Le dimanche fera place aux chevaux de 3 ans et plus, avec le circuit Équidé Cup qui regroupe une épreuve de traction, une maniabilité attelée, un marathon attelé ainsi qu'une maniabilité montée. Une buvette sera à disposition.

Communiqué

ÉLEVAGE

// RÉCOMPENSE

Une distinction de plus

Le 28 avril dernier, l'assemblée générale d'Alsoni Conseil Élevage fut l'occasion de rappeler les différents lauréats Bovins Croissance Bourgogne 2021, dont Christophe Divorne, éleveur à Trucy-l'Orgueilleux dans la Nièvre.

« C'est la deuxième fois que je reçois un prix de l'organisme. C'est toujours un bonheur et une reconnaissance de notre travail » pointe Christophe Divorne (EARL Divorne qui compte 200 ha, dont 35 ha de prairies, et réalise 28 vêlages) ayant reçu en 2021 le bronze pour la section charolais de Bovins Croissance Bourgogne. S'il n'en est pas à sa première distinction, le plaisir de recevoir est toujours le même.

« Ce n'est pas une reconnaissance d'un travail uniquement personnel. C'est celle d'un tout » détaille Christophe Divorne. Humble, il poursuit : *« Ce prix met aussi en avant l'engagement de Stéphanie Moreau, technicienne Alsoni et aussi de Bruno Elmanowsky (Cecna), qui m'accompagne dans mon plan d'accouplement ».*

Si sa joie est palpable, Christophe Divorne ne se repose pas sur ses sabots : *« j'utilise la génomique depuis 2018 environ sur une grande partie de mon cheptel afin de garder en qualité. Aujourd'hui, mes femelles sont génotypées à 60 %. Je m'intéresse principalement aux facilités de vêlage ou encore aux sans cornes. Mais, même si la génomique est utile, ce n'est pas mathématique. Il y a une part d'inconnu et l'œil de l'éleveur reste tout de même l'outil le plus important dans les accouplements ».*

Déception

Malgré la reconnaissance d'une partie de la profession pour son travail, il reste amer : *« J'ai aimé mon métier avec passion, mais c'est fini. Aujourd'hui, il y a trop de contraintes administratives et un regard porté par le grand public qui nous fustige. C'est affolant de se dire que l'on fait tout pour nos animaux, mais qu'au final, nous sommes considérés comme des parias. Ils nous critiquent, mais ne savent pas comment nous travaillons au quotidien. Ils ne savent pas que nous sommes attachés à nos animaux, que nous avons un lien avec eux et que nous les faisons passer avant nous… Nous avons des pratiques plus que raisonnées et il est grand temps que cela soit visible ».*

À 57 ans, Christophe Divorne s'est déjà intéressé à son départ en retraite et précise que *« l'exploitation ne fermera pas ses portes, et sera reprise. Je pense partir à 61 ans, car j'ai assez donné de ma personne. Si j'ai un conseil à donner aux suivants, c'est de travailler de son mieux, de manière collective pour ne pas s'isoler ».*

Chloé Monget

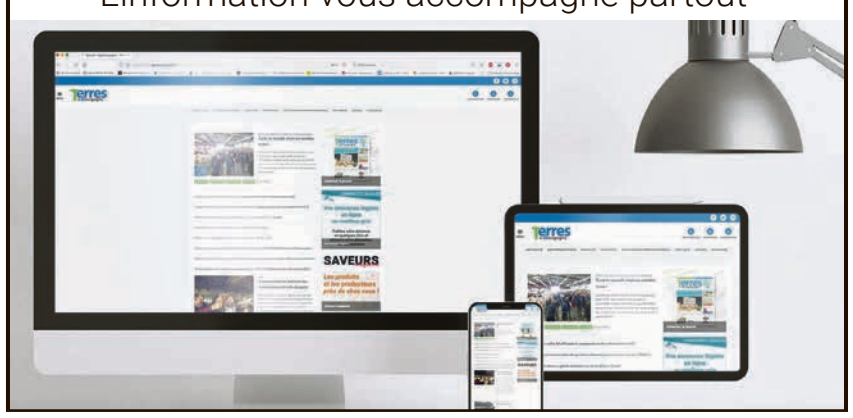


Christophe Divorne a obtenu un premier sabot d'argent en 2013, un second en bronze en 2021. *« J'ai été nommé en 2015, mais n'ai pas eu de sabot ».*

La sélection

Ce challenge récompense les éleveurs qui (sur 5 campagnes) sont : adhérents VA4 depuis plus de 5 ans, avec plus de 20 vêlages, connectés, au moins 60 % de veaux pointés, une productivité sur la campagne de calcul supérieure à la moyenne de la race moins ½ écart type, IVMAT > à la moyenne de la race sur la campagne de calcul. Trois postes principaux issus des bilans génétiques sont retenus et comptent pour 1/3 dans le calcul : la croissance = PAT 210 jours corrigé du troupeau, la maîtrise des outils génétiques = IVMAT des mères et ISEVR des veaux, la maîtrise de la conduite technico-économique = mortalité des veaux et intervalle vêlage vêlage. Sont pris en compte dans l'établissement des calculs : la taille de l'élevage et la progression sur les 5 dernières campagnes.
Ainsi, il existe trois niveaux de sélection (10 élevages minimum dans une race) : Sabot de Bronze = Départemental, Sabot d'Argent = Régional, Sabot d'Or = National.
(D'après communiqué d'Alsoni Conseil Élevage).

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



MASSEY FERGUSON et MOI

MASSEY FERGUSON — BORN TO FARM



Yannick et Marie-Cécile COUDRET, Angely (89)

« La cabine du MF 6S est vraiment top »

EARL DE LA CÔTE AU DUC
89 Angely
2 associés : Marie-Cécile et Yannick COUDRET, 230 ha dont 150 d'herbe, 110 mères charolaises, un atelier volailles avec vente directe

Quelle image avez-vous de Massey Ferguson ?
Yannick COUDRET : J'ai toujours eu une bonne image de cette marque du groupe AGCO, même si je n'ai jamais eu de Massey Ferguson. C'est une marque durable et fiable qui bénéficie d'une forte notoriété. Et puis ces tracteurs sont fabriqués en France.

Quels sont les critères qui vous ont incité à investir dans un MF 6S 135 ?
Lorsque nous avons envisagé le remplacement de notre tracteur avec fourche, nous avons étudié trois tracteurs de marques différentes. Vu que nous passerons environ 1000h/an au volant de ce tracteurs, nous recherchions du confort de travail et du débit d'huile pour la fourche. Faut que ça lève vite ! Bien intégrée au châssis, elle ne gêne pas la visibilité. Nous étions aussi très attentifs au gabarit, pour le travail dans les bâtiments. Avec son châssis compact, le MF 6S coche toutes les cases. C'est un tracteur très confortable grâce au pont avant et à la cabine suspendus. L'accès à la cabine est très facile grâce à une bonne largeur de porte. La cabine est vraiment agréable, tant pour la visibilité, que l'insonorisation. Les commandes sont toutes à portée de main. Le moteur 4 cylindres 4,9l répond bien et est nerveux, bien associé à la boite Dyna 6 à 6 rapports sous charge, très souple.
En fait le MF 6S est un « petit » 8S, qui pour moi est un tracteur très réussi.

Sur un plan économique, votre tracteur répond-il à vos attentes ?
Je dirai simplement que le MF 6S était bien placé par rapport aux deux autres tracteurs, à caractéristiques équivalentes évidemment. Cela nous a conforté dans notre décision, même si pour être franc, j'ai toujours voulu un Massey Ferguson.

Comment qualifieriez-vous la relation avec votre concession MF ?
J'ai rencontré cette concession, il y a seulement un an. Le courant est tout de suite bien passé avec le commercial. C'est une entreprise à taille humaine et à l'écoute, ce qui nous correspond bien. On sent les équipes proches de leurs clients. Pour l'anecdote, c'est le patron qui nous a livré notre MF 6S 135.

AVENIR motoculture
21 Arc sur Tille 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois
Agent Loudenot - 71 Verdun/Doubs

BASSET
10 Polisot 03 25 29 61 10
10 Channes 03 25 29 30 86
10 Bar sur Aube 03 25 27 25 03
Agent Lucas - 89 Cruzy - Etaule

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

T.S.A AGRI
89 Perrigny 03 86 94 25 70
89 Soucy 03 86 86 63 19
10 St André les Vergers 03 25 71 25 60

ÉLEVAGE

// MÉDECINES ALTERNATIVES

58 Des pratiques à connaître

Les élèves de seconde productions animales du Legta du Morvan (Château-Chinon) se sont rendus, le 3 mai, sur l'exploitation de Sylvain Bondoux à Mont (Limanton) afin de découvrir les techniques de médecines alternatives.

L'exploitation de Sylvain Bondoux, 38 ans, est un peu particulière, non pas par son cheptel ou ses bâtiments, mais par les pratiques mises en œuvre. *« Je me suis installé en 2006 et j'ai mis en place la médecine alternative en 2017 suite à une grosse remise en question »* pointe Sylvain Bondoux. Accompagné par Magali Naudin, 37 ans, conjointe collaboratrice, il se lance dans la phytothérapie, l'ostéopathie, l'homéopathie, la kinésiologie, etc. des pratiques que les élèves de seconde en productions animales du Legta du Morvan étaient invités à découvrir, dans le cadre de leur cursus, le 3 mai dernier.



Les élèves ont été invités à observer le comportement et la démarche des animaux afin de cibler les éventuels problèmes.

Enseigner à produire autrement

Mesdames Blin et Lathuilliere, enseignantes en zootechnie, avaient organisé cette journée pour sensibiliser les élèves aux médecines alternatives. En introduction, Mme Blin a précisé les objectifs de cette visite : *« Les médecines alternatives n'ont pas vocation à se substituer aux traitements allopathiques traditionnels. Ces médecines reposent sur l'amélioration constante des pratiques d'élevage (notamment l'équilibre alimentaire), dans l'objectif de traiter moins mais mieux. Mais, ces médecines demandent de la part de l'éleveur un temps d'observation quotidien de ses animaux. L'alternative crée une relation harmonieuse entre l'homme et l'animal et redonne du sens au métier d'éleveur. Lorsque j'enseignais à Sylvain et à Magalie, je ne parlais pas de médecine alternative dans les cours mais de pratiques allopathiques. Comme les éleveurs, je participe régulièrement à des formations afin de vous préparer au mieux à l'agriculture de demain et aux attentes sociétales. Par contre avec ma collègue, nous ne vous imposons pas ces médecines. Ce sera à vous de les utiliser ou pas. De même, il existe des plantes riches en tanins comme le lotier, la chicorée, le plantain ou le sainfoin disposant des propriétés antiparasitaires, nutritives et résistantes à la sécheresse. Vous pourrez en semer dans vos prairies multi-espèces. Vous verrez sûrement des essais de ces plantes au salon de l'herbe le 1er et 2 juin, à Villefranche-d'Allier (03) ».*

Introduction de l'alternative

« Avec la vaccination, nous avions une perte d'environ 25 % sur les veaux. Face à cela, je me suis dit qu'il fallait trouver autre chose, car quitte à payer et à perdre des animaux autant changer de technique » pointe Sylvain Bondoux. C'est ainsi qu'il décide, avec Magali, de se former via les formations proposées par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Bon à savoir

Sylvain et Magali insistent : *« on ne peut pas se lancer dans ce type de pratiques sans se former. Des quantités précises sont à respecter et se tromper peut avoir des conséquences »*. De plus, ils soulignent que : *« on ne peut pas appliquer ces techniques sur de très grand cheptel, car elles requièrent une attention plus poussée sur les animaux. Nous passons les voir tous les jours, et les observons entre 10 et 30 minutes, à cela s'ajoute le temps de la cueillette de plantes nécessaires aux concoctions et à celui passé à les faire. Et on ne compte pas celui des formations, ni des nombreuses lectures nécessaires pour bien les appliquer »*. Parmi ces lectures, ils conseillent : *« Phytothérapie et aromathérapie chez les ruminants et le cheval »* par Philippe Labre, docteur vétérinaire, Éditions Femenvet (Collection L'élevage autrement). Magali pointe tout de même : *« ce n'est pas un livre de chevet mais plus un manuel technique à toujours avoir sous le coude »*.

Avantages

Si ces pratiques alternatives demandent donc un certain temps, elles ont pour Sylvain et Magali de nombreux avantages : *« On peut faire du préventif, ce qui permet d'éviter certains maux. Le curatif permet de son côté de réagir au plus vite sans attendre la venue d'un vétérinaire, ce qui est plus confortable pour nous d'autant plus quand on voit la désertification de ce corps de métier dans nos campagnes. Financièrement parlant c'est aussi intéressant, car les produits tout prêts sont moins chers que les médicaments communs. Enfin, comme nous devons observer en permanence nos animaux et les connaître au mieux, nous avons redécouvert notre métier, et nous l'apprécions d'autant plus aujourd'hui. Le lien entre l'homme et les animaux en est transformé, pour le mieux que ce soit pour l'un ou l'autre »*. Ils concluent : *« Nous ne reviendrons jamais en arrière, car nous y avons retrouvé une passion : celle de l'élevage raisonné. Nous trouvons simplement dommage que ces pratiques ne soient pas plus mises en avant dans notre profession, ou que les vétérinaires n'en parlent pas plus »*.

Chloé Monget



Un test à l'aveugle a été proposé aux élèves afin qu'ils devinent la composition de certaines concoctions, comme ici Sarah et Chloé (de gauche à droite).



Magali Naudin, conjointe collaboratrice insiste : *« Les quantités des remèdes sont très précises. Il faut obligatoirement avoir une formation pour se lancer dans ces pratiques »*.

Le mot des élèves

Pour Chloé P. et Sarah R., 16 ans toutes les deux, cette expérience fut intéressante : *« Découvrir de nouvelles techniques permet d'ouvrir nos horizons lorsque nous serons installées »*. Si elles ont encore un peu de temps avant de le faire, elles s'impliquent déjà dans la ferme familiale : *« Lors d'un précédent stage, j'ai eu l'occasion d'apprendre l'utilisation des huiles essentielles sur les bovins et les décoctions fermentées à base de plante. Depuis, j'ai incité mon père à utiliser ces pratiques sur son cheptel (conventionnel). Au début réticent, il est aujourd'hui très content des résultats »* pointe Chloé. De son côté, Sarah souligne que : *« notre exploitation est en bio, du coup nous sommes amenés à pratiquer ce type de soins »*. Ultérieurement, cette classe découvrira la méthode Obsalim.

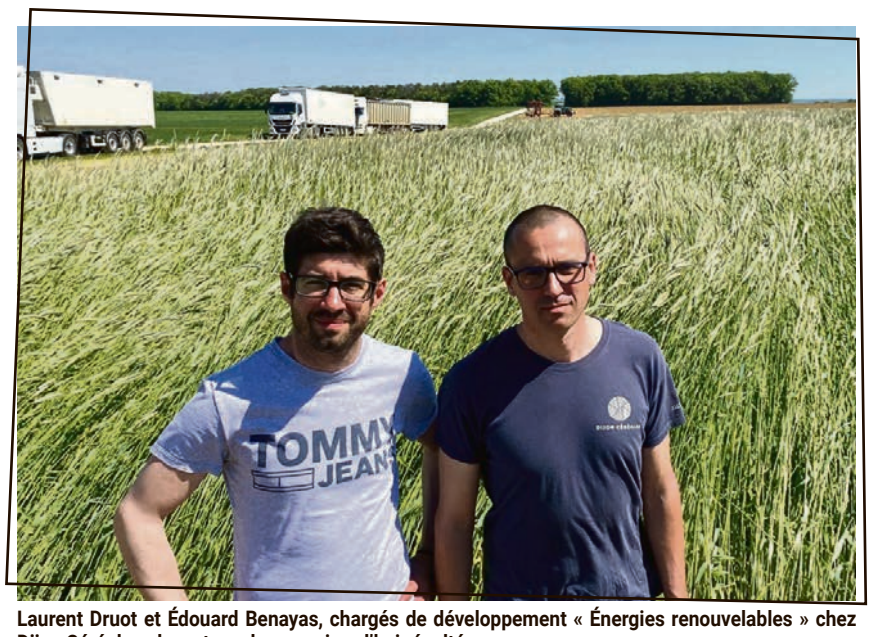


// SÉCALIA

21

Le projet prend forme

Huit cent cinquante hectares de seigle ont été ensilés ces derniers jours dans le Châtillonnais, dans le cadre du futur outil de méthanisation collectif et coopératif Sécalia.



Laurent Druot et Édouard Benayas, chargés de développement « Énergies renouvelables » chez Dijon Céréales, devant un champ aujourd'hui récolté.



À Savoisy.

Elle était attendue avec impatience, elle s'est déroulée dans de bonnes conditions. Cette première récolte de seigle fourrager marque les premiers pas de la future unité de méthanisation de Cérilly. Les champs de 75 exploitants agricoles ont permis d'engranger entre 7,5 et 10 tMS sur chacun des 850 ha concernés. *« L'idée, avec ces premiers ensilages, est de constituer des stocks en vue de la mise en route de l'unité Sécalia programmée pour fin 2023. Notre objectif sera aussi de disposer en permanence d'une demi-année d'avance afin de se couvrir de tout aléa »*, indique Laurent Druot, chargé de développement à Dijon Céréales. La future structure aura une puissance de 2 400 Nm^3/h et sera en mesure de chauffer l'équivalent de 18 000 foyers après méthanisation. *« Le seigle représente à lui seul 90 % de la biomasse qui entrera dans le digesteur. Les besoins annuels s'élèvent à 180 000 tonnes brutes, soit environ 50 000 tonnes de matière sèche. Le gaz sera envoyé vers Châtillon-sur-Seine et toutes les communes voisines desservies par ce type de chauffage. Le surplus prendra la direction du quart nord-est de la France »*, ajoute le responsable.

Ça n'a pas chômé

Plusieurs entreprises de travaux agricoles ont été sollicitées durant une petite quinzaine de jours pour réaliser la récolte de seigle. Une vingtaine de camions ont été monopolisés pour rapatrier la production sur les plateformes de stockage récemment construites (voir encadré). *« Nous sommes globalement satisfaits de cette première étape, tout s'est globalement bien passé. Les rendements sont à la hauteur de nos attentes. Les cultures ont parfois tutoyé les deux mètres de hauteur »*, souligne Laurent Druot, *« Vitallo a été la principale variété utilisée, celle-ci est particulièrement précoce. Semé durant la deuxième quinzaine de septembre, ce seigle peut être généralement récolté dès la fin avril. Nous sommes toutefois un peu décalés cette année car nous n'avons débuté que le 9 mai »*. Le salarié de Dijon Céréales rappelle plusieurs caractéristiques de la culture du seigle: *« il s'agit plus précisément d'une interculture, elle ne se cultive pas au détriment d'une autre production. Les adhérents resèment aussitôt derrière, je pense notamment au tournesol, à la cameline ou encore au soja. Le seigle permet d'allonger les rotations, il nécessite peu de traitements, entre 100 et 120 unités d'azote en deux passages. Dans la genèse du dossier, nous recherchions justement une plante avec ces différents critères, en plus d'avoir un pouvoir méthanogène important »*.

Nombreux atouts

Chaque agriculteur sera rétribué entre 80 et 95 euros/tMS de seigle, selon si le transport a été effectué ou non par ses soins. À terme, plusieurs producteurs disposeront de leur propre stockage à la ferme. Les adhérents de Sécalia pourront bénéficier du digestat issu de la méthanisation: *« nous en produirons environ 60 000 tonnes chaque année, ce digestat sera redistribué au prorata des hectares de seigle engagés. Dans toute la démarche Sécalia, le revenu des agriculteurs devrait être bonifié entre 50 et 100 euros/ha sur l'ensemble des exploitations adhérentes »*. Pour rappel, Sécalia est porté par Dijon Céréales et les projets structurants de l'Alliance BFC. Ce dispositif est labellisé dans le cadre du contrat de transition écologique de la haute Côte-d'Or. Cent cinquante agriculteurs et 5 000 ha sont engagés dans des contrats de quinze ans. L'actualité de Sécalia, c'est aussi le début de l'enquête publique dans les communes concernées, depuis le 10 mai. Celle-ci prendra fin le 10 juin. Les travaux de l'unité devraient débuter au cours de l'été, pour se terminer quinze mois plus tard.

AG

Témoignage



Christophe Gérard, 57 ans, est agriculteur à Poinçon-lès-Larrey et vient de récolter 20 ha de seigle fourrager: *« C'est la deuxième fois que je cultive cette plante, je m'étais testé sur 1,5 ha l'an passé. Aujourd'hui, c'est une récolte grandeur nature et il y en aura même encore davantage dès la prochaine campagne car nous nous sommes engagés sur 60 ha avec mon fils. Nous suivons le projet Secalia depuis ses débuts. J'étais un peu réticent lors des premières réunions, je dois le reconnaître, car je possède des vignes et j'avais peur que les différentes interventions se chevauchent. Finalement, la récolte de seigle est précoce et le palissage des vignes n'est que dans trois semaines. Mon autre crainte venait de la rentabilité, surtout devant la flambée des prix. Je me suis tout de même lancé car j'espère tirer 1 000 euros/ha avec le seigle: cela reste intéressant à condition que je resème juste derrière. Ce sera le cas avec du tournesol, de la cameline et du soja. Ce projet présente bien d'autres avantages à mes yeux: le seigle est un bon moyen de nettoyer nos champs, surtout pour nous, qui rencontrons des problèmes de résistance au vulpin. Aussi, la future utilisation du digestat représentera une belle source d'économie pour notre exploitation. Ce projet est motivant et novateur, nous avons toujours suivi Dijon Céréales dans ses innovations, depuis la création de la coopérative ».*

Bientôt huit plateformes

Trois plateformes ont permis de stocker cette première récolte: celles de Savoisy, Lucenay-le-Duc (5 000 m^2 chacune) et Louesme (3 150 m^2). Cinq autres seront prochainement construites: à Poiseul-la-Ville, dans le secteur Mosson, dans le secteur Asnières-en-Montagne, à Touillon et Cérilly. Pour se donner une idée de l'espace disponible, un mètre carré permet généralement de stocker une tonne de matière sèche (ou trois tonnes de matière brute). Les premiers volumes récoltés resteront bâchés un an et demi, jusqu'à la mise en route de l'unité de méthanisation.



// CONJONCTURE

21 Cette fois-ci, c'est la bonne

Un jeune agriculteur évoque la conjoncture et la guerre en Ukraine. Après la crise sanitaire, ce nouvel aléa devrait définitivement redorer le blason de l'agriculture.



Maxime Durafort, lors des semis de maïs.

Il ne faut jamais se satisfaire du malheur des autres, et ça, Maxime Durafort le précise d'emblée. Toujours est-il que, pour 2022, la guerre en Ukraine devrait impacter positivement certains pans de l'agriculture. *« Tous les cours céréaliers ont doublé, voire plus. Si les prochaines moissons sont d'un bon niveau et avec de la qualité, cette campagne sera forcément très intéressante pour nous. Je ne parle bien sûr pas de 2023 où la donne sera très différente, avec des charges d'un tout autre niveau »*, confie le jeune agriculteur de 29 ans, président JA du canton de Pontailler-Mirebeau-Fontaine. Ce conflit international et ses conséquences sur l'agriculture vont *« rebattre les cartes »* selon Maxime Durafort : *« l'image de l'agriculture devrait s'améliorer, il y en a grand besoin. Les gens vont prendre davantage conscience de l'utilité de nos métiers, de l'intérêt de produire… Cela avait déjà été déjà le cas avec la crise sanitaire mais là, je pense que l'essai sera définitivement transformé. Ce nouvel élan qui est en train de naître est le bienvenu. De notre côté, de toute façon, nous ne pouvions plus continuer dans nos anciens systèmes. Ces niveaux de prix devront être maintenus car à mon avis, les charges ne rebaisseront pas de sitôt »*.

Revers de la médaille

Le jeune Côte-d'orien embraye très rapidement sur le *« retour de bâton »*, à prévoir dès la fin des futures moissons : *« si l'on se tourne déjà sur la campagne 2023, il y a de quoi avoir peur avec les charges qui vont suivre. Cette année, nos appros n'ont pas subi la hausse des prix, fort heureusement. Ce ne sera pas le cas pour l'an prochain. Nous nous posons bien des questions sur le futur prix des engrais, des produits phytosanitaires, des semences et de leur disponibilité… À cela s'ajouteront bien évidemment les charges sociales, la MSA et tout ce qui suit… Cette situation est vraiment bizarre et inédite »*.

Peu de changements

Maxime Durafort n'a rien changé dans son quotidien face à l'envolée des cours : *« on ne bouleverse pas un assolement en fonction des prix et de toute façon, plusieurs critères limitent les possibilités : la nouvelle Pac, les résistances aux herbicides et aussi, pour nous, la nécessité d'avoir assez de cultures fourragères pour nourrir nos bovins… Nous aurions peut-être pu semer davantage de tournesol et de soja si nous n'avions pas de bétail, c'est la seule piste que nous aurions pu éventuellement exploiter »*. Par *« chance »*, Maxime Durafort a déjà opté pour deux fois plus de tournesol cette année (35 ha) : *« il faudrait faire des calculs mais je pense qu'il s'agit aujourd'hui de la culture susceptible de dégager le plus de marge. Du tournesol, nous n'en faisions plus depuis dix ans. Un nouvel essai avait été concluant l'an passé alors nous avons recommencé en lui accordant deux fois plus de surfaces le mois dernier. Ce choix n'a rien à voir avec la guerre, tout était calé à l'avance, d'autant que notre sorgho donnait des résultats décevants depuis deux ans. Cela tombe effectivement plutôt bien »*. L'agriculteur ne pense pas changer sa stratégie lors de la prochaine campagne : *« rien n'est décidé aujourd'hui. Les possibilités seront encore une fois restreintes. Un autre facteur pourrait jouer dans nos choix : la future disponibilité et le futur coût du gaz, qui pourrait impacter les éventuels frais de séchage. Nous ne prendrons certainement pas le risque de payer une fortune pour sécher du maïs, si la ressource venait à manquer »*.

AG

Rendez-vous en août

Les membres du canton JA présidé par Maxime Durafort organisent la fête départementale de l'agriculture les 27 et 28 août à Saint-Léger-Triey. Des réunions se tiennent tous les quinze jours pour préparer l'évènement, informe le président : *« Nous sommes en contact permanent, les rendez-vous s'enchaînent, notamment avec Groupama, Crédit Agricole et Dijon Céréales, nos plus importants sponsors. Nous allons sans cesse chercher des financements, des lots, des moyens logistiques et surtout des mains ! Nous aurons besoin d'une centaine de bénévoles pour la bonne tenue de notre fête. À ce titre, nous organisons une réunion à la fin du mois, peut-être le 27 mai, très certainement à Drambon, toutes les personnes intéressées sont les bienvenues ! »*. Maxime Durafort rappelle les grandes lignes du programme : *« les traditions camarguaises et provençales seront notre grand fil rouge, avec de nombreuses animations. En amont, des jeux intercantons seront proposés le samedi après-midi. Une omelette géante sera au menu de la soirée, celle-ci sera suivie d'un concert avec la participation du groupe dijonnais Amné'Zik. Le dimanche, nous aurons notre traditionnel moiss'batt cross, une mini-ferme, une exposition de matériels et plein d'autres surprises comme un labyrinthe de maïs semé il y a quelques jours… Un bœuf à la broche sera proposé lors du déjeuner, sur réservation »*.

21 La saison est lancée // DÉSHY'21

Les premières luzernes sont déshydratées depuis le 5 mai à l'usine de Baigneux-les-Juifs.

Elle carbure déjà à plein régime. L'usine de Baigneux-les-Juifs, avec ses 20 salariés et ses 10 saisonniers, tourne nuit et jour en 3 x 8 pour récolter et déshydrater la meilleure luzerne possible, en quantité et en qualité. Les premiers champs ont été fauchés le 5 mai, avec une première moyenne de rendement de l'ordre de 2,2 tMS/ha. *« C'est légèrement moins que l'an passé. En revanche, la qualité est exceptionnelle, nous avons pour l'instant un taux de protéines de 21,5 %, c'est nettement mieux que les précédentes campagnes. Pour information, les fabricants d'aliments nous demandent un taux minimal de 18 % »*, commente Jean-Luc Longechamp, directeur de l'usine.

11 000 tonnes en 2021

Cette première coupe de luzerne pourrait s'étaler jusqu'à fin juin - début juillet, comme l'espère le responsable du site : *« ce serait alors bon signe, mais nous n'en sommes pas là, le temps nous préoccupe de plus en plus. Beaucoup de secteurs n'ont, à ce jour, guère reçu de précipitations… Nous attendons désespérément la pluie, comme à peu près tous les ans »*. Jean-Luc Longechamp *« re-signerait »* bien volontiers pour obtenir les mêmes tonnages que ceux de 2021 : *« nous avions terminé la campagne à 11 000 tonnes, soit près de 8 tMS/ha. Cela faisait longtemps que nous n'avions pas atteint un tel niveau. Approcher la barre des 10 000 tonnes cette année serait vraiment bien, mais comme je l'ai dit un peu plus haut, nous en sommes encore très loin… Dans tous les cas, nous donnons aujourd'hui notre maximum pour récolter et déshydrater du mieux possible, sachant que des jours perdus en début d'exercice ne se rattrapent que très rarement en fin d'année »*.

On recrute

La production de luzerne s'étend une nouvelle fois sur près de 1 500 ha, propriétés de plus de 200 agriculteurs : *« nous nous maintenons dans ces chiffres, avec une proportion d'environ 60 % en bio. Ce n'était pas forcément gagné d'avance, car de nouvelles opportunités se sont présentées il y a quelque temps avec l'envolée des matières premières, je pense notamment au blé et au tournesol. Personne n'a heureusement retourné sa luzerne en plein cycle. Quelques producteurs, à l'issue de leurs trois années de luzerne, ont toutefois opté pour d'autres productions, mais cela peut se comprendre »*. Le directeur de la Déshy'21 profite de l'occasion pour lancer une ou plutôt cinq offres d'emploi : *« recruter cinq saisonniers supplémentaires ne serait pas de trop. Le travail est aujourd'hui réalisé avec une pleine efficience mais nous ne sommes pas toujours sur les postes où nous devrions être »*.

AG

Contact : 06 80 08 53 88.



Jean-Luc Longechamp souligne une qualité *« exceptionnelle »* des premières plantes récoltées, à défaut de s'inquiéter des futurs rendements.

// MÉTHANISATION

89

Des visites organisées sur le site de Germigny

Une fois par mois, GRDF organise une visite de l'unité de méthanisation de Germigny où les collectivités territoriales, principalement, sont invitées, afin de découvrir le fonctionnement d'un méthaniseur et son intérêt pour l'alimentation en gaz des communes du secteur.



Chaque mois, des visites sont organisées sur le site afin de faire découvrir le fonctionnement d'un méthaniseur, auprès des membres des collectivités territoriales.

Le mardi 10 mai, GRDF a invité, comme chaque mois, des membres des collectivités territoriales, entre autres, pour découvrir le fonctionnement de l'unité de méthanisation de Germigny (la CERES : centrale d'énergie renouvelable écologique et solidaire). « *L'objectif est de leur faire connaître le sujet de la méthanisation et comment fonctionne un site de méthanisation, pour qu'ils puissent se faire leur propre idée sur le processus de méthanisation agricole qui est le type de méthanisation qui va se développer dans l'Yonne* », indique Leslie Arnoult, conseillère des collectivités territoriales de l'Yonne à GRDF.

Aujourd'hui, dans le département, deux sites (le second se trouve à Saint-Florentin, ndlr) produisent du gaz qui est directement injecté dans le réseau de GRDF ou dans le réseau GRT (gestionnaire du réseau de transport).

L'unité de méthanisation de Germigny traite 10 000 tonnes de matières organiques par an et a une capacité de production équivalente à la consommation de 2 800 foyers. Il alimente en biométhane le réseau de distribution de gaz sur le Florentinois et l'Auxerrois.

Vers une autonomie en gaz ?

Ce méthaniseur est essentiellement alimenté par des CIVEs (cultures intermédiaires à vocation énergétique). « *Il y a des contrats d'achat de matières organiques avec 25 agriculteurs (de 10 ou 15 ans, ce qui leur assure un complément de revenu durant cette période, ndlr), situés à maximum 12 km autour du site. L'unité est également alimentée par de l'herbe provenant de prairie des agriculteurs* », développe Leslie Arnoult. Des prairies sur lesquelles les agriculteurs utilisent le digestat, produit par le méthaniseur, pour avoir plus de pousses.

Il est aussi possible pour eux d'apporter d'autres cultures, avec cependant une contrainte à respecter. « *On ne peut pas mettre plus de 15 % de cultures nourricières dans le méthaniseur* », précise la conseillère.

L'objectif de GRDF est que la France devienne autonome en gaz d'ici 2050. « *On vise la souveraineté énergétique, c'est l'objectif numéro 1 de GRDF car on sait que le gaz fossile a une empreinte carbone très élevée. C'est un gaz qui met des milliers d'années à se produire alors qu'avec la méthanisation, le gaz n'a besoin que de six mois pour être produit* », assure Leslie Arnoult. « *L'empreinte carbone est aussi extrêmement réduite puisqu'il est produit par des cultures, qui sont renouvelées, par des agriculteurs locaux* ».

L'importance du dialogue

Le dialogue avec les élus des communes et des collectivités est important lors de ces visites. « *Ils peuvent nous poser toutes les questions qu'ils ont et peuvent se rendre compte du vrai fonctionnement d'un méthaniseur. On entend souvent des gens qui craignent que le méthaniseur explose. On leur explique que ce n'est pas possible car dans le digesteur il n'y a pas d'oxygène. On nous parle aussi de nuisance olfactive. Lorsqu'ils viennent ici, ils se rendent compte que l'odeur n'est pas forte. Le but à travers ces visites est d'apporter une vision claire de ce qu'est un méthaniseur* », assure Leslie Arnoult.

La prochaine visite est prévue le lundi 20 juin, toujours sur le site de Germigny.

À noter que dans le département, neuf autres projets sont en cours de développement, « *à des étapes différentes de maturité avant l'injection de gaz dans le réseau* ». Sur l'ensemble de la France, ce sont à l'heure actuelle plus 400 méthaniseurs qui injectent du gaz dans les réseaux GRDF et GRT.

Christopher Levé



L'unité de méthanisation de Germigny traite 10 000 tonnes de matières organiques par an et a une capacité de production équivalente à la consommation de 2 800 foyers.

La filière maintient le cap // ŒUFS

Malgré l'épreuve de la grippe aviaire et la hausse des coûts de production, produire des œufs en France reste une voie de diversification intéressante.

« *Les œufs confirment leur place de produit incontournable du quotidien* » se félicite Philippe Juven, président du Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO). La consommation a retrouvé son rythme de croissance d'avant Covid. À domicile, elle a augmenté de 1,8 % en 2021 (par rapport à 2019). Le succès du logo Œufs de France est aussi un motif de satisfaction pour la filière. Lancé en 2018, il concerne 70 % du marché et est utilisé par 61 entreprises du secteur et 15 entreprises de la grande distribution. Il constitue un critère important d'achat pour 89 % des Français. Autre réussite : la transformation des élevages. Désormais, la production d'œufs alternative (pondus par des poules non élevées en cage) représente 72 % des œufs vendus en magasin. La production se répartit ainsi : les cages aménagées (32,9 %), le plein air (24,4 %), le sol (20,6 %), le bio (15,7 %), et le Label rouge (6,4 %). À l'international aussi, les clignotants sont au vert. Les exportations d'œufs de France ont progressé de 7 % en valeur et de 6 % en volume alors que les importations ont reculé de 3 % en valeur et de 5 % en volume. Cela se traduit par un solde de la balance commerciale positif en valeur (+ 17 millions d'euros, contre + 4 millions d'euros en 2020) et en volume (+ 10 000 tonnes, contre – 5 000 tonnes en 2020).

Risque de baisse de production

Mais la filière « *traverse aussi des périodes de turbulences sur les plans sanitaire et économique* » ajoute Philippe Juven. Dans le sanitaire, c'est la grippe aviaire d'une gravité exceptionnelle avec un premier épisode fin novembre dans le Sud-Ouest et un « *rebond inédit* » en février dans l'Ouest. « *Pour la première fois, le virus a été apporté par des flux migratoires ascendants* » constate Philippe Juven. Les conséquences économiques sont importantes et le CNPO attend la réponse de l'État pour les indemnisations des producteurs et des industriels. Ces conséquences devraient se poursuivre sur la production de 2022 qui est attendue en baisse de 8 à 9 % selon les premières estimations. Enfin, la crise ukrainienne pèse sur les coûts de production. La flambée des prix de l'aliment pour les poules était déjà présente en 2021 (+ 25 %). La guerre en Ukraine ne fait qu'aggraver la situation. En mars, l'indice aliment progressait de 10,9 % sur un mois et de 24,6 % par rapport à mars 2021. Énergie, emballages, transport : tous les autres coûts de production sont aussi orientés à la hausse. Tout cela devrait se traduire par une hausse des prix de ventes en magasin de quelques centimes par boîte d'œufs.

Actuagri

LA CHANVRIÈRE
Le champ de tous les possibles

DEVENEZ PRODUCTEUR DE CHANVRE

La Chanvrière, leader européen dans la production et la transformation du chanvre, est installée à **Saint-Lyé (10)**.

La coopérative La Chanvrière compte 660 producteurs pour plus de 11 000 ha emblavés en 2022. Elle s'est dotée d'un **nouvel outil industriel, innovant et performant** qui lui permet d'augmenter considérablement ses capacités de production et de développer sa position de Leader en Europe.

Pour répondre à ses **marchés en pleine expansion, La Chanvrière** a besoin d'**augmenter ses surfaces de chanvre d'environ 3000 ha pour 2023**.

Le chanvre, qui ne nécessite ni produits phytosanitaires ni irrigation, est une excellente tête de rotation et piège à nitrates. C'est une culture qui a des faibles besoins en azote, qui permet d'améliorer la structure du sol et d'allonger les rotations.

Nous recherchons de nouveaux adhérents dans l'Yonne (89) et la Côte d'Or (21).

N'hésitez plus, dès 2023 rejoignez une coopérative en plein développement en devenant producteur de chanvre !

CONTACT :

Claire BUREAU, Responsable du service amont et relations adhérents à La Chanvrière
E-mail : **cbureau@lachanvriere.com** • Tel : **06.23.36.67.56**.

// OUTILS

Les charrues déchaumeuses appréciées pour le débit de chantier

Les charrues déchaumeuses ont vu leur vocation changer au fil des ans et sont aujourd'hui davantage utilisées pour le labour superficiel.



Tadys

Les charrues déchaumeuses sont particulièrement plébiscitées pour le labour superficiel.

« Lorsque nous avons commencé à commercialiser les charrues déchaumeuses en 2005, nos clients exploitaient pour 80 % en bio et utilisaient ces machines pour le déchaumage. Ils découvraient simultanément l'intérêt du travail hors raie permettant l'utilisation de pneumatiques larges, voire dans les cas extrêmes de jumelages. Aujourd'hui, le profil des utilisateurs est plus varié, car ces machines sont davantage plébiscitées pour leur débit de chantier, assorti d'un prix d'achat plus attractif que celui des charrues classiques », précise Yann Taliercio, cogérant de la société Tadys. *« Les charrues déchaumeuses sont généralement employées pour travailler entre 12 et 17 cm de profondeur. Elles ont la capacité de répartir les résidus végétaux sur le flanc du labour et non pas en fond de raie comme avec un modèle conventionnel. Cette spécificité garantit une meilleure décomposition de la matière organique en favorisant les échanges avec l'air et l'eau »*, indique le chef produit charrue chez Kverneland.

Broyer avant de labourer

Le labour à faible profondeur présente également l'avantage de maintenir la matière organique dans l'horizon superficiel et de limiter la consommation de carburant. *« Les charrues déchaumeuses trouvent leurs limites en condi-*



Tadys

Le labour avec une charrue déchaumeuse favorise la décomposition des résidus végétaux et la création de matière organique.

AgriDis INTERNATIONAL A/S
www.agridis.com

HE-VA

JEAN-MICHEL CHENILLOT
89000 Saint Georges sur Baulche
Port. 06 08 95 26 90 - jmc@agridis.com

THIERRY CHENILLOT
74350 Cruseilles
Port. 06 08 97 59 88 - thierry.chenillot@orange.fr

ADRIEN AUVIGNE
52500 Maâtz
Port. 06 47 99 32 10 - aa@agridis.com



Combi-Disc : Décompacteur + déchaumeur à disques porté et semi-porté de 3 à 6 m .



Top-Strigle : Herse à paille de 3 à 10 m. avec 2, 4 ou 5 rangées de dents



Herse étrille : Pour le désherbage avec semoir à petites graines de 3 à 15 m.



Disc-Roller : NOUVEAU déchaumeur à disques, contour porté ou traîné de 2,50 m à 8 m.



Euro-Tiller: Vibro traîné de 7 à 10 m, avec dents disposées sur 7 rangées.



Tip Roller : Rouleau semi porté avec anneaux étoiles déchiqueteurs et rotor hacheur.



Kverneland

Selon les marques, les charrues déchaumeuses s'utilisent en raie ou hors raie.

Garantir le bon retournement de la bande de terre

La principale difficulté du labour à faible profondeur est de bien retourner la bande de terre, afin d'enfouir correctement les résidus végétaux. Pour y parvenir, la charrue Bugnot Rapid Lab, conçue pour travailler au maximum à 23 cm, dispose de socs ne tranchant que deux tiers du fond de raie, laissant ainsi une partie non découpée qui sert de charnière. Celle-ci est ensuite soumise à l'action d'une lame arrière qui coupe le tiers restant. Le bon enfouissement des débris est assuré par une rasette ou par le déflecteur monté au-dessus du versoir. Le constructeur haut-marnais propose par ailleurs deux types de corps de 13 pouces de large se différenciant par leur angle d'attaque. Le premier, de 37 degrés, est préconisé pour les sols limoneux et très argileux. Le second, de 45 degrés, est conseillé pour les terres légères et argilo-calcaires.



Bugnot

Les charrues déchaumeuses travaillent généralement entre 12 et 17 cm de profondeur.

tions grasses et demandent d'intervenir sur un sol bien ressuyé, avertit Yann Taliercio. *Elles imposent également d'être rigoureux en termes de gestion du tapis végétal. L'idéal est de broyer les résidus végétaux avant de labourer. Plus les débris végétaux sont hachés et réduits, plus leur décomposition est accélérée. En revanche, le déchaumage préalable est déconseillé si sa profondeur représente plus d'un quart de la profondeur de labour, car la terre meuble est impossible à retourner dans le cas d'un travail à faible profondeur.* »

David Laisney

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout



SEMOIRS PNEUMATIQUES

AGUIRRE

Semoir pneumatique de grand rendement (Vitesse de travail élevée)

Largeur de travail de 4 à 7,2 m

Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve

Double parallélogramme

Roues de jauge avant et arrière

Exclusivité AGUIRRE, cette conception unique vous garantit une régularité de semis inégalée

Electro-Drive, pesée électrique et modulation dosage par G.P.S.

> Le seul constructeur qui vous propose quatre trémie (quatre distributions) sur ce type de semoir; capacité totale jusqu'à 4000 L.

> idéal pour implanter vos cultures associées

> Inter-rangs possibles: 12,5 cm | 14,5 cm | 16 cm | 19 cm

> Epaisseurs de dents: 12 mm

> Un modèle spécifique pour la culture BIO

> Dents avec double descente

> Modèle traîné largeur de travail jusqu'à 9 m



COMMANDEZ AVANT LE 15 JUIN ET SEMEZ CET AUTOMNE AVEC VOTRE NOUVEAU SEMOIR AGUIRRE !

31300 TAFALLA - Espagne
Teléfono +34 948 70 06 92
E-mail: aguirre@aguirreagricola.com
www.aguirreagricola.com

Contactez votre concessionnaire habituel

RESPONSABLE SECTEUR
M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99
philippetoussaint54@gmail.com

// LES NOUVEAUTÉS

Actisol Le mulcheur Stell'Air multiplie les étoiles

Actisol fait évoluer sa gamme de déchaumeurs à disques étoilés portés Stell'Air. Celle-ci est également proposée dans une configuration à deux disques par support, soit 12 à 13 étoiles par mètre de largeur de travail, contre 8 sur les versions à un disque par support. Cette déclinaison supplémentaire fait alors entrer le Stell'Air dans la famille des destructeurs de couverts, souligne Actisol. Cet appareil reçoit également des roues stabilisatrices à l'avant, se réglant par une manivelle pour une précision millimétrée de la profondeur de travail, en combinaison avec le rouleau arrière. Dans cette version à deux disques par support, le Stell'Air est disponible en largeurs de 3 ; 3,50 et 4 m en châssis rigide, et de 4 ; 5,30 et 6,50 m en repliable.



L. Vimond

Agram La herse étrille Géo Spring de 6 à 12 mètres

La herse étrille Géo Spring commercialisée par Agram se décline en trois modèles portés de 6 à 12 m de large. Dotées de deux ou quatre roues de jauge, selon la largeur, elle dispose d'un châssis central double poutre (100 x 100 mm) avec un repliage en ciseaux limitant la largeur à 3 m. Les dents de 7 mm de diamètre, espacées de 25 mm, sont montées sur six rangées réparties sur des compartiments de 1,5 m (ou 2 m sur le modèle de 8 m) fixés sur des supports pendulaires. Le réglage de l'agressivité des dents s'effectue manuellement de manière centralisée par compartiment.
Largeur : 6, 8, 12 m
Nombre de compartiments : 4, 5, 8
Poids : 630, 970, 1 480 kg
Hauteur repliée : 2,20 ; 2,50 ; 3,25 m



Agram

POUR VOTRE LABELLISATION



ON VOUS DONNE BIEN PLUS QUE DU CRÉDIT.

Le Crédit Agricole vous accompagne à toutes les étapes de labellisation ou de certification de votre exploitation.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Détail et conditions des offres et des solutions dédiées auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Les crédits sont accordés sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur.
05/2022 – 4035 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 773 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. **BETC**

Alpego Un décompacteur pour les tracteurs jusqu'à 500 chevaux

Conçu pour les usages intensifs avec des tracteurs développant jusqu'à 500 ch, le décompacteur Alpego MegaCraker K-Extrem est entièrement réalisé en acier à très haute résistance. Cet outil repliable se décline en largeurs de 4 et 5 m, dotées respectivement de 9 et 11 dents. Il bénéficie du système de montage rapide et sans outil des socs et des ailettes. Le terrage est hydraulique et il est géré par le rouleau arrière disponible en trois configurations : Franter double à pointes H50 de 220 mm de diamètre, Disc-Roller DR6 de 600 mm et barre de 550 mm. Des déflecteurs latéraux à réglage hydraulique s'adaptent en option.



Alpego

Alpego Des herses rotatives pour les usages intensifs

Les herses rotatives repliables DK-Top, conçues pour les usages intensifs, s'utilisent avec des tracteurs développant jusqu'à 350 ch à la prise de force. Pourvues de quatre rotors par mètre, ces machines bénéficient du système Twin-Force K se caractérisant par le montage des rotors par paire sur le même support. Ce procédé, utilisant un guidage des arbres par des roulements coniques, offre un grand dégagement (plus de 15 cm) entre le caisson et le porte-dent. Pour un bon suivi du terrain, les deux lamiers évoluent de manière flottante avec une amplitude de +/- 20 degrés. Les DK-Top reçoivent de série des cardans à limiteur à cames Walterscheid protégeant chaque boîtier latéral. Leurs demi-rouleaux sont raccordés au châssis via un parallélogramme, assurant le bon positionnement des barres niveleuses, quelle que soit la profondeur de travail.
Largeur de travail : 4 ; 4,5 ; 5 ; 6 et 7 m
Garantie : 3 ans



Alpego

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// LES NOUVEAUTÉS

Amazone La charrue portée Teres 300 de 4 à 6 corps


Amazone

Amazone lance une nouvelle famille de charrues portées baptisée Teres 300. Déclinée en 4 à 6 corps, cette gamme s'adresse aux tracteurs jusqu'à 300 ch. Elle se décline en deux versions : V, à largeur variable hydrauliquement et VS, ajoutant la sécurité non-stop hydraulique. Cette charrue se distingue par un parallélogramme permettant de régler la largeur de travail de chaque corps en modifiant avec précision le réglage de la prise de raie du premier corps. Baptisé AutoAdapt, ce mécanisme optimise également la ligne de traction, qui reste perpendiculaire à l'axe d'attelage. Cela limite la consommation et l'usure des pièces. Sur ce point, les corps des Teres 300 adoptent une étrave baptisée Speedblade, dont le traitement et la conception ont été étudiés pour limiter l'usure jusqu'à des vitesses de labour de 10 km/h. Le Speedblade s'associe aussi bien à des versoirs pleins qu'à des claires-voies. En outre, la pointe de charrue a été dessinée pour bien épouser le soc et l'étrave, afin de limiter l'accumulation de terre. Pour le retournement, le SmartTurn est un vérin de réalignement qui agit distinctement de la largeur de travail, évitant tout déréglage. Ces charrues disposent d'une roue de terrage (hydraulique ou mécanique) se transformant facilement en roue de transport. Il est également possible d'avoir une roue arrière distincte de celle du transport. La barre d'attelage de la charrue intègre des roulements qui limitent les à-coups aussi bien au champ que sur route.

Amazone Le Cobra déchaume en superficie


Amazone

Composé de six rangées de dents vibrantes, le déchaumeur Cobra-2TX d'Amazone est conçu aussi bien pour un scalpage superficiel (à partir de 4 cm), pour une destruction de couverts, pour un deuxième ou troisième passage à profondeur moyenne (jusqu'à 13 cm) que pour une reprise de labour. Décliné en largeurs de 6 et 7 m, cet appareil peu tirant travaillant à vitesses élevées propose un espacement de 13,3 cm entre dents. L'avant de l'appareil peut recevoir un rouleau hacheur ou un Crushboard pour une reprise de labour. Les dents vibrantes sont dotées de socs étroits (5 cm) ou de pattes d'oie d'une largeur de 22 cm, permettant un scalpage complet des repousses sur toute la largeur de travail. L'arrière intègre des lames niveleuses réglables précédant une herse double ou un des rouleaux au catalogue d'Amazone. La profondeur de travail est régulée par le rouleau arrière et quatre roues positionnées sur la moitié avant de l'appareil. En dévissant des brides, le rouleau peut être facilement retiré, de façon à travailler sans rappuyage. En option, le Cobra 2-TX peut recevoir un semoir d'intercultures GreenDrill 501.

Bednar Le Versatill vise la polyvalence


Bednar

Le constructeur tchèque Bednar lance un cultivateur polyvalent à dents vibrantes. Baptisé Versatill, il se décline en versions VN_L portés et VO_L semi-portés. Ces appareils conviennent aussi bien pour du déchaumage superficiel (jusqu'à 10 cm de profondeur) que pour la préparation de semis. Ils disposent de quatre rangées de dents, proposant un espacement de 15 cm. Les dents vibrantes reposent sur un simple bras, dit Standard, ou sur un bras Heavy-Duty à double lame de ressort, une configuration recommandée en déchaumage. Elles reçoivent au choix des socs de 60 mm, de 55 mm renforcées au carbure de tungstène, ou des pattes d'oie de 250 mm ou 200 mm renforcées au carbure. Devant les dents, le Versatill accueille en option des lames niveleuses réglables hydrauliquement ou, sur les semi-portés, un rouleau hacheur Trash Cutter à réglage hydraulique ou des doubles roues de jauge. À l'arrière, des lames niveleuses à réglage mécanique précèdent le rouleau à réglage mécanique ou hydraulique. Différents types de rouleaux sont proposés : Spring à lames, double U-Ring ou double barre sur les modèles portés, V-Ring et double U-Ring pour les semi-portés. En option, une herse peigne complète le rouleau. Ce dernier peut aussi être dételé au besoin et remplacé par trois rangées de herses peignes.

Modèle : Versatill VN 4000 L ; VN 5000 L ; VN 6000 L/VO 6000 L et VO 7500 L
Largeur de travail : 4,05 ; 4,95 ; 5,85/6 et 7,50 m
Nombre de dents : 27 ; 33 ; 39/36 et 44

Bednar Le Swifterdisc évolue et atteint 18,40 mètres

Bednar apporte des évolutions à sa gamme Swifterdisc de déchaumeurs à disques indépendants montés sur boudins élastomères. D'une largeur de 7,25 m, le Swifterdisc XO Profi profite désormais d'un agencement en X des disques pour ne pas dériver latéralement. Il adopte un nouveau châssis augmentant la distance entre les deux rangées de disques, de manière à limiter les risques de bourrage. Il peut recevoir des doubles roues de jauge à l'avant et une plus grande diversité de rouleaux arrière. Décliné en largeur de 10 et 12,40 m, le Swifterdisc XE s'appuie désormais en bout de champ sur les rouleaux arrière, les roues de transport et sur les roues de jauge avant. Deux modèles de grande largeur Swifterdisc WE Mega (16,40 et 18,40 m) complètent l'offre par le haut. Dotés d'un châssis double essieu, ils disposent de deux rangées de disques positionnés en X. Pour le transport, le Swifterdisc XE Mega se replie en deux parties vers l'avant. Enfin, les Swifterdisc XE Profi peuvent recevoir, comme les déchaumeurs à gros disques indépendants Atlas AE Profi, des commandes sur le timon permettant de piloter différentes fonctions depuis le sol.

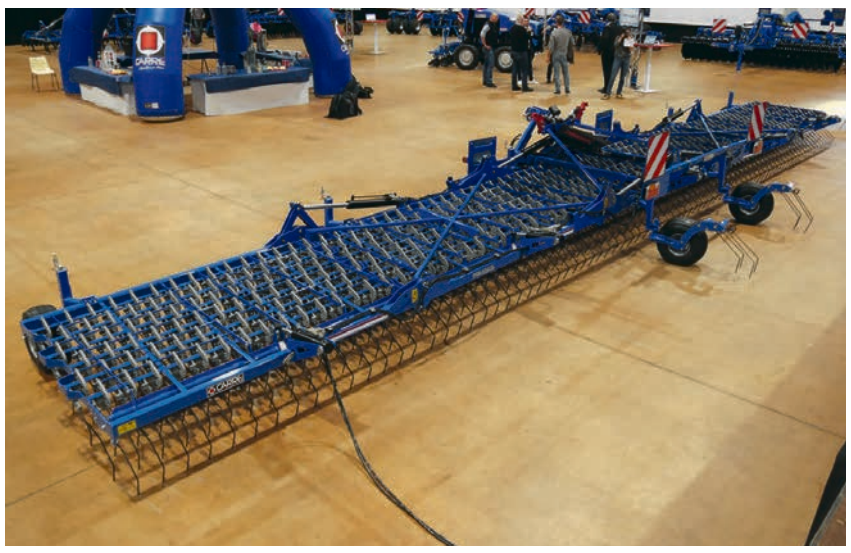

Bednar



// LES NOUVEAUTÉS

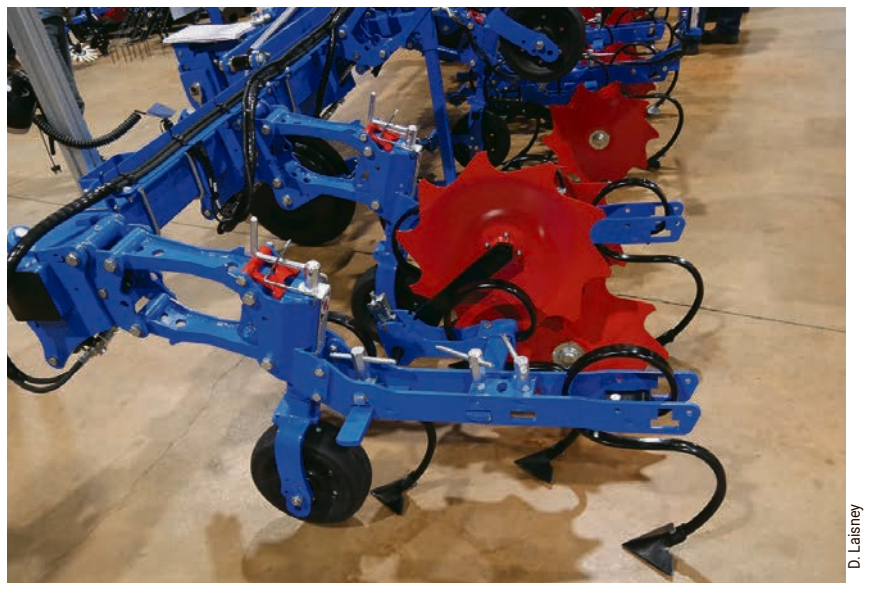
Carré Grande précision et grande envergure pour la herse étrille Pressius

La herse étrille Pressius de Carré se distingue par l'adoption d'un mécanisme de réglage centralisé de la pression des peignes utilisant des pièces en matière composite fibrée. Ces éléments mobiles montés sur chaque peigne et actionnés par des vérins hydrauliques, permettent d'ajuster la force exercée sur le sol entre 100 g et 5 kg. Ils donnent également la possibilité de relever manuellement et individuellement certains peignes, afin, par exemple, de réduire la largeur de travail. Le modèle présenté, mesurant 12,20 m d'envergure, se compose de cinq sections, dont la profondeur de travail est contrôlée par six roues à l'avant et deux à l'arrière (six en option). Il compte six rangées de peignes pour faciliter l'évacuation des adventices. La pointe des dents est volontairement décalée de leur ligne de traction, pour accroître l'effet de vibration et renforcer l'étrillage. Les Pressius, commercialisées à partir de juillet 2022, se déclineront en largeurs de 3 à 15 m. Des modèles spécifiques au maraîchage seront également disponibles dès 1,5 m de large.



D.Laisney

Carré Les bineuses plus précises et plus faciles à régler



D. Laisney

Les bineuses Carré ont été entièrement revues. Elles s'avèrent plus légères et plus compactes que les variantes précédentes et limitent ainsi les sollicitations sur le relevage du tracteur. Les jeux mécaniques ont été réduits, afin notamment de renforcer la précision des modèles pourvus d'un système de guidage à une ou deux caméras. Les éléments bineurs redessinés intègrent des parallélogrammes aux articulations plus robustes. Ils proposent davantage de modularité dans le positionnement des dents et sont plus simples à régler. Ils facilitent la combinaison d'options, telles que les disques ouvreurs, les herses peignes, les disques de chaussage, les étoiles à doigts Netline désherbant sur le rang… De leur côté, les protège-plants profitent d'un système de réglage plus ergonomique, qui propose de multiples positions pour s'adapter au stade de la plante. Le relevage hydraulique des éléments se décline désormais en deux configurations : à l'horizontale ou à la verticale procurant un plus grand dégagement.

Charlier La charrue hybride déchaume à 6-8 cm



Charlier

Le Marnais Charlier annonce sa charrue portée hybride aussi bien capable de déchaumer entre 6 et 8 cm que de labourer à 22 cm. Cet outil, disponible en 6, 7 et 8 corps, reçoit un versoir spécifique, rehaussé d'un déflecteur, qui allie les avantages du modèle cylindrique à ceux du variant américain adapté aux sols très légers et peu profonds. Il se distingue par l'adoption de rasettes aux supports démontables, maintenus chacun par trois boulons, afin de les retirer rapidement pour le déchaumage. Cette charrue 14 pouces dispose d'une roue de jauge de 320 mm de large amortie par un vérin pneumatique réglable. Elle se complète d'une griffe sous soleuse escamotable se fixant derrière le versoir, afin de fissurer à 5 ou 10 cm sous le soc.
Poids : 1 950 à 2 500 kg
Dégagement sous bâti : 80 cm

Einböck Des dents indépendantes et relevables pour la herse étrille Aerostar-Fusion



Einböck

Le spécialiste du désherbage mécanique Einböck propose désormais une herse étrille portée à dents indépendantes. L'Aerostar-Fusion inaugure en effet un montage individuel des dents (7 mm de diamètre) sur des supports en PVC haute résistance, qui ont l'avantage de conserver l'alignement des dents (espacement entre dents de 2,8 cm), grâce à l'intégration d'un axe sans usure. Cette pièce plastique facilite également le remplacement des dents endommagées. Le support de chaque dent est relié en partie supérieure à un double ressort, lui-même fixé à un cadre pour chaque élément de la bineuse, le modèle de 6,20 m étant découpé en trois parties et les largeurs de 9,20 et 12,20 m intégrant cinq parties. Le réglage hydraulique de la pression des dents s'effectue ainsi sur chaque élément par l'intermédiaire du cadre supérieur, le double ressort autorisant une grande plage de pression. Einböck indique que cette conception sans câble offre un meilleur dégagement dans les cultures développées et un repliage plus compact. Les dents peuvent aussi être relevées pour évacuer plus efficacement les résidus et éviter les bourrages. Pour le suivi du sol, l'Aerostar-Fusion peut travailler en mode rigide sur des sols très plats ou en mode flottant pour les terrains plus accidentés, avec un nombre et une position des roues de jauge à la carte. Einböck envisage déjà une extension de la gamme avec des modèles de 15 et 18 m pour la suite.



// LES NOUVEAUTÉS

Fliegl Un déchaumeur à disques chaînés de 7 mètres

Le constructeur allemand Fliegl débarque sur le marché des déchaumeurs avec le KSE 680. Cet appareil semi-porté se caractérise par ses quatre chaînes de disques de 350 mm de diamètre positionnées en losange. La conception de l'appareil permet d'appliquer un poids constant sur toute la largeur, y compris sur sols irréguliers, la pression au sol (120 kg/m) étant assurée par le seul poids des disques (2,7 kg chacun), ces derniers étant espacés entre eux de 13 cm. Évoluant entre 10 et 18 km/h, cet outil permet de travailler jusqu'à 12 ha/h, en déchaumage derrière un maïs, en incorporation de lisier, en semis de couvert, ou en préparation de lit de semences. Le KSE 680 dispose du réglage hydraulique de la tension des chaînes pour modifier l'action des disques. Sa profondeur de travail s'ajuste en agissant sur la hauteur des roues porteuses (par manivelle) et sur la position de l'essieu central.



Fliegl

Franquet Terramix, un déchaumeur robuste

Le constructeur axonais Franquet dévoile le Terramix, un robuste déchaumeur à dents à sécurité à ressort, offrant une résistance de 550 kg à la pointe et un effacement de la dent de 300 mm. Doté de trois rangées de dents, le Terramix présente un dégagement sous bâti de 850 mm et un espacement entre dents de 900 mm (300 mm sur les trois rangées), ce qui lui permet de travailler dans des gros volumes de résidus. Les socs fins, permettant de travailler en fissuration profonde, peuvent être accompagnés d'ailettes (différentes dimensions proposées) pour un scalpage ou un mulchage superficiel. Derrière les dents, les disques niveleurs sont montés sur sécurité à boudins élastomères. Ils sont solidaires du rouleau qui assure le contrôle de profondeur de l'outil (réglage par cales, hydraulique en option). Se repliant en trois parties, le premier modèle porté, d'une largeur de 4 m, affichant 2,9 t sur la bascule, sera complété d'un déchaumeur porté de 3 m fixe, ainsi que par des déclinaisons semi-portées de 4 ; 5 et 6 m. Sur ces dernières, l'essieu de transport est logé entre la troisième rangée de dents et les disques niveleurs.



Franquet

He-Va Le décompacteur Sub-Tiller Stealth préserve la surface du sol

Le décompacteur Sub-Tiller Stealth, conçu par He-Va, répond au besoin de fissuration des sols, tout en limitant l'impact en surface. Il est doté de disques ouvreurs crénelés de 470 m de diamètre, préparant le passage des dents. Montées sur deux rangées, ces dernières disposent d'un étançon de seulement 15 cm d'épaisseur et d'un soc en carbure à ailettes de 120 mm de large. Ces dents sont montées sur sécurité à boulon ou non-stop hydraulique. Le rouleau à anneaux V-Profil de 600 mm de diamètre assure le rappuyage et le contrôle hydraulique de la profondeur des dents (jusqu'à 25 cm). Les disques ouvreurs bénéficient également de leur propre réglage hydraulique de profondeur.
Châssis : fixe/repliable
Largeur : 3 ; 3,50 ; 4 m/4 ; 5 ; 6 m
Espacement entre dents : 450, 500, 550 mm
Dégagement sous châssis : 700 mm



M. Portier

KÖCKERLING

Déchaumage superficiel
Destruction de couvert - Préparation de semis





ALLROUNDER FLATLINE 900,
Une solution au scalpage intégral
Nouveau modèle 9 m (pas 13 cm, dégagement 64 cm, espace sur la rangée 70 cm, largeur au transport 3 m, poids 10,75 t)

REBELL Profiline,
Déchaumeur lourd à grands disques
Modèle 6 ou 8 m (disques diamètre 620 mm, réglage hydraulique de la profondeur, double rouleau STS)

Tête de distribution possible sur tous les déchaumeurs

Distributeur Köckerling sur les départements 10, 45, 77, 89, 91

SPAI Solutions pour l'agriculture & l'industrie

B. KALLENKOOT 06 81 82 64 46

DÉMONSTRATION SUR DEMANDE

// LES NOUVEAUTÉS

Horsch Meilleure capacité de scalpage pour le déchaumeur Joker CT

Horsch a revu la conception de son déchaumeur porté à deux rangées de disques indépendants Joker CT, afin d'améliorer sa capacité de pénétration et son aptitude à scalper toute la surface du sol dès 5 cm de profondeur de travail. La principale évolution porte sur le nouveau dessin des bras supportant chacun deux disques, dont l'angle a été modifié. Cet appareil abandonne les tôles déflectrices latérales au profit de disques de bordure plus faciles d'utilisation, qui assurent un meilleur nivellement entre les passages. Le Joker CT embarque en option le semoir Minidrill d'une capacité de 400 l pour, par exemple, implanter les couverts végétaux. Les largeurs de 6 et 7 m se déclinent en version incorporateur de lisier, équipée de deux paires de roues de jauge frontales et de herses peignes en lieu et place du rouleau arrière. Elles s'adaptent sur les tonnes à lisier et les automoteurs d'épandage.

Largeur : 3 ; 3,50 ; 4 ; 5 ; 6 et 7 m
Diamètre des disques : 520 mm



Horsch

Horsch Le scalpeur Finer SL travaille avec grande précision



Horsch

L'outil de travail du sol à dents vibrantes Finer SL vise avant tout un scalpage précis des adventices avant le semis, mais aussi des travaux de préparation fine du sol, de destruction de couverts et de semis. Dans sa version précédente, il était possible de régler mécaniquement l'angle d'attaque des dents pour s'adapter à toutes les conditions de sol, mais Horsch a finalement abandonné l'idée pour des raisons de praticité et d'uniformité du scalpage. Le modèle de base compte quatre rangées de dents vibrantes de 70 x 12 mm, espacées d'un pas de 15 cm. Elles sont dotées d'une double spire, ce qui leur donne de la rigidité et leur évite d'entrer en résonance. Les roues de jauge apportent un contrôle précis de la profondeur, pour un bon suivi du terrain. Plusieurs configurations et combinaisons sont possibles : roues de contrôle de profondeur avant et/ou arrière, herses peignes, rouleaux, herse arrière… Les roues de jauge du Finer SL peuvent être remplacées ou complétées par un ou deux rouleaux, permettant de mener des travaux de déchaumage ou de préparation du lit de semence. Les socs à patte d'oie de 22 cm sont destinés à scalper les adventices sur toute la largeur de la machine. Il est aussi possible d'utiliser des socs en carbure, des socs étroits de 5 cm, et des dents fines avec socs de semis de 18 mm. Le Finer SL peut ainsi être associé à un kit de semis qui comprend deux têtes de répartition et une descente derrière chaque dent, se transformant via la trémie frontale Partner en semoir apte à travailler en conditions délicates. Le Finer SL est pour l'instant disponible en 6 et 7 m de largeur de travail, la gamme sera complétée par la suite par des modèles de 5 et 8 m.

K-Lidis Une bineuse d'un nouveau genre, proche du terrain



L. Vimond

Conçues par un agriculteur allemand et importées en France par K-Lidis, les bineuses Dieter Leibing sont des machines frontales très simples. Elles s'appuient sur un système de patins précédant le soc de binage assurant le contrôle de profondeur. La pression exercée sur le sol est réglable hydrauliquement ou pneumatiquement. Déclinées en largeurs de 3 à 12 m (jusqu'à 3,50 m en châssis fixe), ces bineuses sont proposées avec des socs de 12 à 34 cm de large, jusqu'à trois socs pouvant être montés par support pour évoluer, par exemple, dans des maïs à 80 cm d'interrang.

Kelly Tillage Un petit déchaumeur à disques chaînés



N. Doyle

Kelly Tillage lance le déchaumeur à disques chaînés 1204, qui complète les modèles 2006, 3009 NT et 4012 (6, 9 et 12 m). Particularité de ce nouveau modèle, les bras sont extensibles mécaniquement, ce qui permet d'offrir trois largeurs de travail : 3,40 ; 4 et 4,30 m. Il suffit alors de remplacer les chaînes de disques. Pour une même puissance de traction (à partir de 80 ch), le chauffeur peut ainsi travailler avec la plus grande envergure avec les disques moins tirants ou une largeur plus réduite avec d'autres. Cet appareil de déchaumage peut également recevoir un kit de semis sur la base d'un appareil APV animé électriquement et alimenté par une réserve de 300 l. Les graines sont déposées entre les deux rangées de disques. Ce même semoir, cette fois-ci doté d'une soufflerie entraînée hydrauliquement, équipe en option le modèle 2006. Les deux plus gros modèles adoptent quant à eux une trémie de 800 l. Toute l'offre en déchaumeurs à disques chaînés adopte un nouveau look et bénéficie de renforcements et d'évolutions favorisant l'entretien et la longévité. La barre d'attelage est plus robuste et peut désormais être proposée en attelage deux points. Les possibilités de réglages augmentent pour s'adapter à toutes les conditions (type de sol, volume de résidus, humidité).

OCCITAN
Déchaumeur à disques indépendants de grande capacité



DÉMO POSSIBLE POUR LA SAISON DE DÉCHAUMAGE

CONTACTEZ
Augustin & Romain il seront à votre écoute

SAS WALTER
Route de Varanges, 21110 Rouvres en Plaine
03 80 79 17 37

GRÉGOIRE BESSON

// LES NOUVEAUTÉS

Kuhn La charrue Multi-Leader s'adapte aux tracteurs de forte puissance

Kuhn dévoile la charrue monoroue Multi-Leader XT. Succédant à la Multi-Leader, elle se distingue par une construction renforcée pour s'adapter aux tracteurs de 200 à 400 ch. Déclinée en 7 à 9 corps, elle présente un dégagement sous bâti de 80 cm en version sécurité non-stop hydraulique (NSH) et de 85 cm en sécurité à boulon de traction (T). Elle est proposée en version «Sillon» pour du labour en raie, avec réglage mécanique (hydraulique en option) du déport, ou en version hors raie (à réglage hydraulique de série). Conçue pour des tracteurs à roues jumelés mesurant jusqu'à 5,40 m de large, cette dernière charrue peut également travailler en raie et bénéficie aussi d'une séquence hydraulique pour optimiser le retournement et la manœuvrabilité en une seule fonction. De série, la version hors raie dispose d'une roue avant de 320 mm de large et de 690 mm de diamètre. Le châssis de la Multi-Leader XT se compose d'un attelage de catégorie 3 (4N ou 4 en option) et d'une poutre de 180 x 180 mm, avec un décrochement en Z au niveau de la roue pour rapprocher au maximum cette dernière de la poutre. Le réglage de la profondeur des corps s'effectue facilement à l'aide de cales, tandis que celle des rasettes s'appuie sur un système de trous 3D Skim. Travaillant en 14, 16, 18 ou 20 pouces, chaque corps bénéficie, dans sa version NSH, d'une pression réglable de 95 à 150 bars, autorisant un effort à la pointe jusqu'à 2,5 t.



Kuhn

Kverneland Les cultivateurs Enduro en version traînée

Les cultivateurs Kverneland Enduro et Enduro Pro repliables de 4 ; 4,50 et 5 m existent désormais en configurations traînées de même taille. Ces déclinaisons supplémentaires présentent l'avantage de limiter les sollicitations sur le relevage du tracteur. Comme les modèles portés, les Enduro traînés comptent trois rangées de dents (pas de 275 mm) et accèdent à deux types de sécurité : par boulon ou non-stop mécanique par lames ressorts. Ils reçoivent différents profils de socs, mesurant de 60 à 320 mm de large, afin de s'adapter à la profondeur de travail. Celle-ci se règle à l'aide de cales entre 5 et 30 cm sur l'Enduro standard et hydrauliquement de 5 à 35 cm sur la version Pro. Ces cultivateurs se complètent de systèmes de nivellement à dents ou à disques. Ils accèdent également à un large choix de rouleaux, dont le modèle double Actipress Twin composé de profils en U se remplissant de terre pour favoriser la rotation.

D. Laisney

Kverneland Le déchaumeur Qualidisc pénètre mieux en conditions sèches

Les évolutions apportées sur la disposition des disques du déchaumeur Qualidisc 01 garantissent de meilleures performances en termes de pénétration en sols secs, de coupe et d'enfouissement des résidus végétaux. Avec cet appareil, Kverneland promet un scalpage intégral et un fond de profil plat. Le constructeur annonce également l'absence de billons entre les passages, notamment en présence de grandes quantités de débris comme en maïs grain, grâce au nouveau dessin des déflecteurs latéraux. Le Qualidisc 01, commercialisé en versions portées rigides, portées repliables et semi-portées, est proposé en deux finitions : Farmer et Pro. Les modèles Farmer reçoivent des disques de 520 mm de diamètre et présentent un dégagement sous châssis de 73,5 cm. Les variantes Pro adoptent des disques de 600 mm et affichent un dégagement de 81 cm. Tous ces déchaumeurs se complètent en option du semoir a-drill, d'une capacité de 200 ou 500 l, pour implanter, par exemple, les couverts végétaux. Les modèles semi-portés sont homologués à 40 km/h avec le freinage pneumatique double ligne.
Modèle : Qualidisc 01 Farmer
Châssis : porté fixe/porté repliable/semi-porté
Largeur : 2 à 4/4 à 6/4 à 6 m
Profondeur de travail : 2 à 10 cm
Modèle : Qualidisc 01 Pro
Châssis : porté fixe/porté repliable/semi-porté
Largeur : 2 à 4/4 à 6/4 à 7 m
Profondeur de travail : 3 à 15 cm



D. Laisney



Vos distributeurs LEMKEN

Dans la Nièvre

DE BRUIN Vente et réparation de machines agricoles
Nouveau distributeur
Chateauneuf VdB
03 86 59 31 26

Dans l'Yonne

OUANNE AGRI sarl
Ouanne 03 86 47 65 87

DE BRUIN Vente et réparation de machines agricoles
Cerisiers 03 86 96 20 08
Charny 03 86 63 09 13

// ASSURANCE

21

Groupama Grand-Est : l'art de réapprendre son métier

Les perturbations multiples de l'économie survenues ces trois dernières années poussent l'assureur à repenser son développement économique, entre retour de l'inflation et réforme de l'assurance récolte.

Il y a encore trois ans, si on avait dit aux dirigeants actuels de Groupama Grand-Est (1) dans quel contexte ils allaient devoir piloter aujourd'hui cette entité mutualiste forte de 1 540 salariés, ils ne l'auraient sans doute pas cru. Et pourtant, là comme dans bien d'autres domaines, les cartes se rebattent, entre redémarrage économique d'après-pandémie et grandes incertitudes liées à la situation internationale. À présent, comme le résume François Schmitt, président du conseil d'administration de l'assureur *« il faut réapprendre »*. Réapprendre à travailler et prévoir alors que l'inflation fait son grand retour. Apprendre à faire avec le changement climatique qui est tout sauf une vue de l'esprit. Intégrer une approche très élargie de la prise en compte du risque climatique sur les récoltes agricoles… Alors que l'assemblée générale de Groupama Grand-Est allait se tenir, le 13 mai à Dijon, l'heure n'était vraiment pas au « C'était mieux avant », mais surtout à la manière d'aborder les années qui viennent.



De gauche à droite : Didier Guillaume, directeur général de Groupama Grand-Est, François Schmitt, son président et Francis Bournigal, directeur-général adjoint et directeur financier.

Vigilance sur les fondamentaux

« Depuis trois ans, nos certitudes ont été remises en cause par les évènements » poursuit François Schmitt. *« Pour 2022 et les années qui suivent,* renchérit Didier Guillaume, le directeur général de l'entité, *le défi va être de conserver un bon rapport qualité prix dans un environnement économique compliqué. Cela se fera en restant vigilant sur nos fondamentaux : gros travail sur la prévention et maîtrise des coûts… »* Et cela à périmètre de service égal puisqu'il n'est pas question de remettre en cause l'une des forces de Groupama Grand-Est : sa présence sur le territoire, au travers de ses 175 agences. En 2020, du fait de la crise sanitaire, l'assureur avait fait des « gains techniques » : mathématiquement, la diminution des déplacements en voiture en raison du confinement avait réduit la sinistralité et donc le versement d'indemnisations. Néanmoins, Didier Guillaume rappelle que, très tôt dans ce contexte particulier, l'entreprise avait affirmé ne pas vouloir faire de gains sur le Covid. *« Cela s'est traduit par la redistribution à nos clients de 18 millions d'euros, dont 6 millions rien que pour les assurances de véhicules, sous forme de remises commerciales. Concrètement, c'était une remise de 25 euros par contrat »*. Une partie des fonds redistribués a aussi servi à la contribution au plan de soutien à l'économie du gouvernement.

Question centrale des risques climatiques

En 2021, le chiffre d'affaires de Groupama Grand-Est sur les assurances Incendies, accidents et risques divers (IARD) s'est monté à un peu plus de 645 millions d'euros, en progression de 3,1 %. Le résultat net social, à 14,1 millions d'euros, est en baisse par rapport à 2020, notamment en raison d'un niveau d'indemnisation logiquement en hausse par rapport à 2020, du fait du retour à une activité plus normale, une fois le gros de la pandémie passé. On peut noter une hausse des sinistres en matière de santé, liée à la mise en place du reste à charge zéro. Le chiffre d'affaires sur les produits d'assurance-vie approche 137 millions d'euros. La question des risques climatiques fait partie des enjeux centraux pour l'avenir des métiers de l'assurance. Elle concerne les risques pesant sur les productions agricoles (voir encadré) mais aussi ceux concernant les biens immobiliers ou les véhicules, dans le cas de tempêtes violentes et dévastatrices. Les dirigeants de Groupama Grand-Est constatent l'aggravation inéluctable de ce risque, à mettre en lien avec l'augmentation des prix de certains matériaux de construction. L'inflation à l'œuvre aura aussi un impact à l'avenir, sur les conditions d'indemnisation. C'est dans ce contexte que l'assureur se fixe un objectif commercial ambitieux : atteindre les 400 000 sociétaires sur sa zone à la fin 2023. Fin 2021, 2 800 de plus avaient choisi Groupama Grand-Est.

Berty Robert

(1) Groupama Grand-Est, dont le siège est à Strasbourg, couvre les départements de Côte-d'Or, de Haute-Saône, du Doubs, du Territoire de Belfort, du Jura, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Changement de paradigme dans l'assurance-récolte

En 2021, la caisse régionale Groupama Grand-Est a été relativement épargnée concernant les dégâts sur des récoltes. Un constat qui peut surprendre alors que l'épisode de gel du printemps 2021 est resté dans les mémoires. Mais, à l'échelle de la zone Grand-Est, il est à relativiser. *« Les dégâts ont très rarement dépassé la franchise »* **souligne François Schmitt. 40 millions d'euros ont été versés en indemnisations en lien avec des sinistres climatiques mais seule la moitié de cette somme concerne des récoltes agricoles. L'autre moitié était liée à des dégâts sur des habitations ou des véhicules, à la suite d'orages violents ou de tempêtes. Il n'en reste pas moins que pour l'assureur, la question de l'assurance multirisques climatique est aujourd'hui centrale.** *« Cette assurance est en place depuis 2005,* **rappelle François Schmitt,** *et jusqu'en 2011, la sinistralité dans ce domaine a été contenue. Mais, depuis 2012, on constate une dégradation et, depuis 2016, nous ne parvenons pas à rétablir les équilibres, en raison de nombreux épisodes de gel ou de sécheresse. La réforme qui s'annonce était donc indispensable, a fortiori aujourd'hui, alors que se pose de manière aiguë la question de l'autonomie alimentaire. Cette réforme, nous l'aurons réussie si nous augmentons la part des surfaces assurées de 30 %. Cela équivaudrait à un doublement des surfaces assurées en grandes cultures et en arboriculture ».* **Cette fameuse réforme doit entrer en vigueur au 1er janvier 2023.** *« Nous avons milité,* **poursuit le président de Groupama Grand-Est,** *pour qu'un pool d'assureurs soit créé et nous allons partager nos données au sein de ce pool. Nous sommes convaincus que c'est ensemble que l'on doit piloter cette réforme. Nous sommes conscients qu'en partageant nos données nous faisons entrer le loup dans la bergerie, mais nous y sommes prêts ».* **L'acte n'est pas anodin pour un assureur qui, jusqu'à présent, concentrait entre 55 et 60 % des surfaces assurées mais la situation réclame une réponse hors normes.** *« Cette réforme ne réussira,* **conclut François Schmitt,** *que si nous augmentons la diffusion de l'assurance-récolte. Mais la cotisation doit demeurer acceptable, il faudra donc que la solidarité nationale s'exprime pour accompagner les agriculteurs dans cette voie ».*



Face au contexte économique qui se complexifie, Groupama Grand-Est attache une grande importance à la promotion de la prévention, première étape vers une baisse de la sinistralité

En chiffres

Groupama Grand-Est, c'est :
- **2 956 élus**
- **1540 salariés**
- **Chiffre d'affaires IARD : 645,1 millions d'euros**
- **Une charge de sinistre de 419 millions d'euros, en hausse de 32,1 millions d'euros comparé à 2020**
- **Un objectif de 400 000 clients-sociétaires fin 2023**
- **Résultat net social 2021 : 14,1 millions d'euros**

Un renfort apprécié en matière d'expertise

Groupama Grand-Est fonde une grande partie de sa crédibilité sur la proximité et le réseau de ses élus. Dans ce cadre, le développement d'un réseau de sociétaires bénévoles qui sont sollicités pour établir des rapports dans le cas de sinistres est apprécié. Ils sont 250 à officier de la sorte sur les douze départements couverts par la caisse régionale (dont 26 en Côte-d'Or). C'est un ensemble qui intervient en complémentarité des inspecteurs salariés de l'entreprise et qui garantit une plus grande réactivité.

// EMPLOI

L'agriculture et la viticulture, ces milieux qui recrutent

Le mercredi 11 mai, l'Anefa et Pôle emploi ont organisé un salon de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture, à Tonnerre. Avec pour objectif de faire découvrir les métiers et les formations de ces milieux aux scolaires et aux demandeurs d'emploi. Un *job dating* était également organisé sur place.



Environ 500 personnes, jeunes et demandeurs d'emploi, étaient présentes lors du salon de l'emploi et de la formation en agriculture et viticulture, à Tonnerre.

C'était une première et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle a été réussie. Environ 500 personnes, des scolaires aux demandeurs d'emploi, sont venues au marché couvert de Tonnerre, la matinée du mercredi 11 mai, pour le premier salon de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture du département, organisé par l'Anefa et le Pôle emploi de Tonnerre.

« *L'idée était de faire découvrir les métiers de ces milieux qu'il y a sur le territoire du Tonnerrois, puisque ce sont des métiers qui recrutent régulièrement en saisonnalité mais aussi toute l'année, en CDI* », explique Frédérique Magoni, responsable d'équipe Pôle emploi de Tonnerre.

La découverte des métiers, mais aussi des formations. « *Tous les organismes de formation agricole du territoire étaient présents ainsi que toutes les personnes qui œuvrent à la formation en général* », ajoute France Lahutte, animatrice de l'Anefa Yonne. « *Dans l'Yonne, on a un panel de formations qui est complet et accessible à tous, quel que soit le profil de la personne : un jeune qui sort d'école, un demandeur d'emploi de 50 ans. Et dans tous les domaines, viticulture, travaux paysagers, maraîchage…* », assure-t-elle.

Déjà une cinquantaine d'offres saisonnières à pourvoir

Un *job dating* était également organisé. « *Les employeurs ont des besoins. On a, en ce moment, une cinquantaine d'offres d'emploi sur le territoire, dans ces milieux agricoles et viticoles. Et ce n'est qu'un début car la saisonnalité ne fait que commencer* », reprend Frédérique Magoni. Des offres d'emploi « *non délocalisables, de proximité, qui peuvent, à travers les saisons et les différentes activités proposées, mettre le pied à l'étrier pour les jeunes et les moins jeunes* », continue Yves Hutin, directeur territorial Yonne et Nièvre de Pôle emploi (dans l'Yonne, 1 500 projets d'embauches dans l'agriculture et la viticulture sont souhaités, lire page 2).

Présents lors de ce salon, les acteurs des mondes agricoles et viticoles icaunais confirment avoir besoin de main-d'œuvre. « *Il y a plein de métiers possibles, passionnants. On peut travailler au grand air, on peut travailler avec des animaux, on peut aussi travailler dans la vente directe, la transformation. L'agriculture et la viticulture, ce sont des métiers très variés* », indique Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne et céréalier à Saint-Julien-du-Sault. « *Et il y a de la place pour tout le monde, dans nos territoires ruraux. Trouver de l'emploi localement, c'est possible* », affirme-t-il.

Les jeunes, l'avenir de ces métiers

Des acteurs des mondes agricoles et viticoles qui comptent beaucoup sur les nouvelles générations pour combler le manque de personnel. « *En tant qu'agriculteur, notre premier défi est d'offrir trois repas par jour à chaque citoyen. Et on n'y arrivera pas tout seul. On a vu beaucoup de jeunes aujourd'hui et ce sont eux qui nous aideront à relever ce défi* », lance Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne et polyculteur éleveur à Avallon. « *L'autre grand défi, c'est l'environnement, l'écologie. Ce sont ces mêmes jeunes qui apporteront de nouvelles solutions pour qu'ensemble, on arrive relever ce défi* », poursuit le président des JA.

Pour Jean-Baptiste Thibaut, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, président de l'EPL des Terres de l'Yonne et viticulteur à Quenne, cet événement peut faire naître des vocations chez les jeunes. « *Beaucoup ne savent pas ce qu'ils voudront faire plus tard. On leur montre que l'on peut trouver un métier localement avec les formations, également locales, qui permettent d'y accéder* ».

Si Frédérique Magoni, responsable d'équipe Pôle emploi de Tonnerre, promet déjà que cet événement sera « *reconduit l'année prochaine* », il devrait même se décliner dans d'autres territoires du département, « *avec les autres agences Pôle emploi. On est d'ailleurs en train de monter un événement sur Auxerre, qui se fera à l'automne* », conclut France Lahutte.

Christopher Levé



Les acteurs des mondes agricoles et viticoles ont renouvelé, avec pôle emploi, la convention de partenariat agriculture/pôle emploi.

La convention de partenariat agriculture/ pôle emploi renouvelée

À l'occasion de ce salon de l'emploi et de la formation, la convention de partenariat agriculture/Pôle emploi a été renouvelée par les six partenaires : Pôle emploi, la CPRE (commission partenaire régionale pour l'emploi), l'Anefa, la FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Nous sommes engagés, ensemble, dans un chemin de travail depuis 2018, avec la volonté de mettre en commun nos énergies plutôt que de travailler chacun de son côté. Cela nous a permis de renforcer l'outil de formation, de permettre des périodes de découverte des métiers et de travailler sur les recrutements* », commente Yves Hutin. « *Cette convention a vocation de permettre au monde agricole de trouver les ressources dont elle a besoin, à tous les niveaux* », poursuit-il. « *Et à mobiliser les gens, soit qui sont au chômage, soit qui cherchent une reconversion. Car il y a beaucoup de perspectives dans nos domaines* », assure Damien Brayotel.

// LYCÉE AGRICOLE DE CHALLUY

58

Imagination et création… en immersion

Le Lycée agricole de Challuy proposait aux élèves de seconde générale et 1re STAV des ateliers « architectures et patrimoine » en lien avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).



Outre les bancs ou encore l'arche, les élèves ont créé une signalétique pour intégrer la route à l'espace piéton.

Pour les ateliers *« architectures et patrimoine »*, proposés par le Lycée agricole de Challuy en partenariat avec le CAUE, Léo Gallo, artiste architecte accompagnait les élèves dans cette sensibilisation à ce domaine. *« Le but est de les épauler dans la création et la réalisation de leur projet. Je suis là pour qu'ils se réapproprient un lieu quotidien, en le voyant différemment. C'est très intéressant, car ils découvrent un autre monde. Je veux leur montrer qu'ils peuvent être acteurs de leurs espaces, les transformer et les adapter à leurs usages »*.

Respect du travail

Outre Léo Gallo, trois professeurs encadraient l'atelier de 4 séances : Romain Gelos, professeur en aménagement et valorisation des espaces, Pierre Poussin, professeur d'éducation socioculturelle et Olivier Boulard, professeur de biologie. *« Si l'on souhaite que les élèvent respectent un espace, il est nécessaire de les impliquer dedans. Et cet atelier en est l'exemple parfait »* souligne Pierre Poussin. *« De plus, il leur permet de mettre en application réelle des cours théoriques »* poursuit-il. *« Ce dernier point est d'ailleurs une des forces et particularités des lycées agricoles. Nous avons une culture de l'extérieur et de la pratique qui offre aux élèves une manière singulière de s'exprimer de façon très concrète »*.



Léo Gallo

Les installations finalisées.

Faire des ponts

Armés de perceuses, visseuses, ponceuses… les élèves ont pu créer des bancs, des terrasses ou encore une arche avec des matériaux naturels locaux, ou recyclés. *« Ces ateliers sont aussi l'occasion de construire des ponts entre les élèves, les professeurs et les équipes techniques du lycée. En somme d'établir un lien entre tous et d'obtenir une véritable cohésion ainsi qu'une implication »* insiste Pierre Poussin. *« Pour leurs projets d'espace détente à Challuy, nous avons choisi d'aller voir les réalisations du Petit peuple du bocage à Château-sur-Allier, qui travaille uniquement avec des matériaux recyclables et de seconde main. Une manière de montrer aux élèves que tout est possible si on a de l'imagination »*.

Chloé Monget

Le mot des élèves

Thomas, 15 ans, en seconde générale, insiste : *« C'est très intéressant, car cela nous ouvre des horizons. Le côté artistique est aussi important que le côté manuel, même si on l'oublie parfois. De plus, Monsieur Gallo nous a appris que l'on pouvait faire plein de choses avec le bois. Pour ma part, je fais déjà ce type de réalisation chez moi, car ça me plaît beaucoup »*. **De son côté, Mathias, 17 ans, en 1re STAV, souligne :** *« Ces ateliers nous apprennent à être imaginatifs et à développer nos idées de manière concrètes pour qu'elles soient réalisables. Même si cela n'est pas toujours simple, on voit que petit à petit ça fonctionne avec du travail et de la réflexion »*.



Thomas, 15 ans, en seconde générale (en tee-shirt à droite) se destine à être grimpeur-élagueur.



Mathias, 17 ans, en 1re STAV, (au centre en pull marron) souhaiterait devenir gestionnaire de ressources naturelles.

// EN BREF

Apprentissage En quête d'un patron dans le secteur de Sombernon (21)

Louis Dubus-Ponée est âgé de 15 ans. Il s'apprête à intégrer un Centre de formation pour apprentis (CFA) afin de préparer un bac pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA). Pour ce faire, il est actuellement en recherche d'un patron qui pourrait l'accueillir. Il souhaite travailler dans une exploitation d'élevage dans la région de Sombernon, en Côte-d'Or. Il est disponible pour toute demande d'informations complémentaires ou entrevues. Vous pouvez le contacter au numéro suivant : 07 63 26 06 02, ou par mail : louisdubus310107@outlook.fr

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// La contractualisation, tous concernés par la loi Égalim

• Lundi 23 mai

Cerner les enjeux de la loi, apprendre à négocier et s'approprier les éléments essentiels du contrat, pour être suffisamment armé
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21. Tél. 03 80 90 68 76, marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr
Le 23 mai – Chambre d'agriculture Bretenière (21)

Retrouvez l'ensemble de l'offre de formations de la Chambre d'agriculture sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

NIÈVRE

// Interpréter les caractéristiques de son sol, sa fertilité et les pistes d'amélioration

• Jeudi 9 juin à Nevers

Renseignements et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// L'alimentation minérale des ruminants

• Jeudi 9 juin à Nevers

L'apport de minéraux dans une ration est essentiel. Pour cela une bonne évaluation des besoins et le choix d'une formule adaptée ne s'improvise pas. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture organise une formation sur ce point.

Tarif 50 € pour les cotisants Vivéa. Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

// S'initier au dressage de son chien de troupeau

• Jeudi 15 septembre et Jeudi 13 octobre sur des exploitations de participants

La Chambre d'agriculture propose une formation pour s'initier au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

// Optimiser les réglages de ma moissonneuse-batteuse

• Mardi 31 mai

De 9 heures à 17 h 30 (lieu à définir). Contact : Richard Wylleman au 03 86 94 22 24.

// Être autonome pour vérifier mes engins de levage

• Jeudi 2 juin

À Auxerre, de 9 heures à 17 h 30. Contact : Richard Wylleman au 03 86 94 22 24.

// Réussir son installation en société

• Vendredi 3 et vendredi 10 juin

À Auxerre, de 9 heures à 17 h 30. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

Ces formations sont proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Intercantonales des anciens exploitants

• Lundi 30 mai et jeudi 2 juin

La section des anciens exploitants de Côte-d'Or organise des réunions intercantonales lundi 30 mai à 9 heures à la maison de l'Agriculture à Bretenière et jeudi 2 juin à 9 au pôle agricole de Créancey.

Inscriptions au 03 80 68 67 67.

NIÈVRE

// Plan carbone, quel intérêt ?

• Vendredi 20 mai à la SCEA du Domaine de Givry (Le château, Vandenesse), à partir de 14 h.

La Chambre d'agriculture de la Nièvre en partenariat avec la Région, organise une présentation du Plan carbone. Au programme : les origines du Plan carbone (présentation et projections climatiques), qu'est-ce que le Plan carbone, témoignage d'Oliver de la Roche Aymon sur la réalisation du Plan carbone, clôture de la rencontre avec visite de la ferme.

Contact : Benoît Giroud, conseiller changement climatique : 06 76 09 01 38.

// Réunion publique sur le thème des besoins en eau

• Lundi 23 mai, à 19 h 30 à Moulins-Engilbert (salle polyvalente).

Ensemble, anticipons nos besoins en eau… tel est le thème de la réunion publique qui s'attachera à aborder plusieurs points via une grande question : comment améliorer la préservation, le stockage, l'usage et le partage de la ressource en eau sur le territoire de l'Aron et ses alentours ?

Renseignements : Secrétariat de la mairie de Moulins-Engilbert au 03 86 84 21 48 ou Noémie Sansoit, animatrice territoriale CA 58 au 07 86 73 08 37.

// Fermeture exceptionnelle du GDS 58

• Vendredi 27 mai

Les bureaux du GDS 58 seront exceptionnellement fermés le vendredi 27 mai prochain. L'équipe du GDS 58 répondra à vos questions à partir du lundi 30 mai.

Renseignement : 03 86 90 18 90.

// Désherbage mécanique

• Mardi 31 mai

Organisée en partenariat entre la FRCuma BFC et la Chambre d'agriculture, une journée de démonstration de désherbage mécanique aura lieu le 31 mai à 14 heures sur l'exploitation de Fabien Gibouret (la Marquise, Entrains-sur-Nohain), avec la participation de plusieurs concessionnaires.

Renseignements : 03 88 93 40 00.

// Rencontres agronomiques Axéréal

• Mardi 7 juin

Cette nouvelle édition des rencontres agronomiques d'Axéréal proposera, sur une journée complète dans chaque région, un panel de solutions économiques et agronomiques pour améliorer la compétitivité des exploitations. Le rendez-vous nivernais est fixé au 7 juin, à Varennes-lès-Narcy. de 8 h 30 à 17 h.

Inscription obligatoire sur axereal.pro ou alliancenegoce.pro, les extranets réservés aux adhérents et clients du groupe Axéréal.

YONNE

// Rencontres du Crédit Agricole

• Jusqu'au 16 juin

Sur les mois de mai et juin, le Crédit Agricole organise des rencontres de printemps sur chacune des caisses locales du département, afin d'échanger, avec les sociétaires, sur les activités des agences. Voici les dates à venir :
24/05 : caisse locale des Trois Vallées, à 18 heures, à la salle polyvalente de Bussy-le-Repos.
01/06 : caisse locale d'Ancy-le-Franc, à 18 heures, à la salle polyvalente d'Ancy-le-Franc.
02/06 : caisse locale du Sénonais, à 18 heures, à la salle des fêtes de Sens.
03/06 : caisse locale de Saint-Sauveur, Toucy, Puisaye et Charny. À 17 heures, à la salle de l'orangerie de Saint-Sauveur.

// Journée bio grandes cultures

• Mardi 14 juin, de 9 h 30 à 16 h 30, à Charny-Orée-de-Puisaye

Visites des essais de variétés et de fertilisation, ateliers thématiques, villages exposants ou encore démonstrations et exposition de matériels… Une journée organisée par la Cocebi ouverte à tous les agriculteurs souhaitant se renseigner sur l'AB et les grandes cultures.

Renseignements et inscriptions au 03 86 33 64 44.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10.57€ à 10.85€. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10.85€ devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**. L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020} \times 106{,}48 \text{ (indice 2021)}}{105{,}33 \text{ (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	**106,48**	**+1,09%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/05/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 160 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	-200 kg	3.48	3.57	3.52	
		250-300	3.46	3.46	3.46	-0.10
		300-350	3.39	3.51	3.45	-0.07
		350-400	3.37	3.42	3.40	-0.08
	R	300-350	3.07	3.08	3.07	-0.21
		350-400	3.19	3.35	3.31	
F	U	200-250	3.25	3.50	3.37	
		250-300	3.05	3.13	3.08	-0.07
		300-350	2.99	3.19	3.10	-0.06
		350-400	3.03	3.13	3.07	-0.02
	R	200-250	2.90	3.33	3.30	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 390 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.30	3.30	3.30	
		500 et +	2.91	3.25	3.17	0.21
	R	300-350	3.06	3.17	3.10	
F	U	300-350	3.00	3.20	3.17	0.04
		400-450	3.03	3.09	3.05	0.01
	R	400-450	2.61	2.89	2.74	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 205 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.91	2.95	2.93	0.03
	R	+ 500 kg	2.33	2.95	2.76	0.14
F	E	24 à 36 mois	3.05	3.37	3.17	-0.31
		- 5 ans	3.16	3.44	3.32	
		5 à 10 ans	3.10	3.16	3.12	
		+ 10 ans	3.05	3.37	3.17	
	U	24 à 36 mois	2.79	2.95	2.87	-0.21
		- 5 ans	2.71	3.23	2.99	0.02
		5 à 10 ans	2.90	3.02	2.96	0.02
		+ 10 ans	2.79	2.95	2.87	0.13
	R	24 à 36 mois	2.25	2.87	2.65	-0.19
		- 5 ans	2.37	2.83	2.63	-0.01
		5 à 10 ans	2.46	2.94	2.73	0.02
		+ 10 ans	2.25	2.87	2.65	0.20
	O	5 à 10 ans	1.99	2.29	2.11	

OBSERVATIONS

Effectif global : 755 - Taux de vente : 93 %

Broutards / Taurillons : L'offre reste à un bon niveau en ce qui concerne les volumes mais on observe une baisse certaine au niveau de la qualité. Les bons lots voient leur tarif se maintenir tandis que le tarif des animaux de second choix sont un peu plus discutés.

Laitonnes / Génisses : Belle présentation et cours reconduits.

Vaches et Génisses de 3 ans : Cours fermes. Vente rapide et totale grâce à la présence de nombreux acheteurs

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/05/2022

Effectif : 189

Broutards:	(340 - 410 kg)	1010 - 1320	3,07 - 3,57
Taurillons :	(395 - 580 kg)	1330 - 1730	2,99 - 3,39
Génisses 16 - 24 mois:	(345 - 425 kg)	960 - 1100	2,58 - 3,06
Génisses 24 - 36 mois:	(465 - 600 kg)	1230 - 1730	2,64 - 2,90
Vaches légères:	1000 - 1500		
Vaches entre deux:	1590 - 1820		
Vaches lourdes:	1850 - 2210		

En mâles et femelles, les animaux herbés sont plus représentés cette semaine. Cours reconduits dans l'ensemble des catégories avec une préférence pour les sujets légers. La demande reste forte en génisses et vaches à des tarifs soutenus. Seul invendu.

Bovins gras : 9

Vaches de viande : 5,16 à 5,24 € kg de viande.

Cours fermes. Aucun invendu.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

04/05/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 61 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	250-300	3	3.22	3.07	
		300-350	2.95	3.19	3.12	-0.02

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 103 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2.72	3.17	2.92	0.04
		5 à 10 ans	2.65	2.90	2.78	0.06
		+ 10 ans	2.56	2.76	2.63	0.01

GÉNISSES (€/kg vif) *Effectif : 14 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	4.90	5.15	5.10	0.00

VACHES (€/kg vif) *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	4.80	5.15	5	0.05
	R	-10 ans +400 kg	4.70	5.05	4.90	0.00

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Effectif global : 196 - Taux de vente : 95 %

Broutards : Le volume apporté ne permet pas de cotations cette semaine. **Laitonnes** : Cours reconduits à haussier dans les femelles légères. **Vaches / Génisses :** Les volumes sont en net diminution en cette période de l'année, la demande semble toujours aussi forte et les cours restent identiques aux semaines passées.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/05/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 585 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.94	3.98	3.97	-0.52
		de 38 à 44 kg	3.81	4.46	4.02	-0.34
		de 44 à 50 kg	3.49	3.89	3.77	
		+ de 50 kg	2.67	3.48	3.29	
	R	de 32 à 38 kg	3.34	3.83	3.69	
		de 38 à 44 kg	3.46	3.82	3.66	-0.47
		de 44 à 50 kg	3.80	3.80	3.80	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 186 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.01	1.31	1.16	-0.53
F	R	- de 60 kg	1.21	1.42	1.34	
		+ de 60 kg	1.09	1.38	1.26	-0.04
	U	+ de 60 kg	1.24	1.47	1.37	-0.26

Effectif global : 778 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Plusieurs lots d'agneaux d'herbe de très bonne qualité prennent progressivement la place des derniers lots d'agneaux de bergerie. Les cours ont tendance à se tasser mais restent à un niveau satisfaisant. **Brebis :** Davantage d'offre après la libération de la PCO. Les tarifs sont un peu plus discutés mais demeure corrects.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

04/05/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 370 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.16	4.37	4.31	0.09
		de 38 à 44 kg	4.21	4.43	4.23	-0.15
		+ de 44 kg	3.47	3.94	3.92	-0.23
	R	de 32 à 38 kg	3.26	3.89	3.73	
		de 38 à 44 kg	3.60	4.12	3.81	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 235 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.17	1.47	1.40	-0.15
		+ de 60 kg	1.45	1.91	1.77	-0.15
	R	- de 60 kg	0.63	1.37	1.25	
		+ de 60 kg	1.16	1.56	1.49	
M		(M)	1.40	1.53	1.49	

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Effectif global : 675 - Taux de vente : 97 %

Agneaux laitons : Demande toujours importante dans les laitons. Les agneaux conformés se valorisent quelques centimes de plus que les autres. Moins de demande cette semaine sur les agneaux lourds.

Brebis : Légère baisse même si les cours restent attractifs. Les bonnes brebis sont toujours recherchées.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

16 MAI 2022 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché toujours dynamique, tiré par le manque de disponibilité en animaux ! Qu'attends-t-on pour contractualiser et sécuriser les filières d'approvisionnement?

Bovins maigres : La tendance haussière des cours se maintient avec une bonne demande.

POLITIQUES

Des éléments techniques ont été apportés concernant les dérogations pour la valorisation des jachères suite à l'invasion de l'Ukraine. Ces dérogations concernent les cultures mises en place dès le 1er mars (donc les cultures de printemps, et non les cultures d'hiver). Dès lors qu'une parcelle est déclarée en « jachère – dérogation Ukraine », celle-ci pourra être fauchée et valorisée pour la production agricole pendant la campagne 2022.

SANITAIRE

Fin avril, l'Algérie a notifié à l'OIE 3 foyers de fièvre aphteuse, trois mois après la détection de 6 foyers de sérotype O en Tunisie. La distance entre foyers ne permet pas à date de présumer du risque (ou de son absence), mais les autorités française invitent les exportateurs en contact avec l'Algérie au plus grand respect des mesures de biosécurité. La réapparition de la fièvre aphteuse (dernier foyer en 2019), démontre le risque réel de cette maladie pour les pays du Maghreb mais aussi pour l'Europe.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Après quelques mois d'appropriation de la loi EGALIM 2, la contractualisation se concrétise dans différentes régions avec la signature de contrats tenant compte des coûts de production comme socle du prix. Pour exemple, le Carrefour Contact de Jussac signe un contrat avec quatre éleveurs locaux, selon un cahier des charges et un calendrier défini en fonction des besoins du magasin. Avec un prix rémunérateur actualisé selon l'évolution de l'IPAMPA, ces 4 éleveurs du Cantal s'assurent une visibilité de leur production de génisse à minima pour 3 ans.

FOCUS

Seuls 36,7 % des français ont acheté des abats en 2021, contre 42,5 % il y a 5 ans, selon le baromètre Kantar. Cette baisse du nombre d'acheteurs s'accompagne d'une baisse des quantité achetées. A 9,8 €/kg, le prix moyen d'achats des abats de viande s'affichait à un record sur les cinq dernières années. Seuls les volumes d'abats de veau progressent cette année, à +1,6 % grâce notamment à la bonne orientation des ventes de foie de veau (+5 %).

EN REGION

En Indre-et-Loire, un nouveau label rouge "Le Grand Boeuf" vient d'être lancé. Projet porté par des éleveurs de viande bovine, en lien avec le conseil départemental et la chambre d'agriculture, le but est d'apporter une viande de bœuf local, 100% tourangeau, au service des producteurs et des consommateurs.. La FNB rappelle que toute démarche viande, d'autant plus en Label rouge, doit se baser sur le coût de production comme socle de base dans le prix départ ferme, pour être au service des éleveurs!

FAIT DE LA SEMAINE

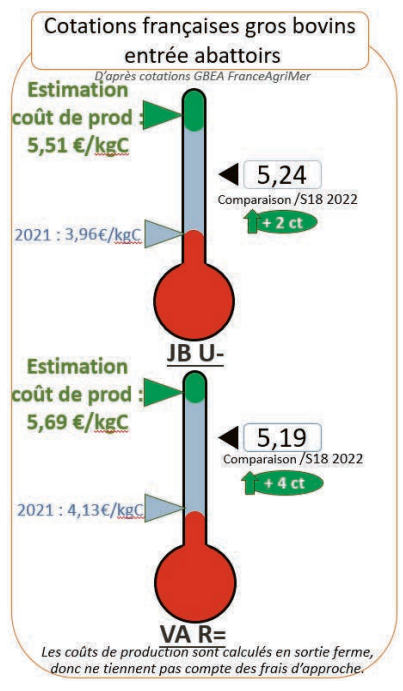
Jeudi et vendredi dernier se sont de nouveau tenues les Rencontres de Vérone en Italie. Cette rencontre annuelle a cette fois permis de discuter de l'avenir de l'engraissement en France et en Italie, notamment à la lumière de la PAC et des plans stratégiques nationaux. Les membres français et Italiens se sont accordés sur l'impact fort que la décapitalisation et les orientations financières de la PAC ont eu et continueront d'avoir sur l'export des broutards vers l'Italie et sur les filières d'engraissement.

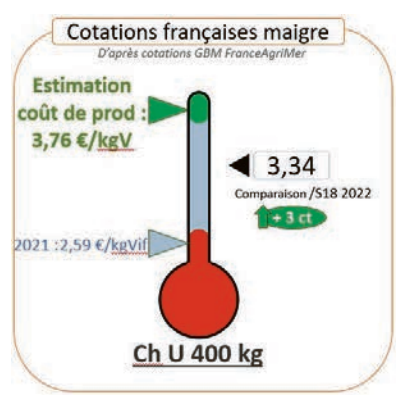
CHIFFRE DE LA SEMAINE

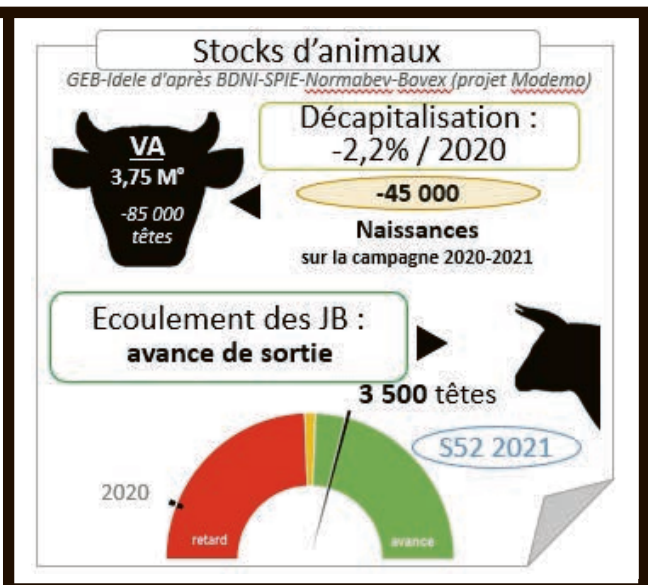
+3%

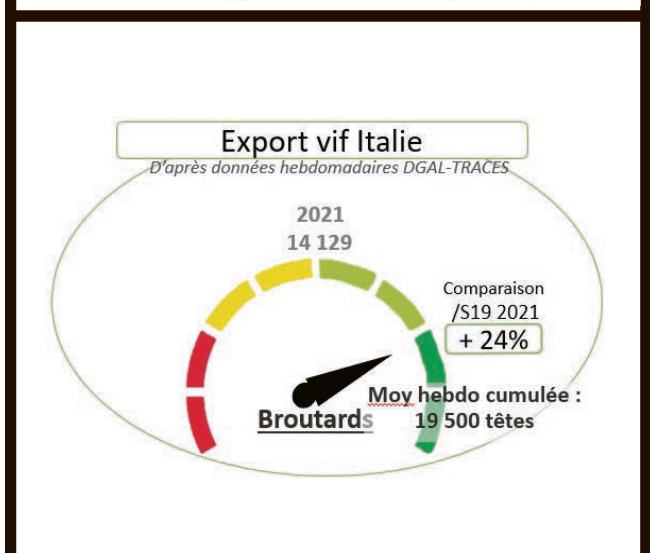
C'est l'inflation alimentaire moyenne en France en avril 2022 par rapport à avril 2021. Dans les autres pays européens, ce taux atteint au moins 6%, et même près de 10% aux Etats-Unis.
La France marque donc une spécificité dans ce domaine avec la répercussion des hausses sur les matières alimentaires qui se répercute tardivement et faiblement jusqu'au consommateur. La viande bovine ne fait pas exception à cette pratique.

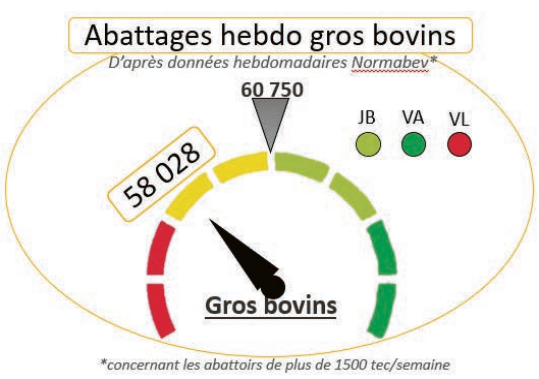
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

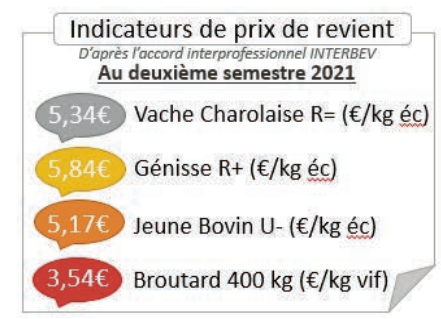


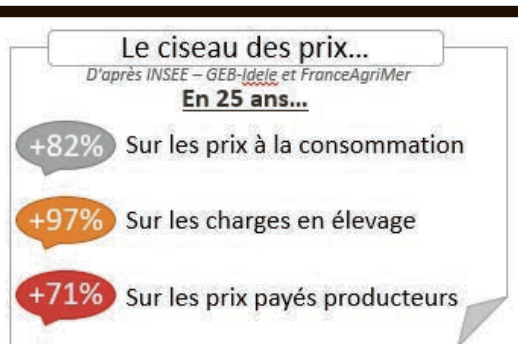












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 20
du 16 au 22 mai 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont modérés et de bonne qualité avec les premiers lots d'automne et des lots herbés. Les lots d'animaux bien conformés, homogènes, et vaccinés, sont activement recherchés, à destination de l'Italie principalement. Les tarifs sont globalement haussiers dans ces catégories. Le placement pour l'Espagne reste plus difficile. En femelles, la vente reste dynamique à des tarifs fermes.

Gros bovins maigres : Les besoins restent forts et les acheteurs sont toujours nombreux à venir sur les marchés. Cette bonne dynamique permet de facilement écouler la marchandise. Les tarifs sont fermement maintenus voire haussiers.

Boucherie : La demande reste forte face à des apports toujours limités. Les transactions sont rapides à des tarifs globalement haussiers en toute race et catégorie, même en supérieures. Les vaches d'entrée de gamme sont recherchées et vendues à des tarifs exceptionnels.

Veaux : Les marchés sont plus actifs cette semaine. Les apports sont encore modérés mais les acheteurs ont un peu plus de souplesse dans leurs achats. Le placement est fluide en veaux d'engraissement comme à l'export. Les cours sont globalement reconduits, avec un léger mieux en veaux laitiers sur certaines places. En veaux gras, le marché est soutenu mais tend à plafonner.

Ovins : En agneaux, les agneaux d'herbe sont de sortie et trouvent facilement preneurs même si les cours sont encore discutés cette semaine. Les tarifs restent tout de même satisfaisants. Sur le bassin aveyronnais, le placement reste fluide. En agnelets, les cours sont stabilisés à un bon niveau et varient selon la qualité des lots. En brebis, les volumes augmentent avec la libération de la prime PCO : les tarifs sont un peu plus discutés mais restent corrects.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

07 - Vends class ARION 2017 460 3000H relevage avant fourche mailleux t10 bon état
✆ 07 61 58 45 88

21 - Cherche Deutz 6207, 4 x 4 pour pièces pont avant (2002)
✆ 06 80 23 93 99

Travail du sol

69 - Vends andraineur pottinger tadem 4.20
✆ +336 37 87 28 53

89 - Vends Semavator Howard 2,70 m, refait à neuf, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Récolte

01 - Vends presse New Holland 265 bon état de fonctionnement 1500 euros visible photos/demande.
✆ 06 09 85 63 79

07 - Vends motofaucheuse rapid203 + roues métal + 2 barres de coupe + 6 lames - 2 neuves + affuteuse - 2 000 euros.
✆ 06 17 14 41 58

07 - Vends mini roundballer M50 marque Abbriata peu servi 2000 ballots 9 000euros Vals Les Bains
✆ 06 83 01 54 23

42 - Vends cse retraite enrubanneuse Kverneland type 7335, 2004, comm. téléflexible, TBE, 6 000 euros + distrib. engrais Vicon PS604 (1004), ouverture hydro, TBE, 1500 euros à débattre.
✆ 06 19 27 15 85

58 - Vends cause retraite : faucheuse Pottinger 7 assiettes, faneuse Pottinger 6 toupies, andaineur Pottinger 4,20 m, presse NH648, chargeur Quick55 (1802)
✆ 06 11 32 57 22

73 - Vends andaineur Kuhn 6002. Bon état, 3500 euros HT, année 2001.
✆ 06 17 84 17 66

Distribution

38 - Vends mat de boucherie banque mural 2 m et 3 m - chambres froides 11 m2 en deux parties 3 m+8 m + une de 15 m2 - clim labo attendrisseur - portique viande 5x3m hydraulique.
✆ 06 30 32 53 33

Irrigation

26 - Vends tuyaux 6m diamètre 50 Bancillon, Bauer, Jerphanion - Perches, petit traîneau, tuyau Tricoflex, filtre à sable, fertilisateur engrais 2 vannes volumétriques + divers accessoires.
✆ 06 87 51 48 38

Divers

18 - Vends remorque pour motoculteur ; treuil à moteur essence ; pressoir hydraulique ; four à pain ; traineau du Père-Noël.
✆ 06 89 30 31 11

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover crop, tracteur 4 RM (1803)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Vends cuve à eau polyester 3 000 litres, 700 euros, - remorque 4 roues L = 5 m., 700 euros (2004)
✆ 06 81 86 91 33

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (2001)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends pneu 420 85 R 38 et 580 70 38 à 70 % usure.
✆ 06 08 86 47 21

26 - Vends Duchene 10T trisoc et quadri vibro rototiller chizel herse cultipacker pulve disque, vis à grains, tuyaux, cannes.
✆ 04 75 31 53 88

38 - Vends pirouette 6m80 matériel de traite melotte moteurs électriques pompe à eau de surface avec réservoir 80L cuve gasoil 1200L.
✆ 06 70 24 56 64

38 - Vends 1 herse 3m prairie ancienne repliable - 2 tonnes à eau galva sur roues.
✆ 06 80 15 48 15

42 - Vends remorque en bois, vis à grain diamètre 100, moulin à farine, 2 broutards bio 5 mois.
✆ 06 12 91 44 75

58 - Vends semoir à mais 4 rangs à disque Rau-Vicon état neuf, 6 000 euros, andaineur Lely 4.50 m, 2 000 euros, faneuse Lely, 7.70 m., 4 000 euros, tonne à eau sur chassis, 3 000 litres Galva, 1 800 euros, pulvérisateur Kuhn, 18 m., 1 200 l., CT OK, 2024, 6 000 euros, désileuse dist. 1.5 m3, BE, 1 000 euros, remorque distributrice 6 m3, BE, 1 500 euros, - 2 cornadis 6 m., 9 places Jourdain, l'unité, 400 euros, - 2 barrières 3 - 4 m., 5 lisses, l'unité 150 euros, 2 barrières cornadis 2 places 1 – 1.5 m., l'unité 120 euros, 2 barrières pré 5 - 6 m et 4 - 5 m., l'unité 200 euros et 150 euros, - 2 bacs eau Galva 1000 l. et 2000 l. rectangulaire, l'unité 250 euros, 1 bac eau Galva rond 1 250 l., 200 euros, 1 bac eau béton, 1 000 l., 200 euros, 1 auge 5 m. Galva, 250 euros, 1 auge 6 m. Galva, 300 euros, 1 récolteuse à fléau (affouragement vert) 1.10 m, BE, 1 000 euros, 1 jumelage montage étroite 5 bras, 16-9x38, 300 euros, 1 jeu de roues complète 18x38, pneu 50 %, 600 euros, 1 jeu de roues étroites neuves 9.5 x 44, 1 000 euros, 1 jeu de roues étroites, 7 x 40, 300 euros, 1 pulvérisateur Berthoud, 1 000 l., 15 m., BE, 300 euros (1901)
✆ 06 06 49 04 11

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON

>> RAINURAGE CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

69 - Retraité vend Chisel 3 m. - 9 dents - Lève bottes - Pulvé 600 l. Berthoud - Abreuvoirs La Buvette S4.
✆ 06 87 41 61 93

71 - Vends cse cess. andaineur double, pirouette 6 toupies 7,5 m, fauch.-conditionneuse FC300 RG Kuhn, presse HD NH D1000.
✆ 06 07 57 55 40

89 - Vends semoir DPS 12 surbaissé, bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

89 - Vends benne monocoque Montvailler 8 t., roues 18-22-5, portes automatiques, bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

42 - Vends Van Magnum bétail, 2 places, pour transport chevaux. Prix à débattre, tbe.
✆ 06 87 77 09 88

89 - Vends master bétaillère 150 cv, CT OK, carrosserie alu., capelli, TBE, 3.5 T. (1906)
✆ 06 09 32 83 64

Tourisme

42 - Vends moto Yamaha Tenere 700, an. 2021, 2 500 km, état neuf, 9 950 euros, porte bagage.
✆ 06 51 81 85 00

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne, luzerne bio et foin naturelle sur pied 40 ha (1710)
✆ 06 07 49 13 48

21 - Achète paille en andins préférence machine conventionnelle canton Brazey, Seurre, Genlis, blé ou orge (1905)
✆ 06 86 00 02 01

26 - Vends luzerne bonne qualité, 2ème coupe, luzerne dure, luzerne logée à l'abri.
✆ 06 85 52 16 19

26 - Vends foin PN et paille triticale 120X120, très bonne qualité à l'abri.
✆ 06 88 48 14 29

39 - Vends foin 2021 balles rondes 120x120. Mr Noir Poligny
✆ 06 83 33 88 74

39 - Vends foin sur pied 1er et 2e coupes prairie permanente et temporaire 20ha. Poligny.
✆ 06 88 33 88 74

39 - Vends foin prairie permanente 130x120, filet, récolte juin extra et fourrage 2e qualité.
✆ 06 84 21 69 15

42 - Vends pommes diverses variétés (Golden, Idare, etc.), conservation AC.
✆ 06 73 12 03 16

74 - Donne env. 8 HA de foin à faire, à moitié en balles. Dép. 74.
✆ 07 71 06 17 97

89 - Vends foin sur pied, prairie naturelle entre Avallon et Montbard (2003)
✆ 06 84 23 40 33

Plants, pépinière

39 - Vends grume acacia.
✆ 07 87 57 49 38

Fourrage

01 - Vends 30 BR de foin bonne qualité récolte 2021 diam 120 à prendre à Neuville les Dames.
✆ 06 42 45 32 49

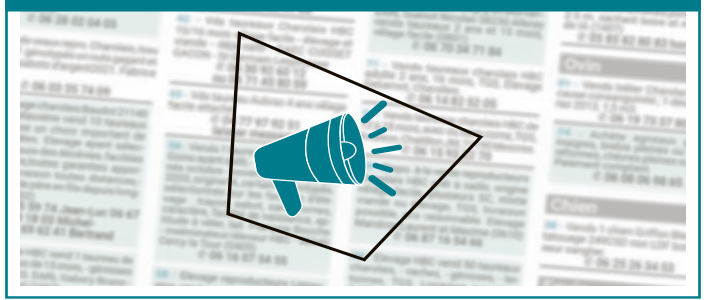
42 - Vends foin de prairie naturelle et temporaire 800 BR 140x120.
✆ 06 46 10 10 32

69 - Vente coupe d'herbe sur la commune de Bagnols 69620 - 3 prés, total 3 ha 90 a.
✆ 06 83 88 26 28

Propriété

73 - Recherche location, vente ou achat ferme minimum 80 ha. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40



Location

Agricole

01 - Camping à la ferme 25 places possible maraichage 01480 Chaleins.
✆ 04 74 67 82 85 HR

Emploi

Offre

03 - Urgent recherche salarié(e) temps plein soigneur pour élevage équins 15 km Moulins - compétence exigée - salaire en rapport.
✆ 06 07 35 56 11

18 - Exploitation céréalière, proximité Bourges, recherche saisonnier pour moisson enjuillet, permis B, logement.
✆ 02 48 25 62 42

21 - Exploitation grandes cultures à Quétigny recherche saisonnier ou apprenti pour travaux moisson et autres pour les mois de juillet et août (1902)
✆ 06 08 25 63 65

Divers

38 - Vends armoire noyer 2 portes 1 porte avec glace toute étagères TBE l144 H210 P46, 400 euros.
✆ 04 76 64 54 40

Animaux

Bovin

01 - Exploitation prend en pension foin bovins écurie en travées et stabulations 80 bovins.
✆ 06 85 34 73 09

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes (1209)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Vends taureaux Limousins 12 - 14 mois, cheptel inscrit, animaux dociles, TGS. (1503)
✆ 06 30 82 41 63

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (1807)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends taureau reproducteur blond d'aquitaine 6 ans.
✆ 06 70 24 56 64

39 - Vends vaches laitières (46).
✆ 07 87 57 49 38

42 - Vends taureaux Charolais HBC, 17/18 mois, vêlage facile, élevage et viande, ayant déjà sailli.
✆ 06 30 92 60 12 ou
06 71 45 80 59

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC de 2 ans, TGS, indemne IBR.
✆ 06 07 57 55 40

89 - Elevage HBC vend 50 taureaux charolais, vaches,génisses,laitonnes, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (1308)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC Cadoux

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet



UNISERVICE Bâtiments innovants
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL / GARANTIE DÉCENNALE
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
05 65 81 29 66 / www.batiments-kit-uniservice.com



Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES



Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

30 - Vends 8 chiots border LOF nés le 25/03/22 650/750 € id mère : 2502699811251613 siret : 812416782
✆ 07 81 46 99 96

Equin

25 - Vends pouliche Comtoise 10 mois pleins papiers Alezane docile.
✆ 06 87 24 47 02

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères *Le PRO de la tôle*

GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de 5 408,33€HT
SEGWAY Powersports France · TGB · POLARIS
51 Fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

JT RENOV'
SARL au capital de 4 000 €
ayant son siège social
5 rue de Laubenheim
21110 LONGCHAMP
immat. 853 638 872 RCS DIJON

Le 14/05/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance
AL22001948

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI PAM IMMO
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
2B rue de la Cognée
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
452 574 916 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29/03/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 2B rue de la Cognée, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON au 7, rue du Château 21000 DIJON à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance
AL22002020

TRANSFORMATION

1-PEK
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social
13, rue du Pré Rondot
21850 ST APOLLINAIRE
442 777 199 RCS DIJON

Le 2/05/2022, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 50 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Mr Josse RENARD, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Mr Josse RENARD demeurant 10 Impasse Rabelais 21000 DIJON. Pour avis Le Président
AL22002088

MODIFICATION DE DIRIGEANT

CABINET PATRICE RYAUX, SARL au capital de 12 800 euros, siège social : 6 Place Carnot, 21200 BEAUNE, 380 023 549 RCS DIJON, décision du 02/05/2022 : nomination de Mme Angélique RYAUX SCATAMACCHIA (12 Rue du Moulin Foulot 21190 MEURSAULT) gérante en remplacement de M. Frédéric OLIVAIN démissionnaire. Pour avis
AL22002211

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU DOMAINE CLERGET
Société civile immobilière
au capital de 30.489,80 euros
Siège social : 21190 SAINT AUBIN
RCS DIJON 778 249 128

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 mai 2022, Monsieur Pierre-Louis CLERGET, demeurant 11B Rue du Travail à BEAUNE (21200), a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour en remplacement de Monsieur Patrick CLERGET, démissionnaire.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance
AL22002265

ACTIGEST S.A.R.L

LES TERRES D'AJ

SAS LES TERRES D'A.J
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 rue Henry Barbusse,
21600 LONGVIC
878 097 179 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 20/04/2022, M. Valentin DUFRAIGNE demeurant 16 route de Bressey 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Lounès DEKKICHE, démissionnaire. POUR AVIS Le Président
AL22002267

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI LES PRIVILEGES D'HADRIEN
au capital de 750 000 euros
Siège social : 2 Avenue de la Découverte
21000 DIJON
884 448 887 RCS DIJON

Aux termes d'une AGOA du 14/04/2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de nouveau cogérant M Patrick OUDET, demeurant 26 Rue de Bellevue - 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter du 14/04/2022.
L'avis de constitution de la société a été publié dans TERRES DE BOURGOGNE, le 26/06/2020 et au BODACC A n°20200125 du 30/06/2020. Modification sera faite au GTC de DIJON.
Pour avis
La Gérance
AL22002280

NON DISSOLUTION

SELECTION PATRICK CLERGET
Société à responsabilité limitée
au capital de 48 000 euros
Siège social : 2 Rue du Grenier à Sel
21200 BEAUNE
RCS DIJON 397 597 709

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance
AL22002281

CHANGEMENT DE GÉRANT

FAMILLE LACHAUX
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 1 000 €
12 rue Oudot BEAUNE (21200)
900 225 129 RCS DIJON

Suivant assemblée générale du 31/03/2022, il résulte les modifications suivantes des mentions à publier, avec effet au 31/03/2022 :
-M. Louis LACHAUX a démissionné de ses fonctions de gérant et a été remplacé par la SAS HOLDING LOUIS LACHAUX, au capital de 901 980 euros, dont le siège social est à BEAUNE (21200) 12 rue Oudot, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 898 988 100. Dépôt légal effectué GTC DIJON. Pour avis, la gérance.
AL22002292

FIN DE GÉRANCE

EARL CHERE PERE ET FILS
société civile au capital de 50 805.00 euros
siège social : 21500 SENAILLY
316 732 890 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 31/12/2021, la collectivité des associés a constaté la que les fonctions de gérance de M. CHERE Eric ont cessé à la date de son décès, soit le 23/01/2021Pour avis, La gérance.
AL22002308

ACTIGEST S.A.R.L

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GAB-IMO
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 RUE AUDRA
21000 DIJON
888 235 595 RCS DIJON-21000

Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 6 RUE AUDRA, 21000 DIJON au 57 CHEMIN DU SABLAS 83580 GASSIN à compter de cette même date, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Fréjus. Pour avis La Gérance
AL22002323

MODIFICATION DU CAPITAL

Par AGE du 20/10/2021, les associés de la société PERRAULT BEERLI, SARL au capital de 10 000 euros, RCS DIJON 495 093 783 Siège social Place de la Jonchère 21230 MALIGNY, ont décidé de réduire le capital social de 5000 euros pour le porter de 10 000 euros à 5 000 euros à compter du 20/10/2021, de modifier la dénomination social de la société qui devient PERRAULT, à compter du 20/10/2021 et ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marc BEERLI de ses fonctions de gérant à compter du 20/10/2021, et décidé de ne pas procéder à son remplacement. Les statuts sont modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS DIJON.Pour avis – la Gérance
AL22002340

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 25/4/22, l'AGE des associés de la SARL ELECTRICITE CLIMATISATION 21 (capital 50000€, 880522529 RCS DIJON) a décidé de transférer le siège social du 10 rue de la Renouille 21600 LONGVIC au 10B rue de la Renouille 21600 LONGVIC avec un effet rétroactif au 1/4/22, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance
AL22002354

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MIL'BIERES. SAS au capital de 30 000 euros. Siège social : 11 rue Marcel Sembat 21600 LONGVIC. 841 541 691 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 12/05/2022, l'AGE des associés a décidé : -de transférer le siège social du 11 rue Marcel Sembat, 21600 LONGVIC au 10 bis rue Jean Moulin 21300 CHENOVE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ; -de nommer Mme Morgane DARRIAUT, demeurant 29 Quai Gauthey, Bâtiment E, 21000 DIJON en qualité de Président en remplacement de M. Alexandre FRANCOIS, démissionnaire, à compter de ce jour ; et de prendre acte de la démission de Mme Morgane DARRIAUT de ses fonctions de Directeur Général sans remplacement à compter de ce jour. En conséquence, l'article 39 des statuts mentionnant les dirigeants a été supprimé. POUR AVIS. Le Président
AL22002359

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE CIVILE « LES BONNES TERRES »
SCI au capital variable de 30 489,80 €
8 ruelle de Derrière la Chapelle – Orches –
21430 BAUBIGNY
402 990 592 RCS DIJON

Par une assemblée générale mixte en date du 02/04/2022, la collectivité des associés a :
- Autorisé Mme COMMEAUX Catherine à démissionner de ses fonctions de co-gérante à compter rétroactivement du 06/04/2021,
- Nommé Mme FAUROIS-LEVY Catherine, demeurant 30 rue de Montmartre, DIJON (21000), aux fonctions de co-gérante pour une durée illimitée,
- Décidé de transférer le siège social de la société au 1 bis route Nationale 6, SAINT-AUBIN (21190),Le tout à compter du 02/04/2022. Pour avis, La gérance.
AL22002360

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLEBER SAS
Société par actions simplifiée au capital de 27 655 000 euros
Ancien siège social : 9 C rue d'Hauteville, 21121 DAIX
Nouveau siège social : 7 rue Jehly Bachellier, 21121 FONTAINE LES DIJON,
879 945 434 RCS DIJON
Aux termes d'une décision en date du 16/05/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 9 C rue d'Hauteville, 21121 DAIX au 7 rue Jehly Bachellier, 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.POUR AVISLe Président
AL22002364

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision en date du 14/04/2022, l'associé unique de la société HTC DREAM, SASU au capital de 1 000 euros, Siège social : 18 rue de la Côte d'Or 21000 DIJON, RCS DIJON 851 773 093, a décidé de transférer le siège social au 10 rue des Tilleuls 07400 ROCHEMAURE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite au RCS d'AUBENAS.Pour avis- le Président
AL22002367

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision en date du 14/04/2022, les associés de la société SARL CT, SARL au capital de 1 500 euros, Siège social : Voie d'Argilly 21250 GLANON, RCS DIJON 751 720 889, ont décidé de transférer le siège social au 10 rue des Tilleuls 07400 ROCHEMAURE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite au RCS d'AUBENAS.Pour avis - La Gérance
AL22002368

// GÉRANCE

FIDACT

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date à VILLARS FONTAINE du 06/05/22 enregistré auprès du SPFE de DIJON 1, le 12/05/22, sous les mentions Dossier 2022 00045420, référence 2104P01 2022 A 01684, la société LA BOHEME, SASU au capital de 5 000 euros dont le siège social est à VILLARS FONTAINE - 21700 - Route départementale, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 850 467 127 et représentée par son président, Monsieur Bertrand LUBIN, a cédé à la société L'AUBERGE DU COTEAU, SAS au capital de 10 000 euros dont le siège social est à VILLARS FONTAINE - 21700 - 3 Route Côte de Nuits, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 912 964 640 et représentée par son président Monsieur Patrick HUDELOT, un fonds de commerce de restauration traditionnelle et débit de boissons à VILLARS FONTAINE - 21700 - 3 Route Côte de Nuits, moyennant le prix global de 210 000 euros.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues au cabinet FIDACT AVOCATS sis à TOURNUS - 71700 - 13 Rue des Tonneliers, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.
AL22002361

CONSEIL Avocat

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE FIN DE LOCATION-GÉRANCE ET DE CESSION D'AUTORISATION DE STATIONNER

La location-gérance de l'autorisation de stationner n°1 et du véhicule taxi qui y est obligatoirement rattaché, constitutifs d'un fonds d'activité d'exploitant de taxi sis à THOISY-LA-BERCHERE (21210), consentie par ASSP en date du 01/05/2021 par la SAS CREANCEY TAXI SERVICE immatriculée au RCS DIJON N°479 890 360, propriétaire dudit fonds, à la société SARLU TAXI ROULOIS, immatriculée au RCS DIJON sous le N°528 507 833, a pris fin à la date du 01/05/2022 minuit après sa cession au locataire-gérant. Cette cession est intervenue suivant ASSP signé le 02/05/2022 et enregistré le 09/05/2022 sous le n°2022 00043588 2104P01 2022 A 01628 au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par le cabinet 2T CONSEIL, dont le siège est au 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Pour insertion.
AL22002371

// DIVERS

SCP Bruno ESPERANDIEU,
François MARTIN, Damien LEO
et François SAVIOLI
Notaires 14 rue Pasteur,
21000 DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François MARTIN, notaire associé à DIJON (21000), le 10 mai 2022,Monsieur Pierre, Aurélien PRIESTLEY, retraité, né à DIJON (21000), le 24 janvier 1944, et Madame Marie-Claude, Michelle Thérèse DIES, Retraitée, née à BLETTERANS (39140), le 3 octobre 1946, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-BROINGT-LES-MOINES (21290), 13 rue Minois, mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de GIROMAGNY (90200), le 30 Mai 1970 , ont aménagé leur régime matrimonial, en prévoyant une clause de préciput alternatif.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à DIJON (21000), 14 rue Pasteur, au siège de l'office de Maître François MARTIN où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. (N° CRPCEN : 21009)En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de DIJON.
Pour Insertion
Me François MARTIN
AL22002282

fideis NOTAIRES

FIDEIS NOTAIRES
18 PLACE XAVIER RICARD
BP 9
69110 STE FOY LES LYON

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe en date du 6 mars 2013 et codicille en date du 17 juin 2013, déposé au rang des minutes de la SELARL « Fideis Notaires », située à SAINTE FOY LES LYON (69110) 18 place Xavier Ricard, le 5 avril 2022, Monsieur Guy René Jacques GRAND, en son vivant retraité, demeurant à DIJON (21000) 43 avenue Françoise Giroud, né à PERPIGNAN (66000), le 8 avril 1915, veuf de Madame Marie-Thérèse SAINT-PIERRE et non remarié, Décédé à DIJON (21000) (FRANCE) le 4 janvier 2022. A institué plusieurs légataires universels. Oppositions à former auprès de Me Jérémie PEIRON, dans le mois de la réception par le greffe de la copie authentique de l'acte. Pour avis, le notaire.
AL22002345

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le
Mercredi 08 Juin 2022 à 09 h 30 à : **Hotel Kyriad Nuits Saint Georges – 7 Rue Saint Joseph - 21700 NUITS SAINT GEORGES**
pour délibérer sur l' ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport financier
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Budget de formation
- Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Le Conseil d'Administration
AL22002369

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI LE DAUPHIN.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 33600 euros.
Siège social : 6 Rue DES OUCHES, 21540 AUBIGNY-LES-SOMBERNON.
438727331 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021. Monsieur Denis DUPAQUIER, demeurant 1 Chemin de l'Abreuvoir - Les Terrasses de l'Ile - Bâtiment B - 71100 CHALON SUR SAONE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le Gérant
AL22002260

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI LE DAUPHIN.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 33600 euros.
Siège social : 6 Rue DES OUCHES, 21540 AUBIGNY-LES-SOMBERNON.
438727331 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGO en date du 31 décembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Denis DUPAQUIER demeurant 1 Chemin de l'Abreuvoir - Les Terrasses de l'Ile - Bâtiment B, 71100 Chalon sur Saone et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur
AL22002261

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RD
SCI en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Rue De Beauregard
ZA de Beauregard
21490 NORGES-LA-VILLE
Siège de liquidation :
Chez M Julien RENAUD
7 Rue du 23 Juillet 1944
74500 SAINT GINGOLPH
791 629 710 RCS DIJON

L'AG réunie le 27/04/2022, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Julien RENAUD, demeurant 7 Rue du 23 Juillet 1944 - 74500 SAINT GINGOLPH, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur
AL22002286

DISSOLUTION

AMANDYS
SAS en liquidation au capital de 5 000 euros
Siège social : 16 Route de Dijon
21370 PLOMBIERES LES DIJON
845 299 197 RCS DIJON

Par décisions du 17/12/2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 17/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les décisions de ladite collectivité. Gilles COLIN, demeurant 16 Route de Dijon - 21370 PLOMBIERES LES DIJON, a été nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au RCS.
POUR AVIS
AL22002294

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TOUS TRAVAUX AGRICOLES
SAS au capital de 1000€
Siège: 26 rue du château d'eau
21000 DIJON
888 176 732 RCS DIJON

L'AGE du 31/08/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS DIJON
AL22002353

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NORMIER du 05 mai 2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : CATALPA
Siège social : 11 rue Amont, 21390 NORMIER
Objet social : l'acquisition d'immeubles et de terrains, l'administration et l'exploitation par bail, location de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Thierry DARAS demeurant 11 rue Amont, 21390 NORMIER
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
AL22002277

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LOSNE du 27 avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DMC IMMO
Siège : 42 Route de Seurre - Hameau de Chaugey, 21170 LOSNE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 30 000 euros
Objet : - Activité de marchand de bien immobilier et toutes activités y afférant.
- L'achat, la vente et la location, en nu ou en meublé sous quelque régime que ce soit, la construction, la rénovation et plus largement la gestion de tous biens immobiliers ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Damien DOUCHI, demeurant 42 Route de Merzieres, 74130 AYSE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président
AL22002279

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 06/05/2022 il a été constitué une SCI dénommée :
SCI CANDILIUM
Siège social : 6 rue des Marcs d'Or 21000 DIJON **Capital :** 1 000 € **Objet social :** L'acquisition, l'administration et la location de tous biens immobiliers **Gérance :** M GEVIN Florent demeurant 6 rue des Marcs d'Or 21000 DIJON ; Mme GEVIN Virginie demeurant 6 rue des Marcs d'Or 21000 DIJON **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
AL22002295

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 06/05/2022 il a été constitué une SCI dénommée :
LA CROIX BLANCHE 3254
Siège social : 16 rue Paul Clément 41800 TERNAY **Capital :** 1 000 € **Objet social :** L'acquisition, l'administration et la location de tous biens immobiliers **Gérance :** Mme COLLIAT Dominique demeurant 16 rue Paul Clément 41800 TERNAY **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BLOIS.
AL22002334

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LICEY SUR VINGEANNE du 10 mai 2022 il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EURL RECORBET BATIER
Siège social : 4 Rue Sully, 21610 LICEY SUR VINGEANNE
Objet social : L'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de réseaux de distribution d'eau, de gaz, de plomberie et appareils sanitaires.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Anthony BATIER, demeurant 4 Rue de Sully 21610 LICEY SUR VINGEANNE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, La Gérance
AL22002339

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 mai 2022, à BUNCEY.
Dénomination : JOAX.

ANNONCES LÉGALES

Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 6 Chemin de Vanvey, 21400 BUNCEY.
Objet : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 300,00 euros Montant des apports en numéraire : 300,00 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales pourront être cédées librement entre associés, conjoints, ascendants et descendants et ne pourront être cédées à des tiers qu'avec l'agrément des autres associés. L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.
Gérant : Monsieur Franck MENDOZA, demeurant 1 Rue Charles Ronot, 21400 CHATILLON-SUR-SEINE
Gérant : Madame Joanna MENDOZA, demeurant 6 Chemin de Vanvey, 21400 BUNCEY La société sera immatriculée au RCS Dijon.
SCI JOAX

AL22002344

ACTIGEST S.A.R.L

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 10 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LA CAUSERIE DES MONDES
Siège : 16 RUE VAUBAN, 21000 DIJON
Durée : 9 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : Salon de thé et petite restauration
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Madame Natacha Joëlle HILAIRE demeurant 4 rue Alexandre Nicolas 21000 Dijon La Société sera immatriculée au RCS Dijon

AL22002351

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à DIJON en date du 13/05/2022, il a été constitué la société suivante : Forme : SASU. Dénomination : MAISON LE BALDAQUIN. Siège : 13 rue Verrerie, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 1 000 euros. Objet : achat, vente et vente en ligne de tous jeux, jouets, figurines, d'articles de décoration, de carterie, d'articles de fêtes, de bijoux, de souvenirs et tous autres articles ou objets se rattachant notamment à l'environnement de l'enfant ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou pouvant contribuer au développement de la société. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, l'associé unique dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions. Transmission des actions : En cas de transmission des actions, le transfert de propriété résulte de l'inscription des titres au compte de l'acheteur à la date fixée par l'accord des parties et notifiée à la Société. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La Société HG INITIAL représentée par M. Jean-Pierre POLTURAT, ayant son siège social 5 rue Legouz Gerland, 21000 DIJON, accepte les fonctions de Président. POUR AVIS. Le Président

AL22002358

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 16 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : FINANCIAL TEAM
Siège : 5 impasse du Château 21110 MARLIENS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 20 000 euros
Objet : L'acquisition, la détention, la gestion de toutes participations. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Victorien BOUVIER, demeurant 5 impasse du Château 21110 MARLIENS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL22002363

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PARASOLERIE GUY DE JEAN

SAS au capital social de 360 000 Euros
Siège social
La Croix d'Arnay
SIREN 621 880 509
R.C.S. NEVERS

Le 29 septembre 2021, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler les mandats du Commissaire aux Comptes titulaire, la société COGEP AUDIT et du Commissaire aux Comptes suppléant, la société GROUPE COGEP. Ils ne sont pas remplacés. Pour avis.

AL22001929

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OV CONSTRUCTION SARL

au capital social de 129000 Euros
Siège social
36 Chemin du Tacot
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 501 406 706 R.C.S. NEVERS

Par décision de l'assemblée générale du 29 mars 2022, le siège social a été transféré au 8 Route des Champs Minies 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, à compter de cette même date. Pour avis.

AL22002007

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.C.I. DESBOIS IMMOBILIER

SCI au capital social de 1000 Euros
Siège social
36 Chemin du Tacot
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 533 466 959 R.C.S. NEVERS

Par assemblée générale du 29 mars 2022, le siège social a été transféré au 8 Route des Champs Minies 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, à compter de cette même date. Pour avis.

AL22002008

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI NOSTRA
Société Civile au capital de 2 000 €
Ancien siège social : 7, Avenue Gambetta – 58270 SAINT BENIN D'AZY
Nouveau siège social : 4, Rue Valentin Hauy – 75015 PARIS
481 822 401 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 11/04/2022, les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social de SAINT BENIN D'AZY (58) – 7, Avenue Gambetta à PARIS (75015) – 4, rue Valentin Hauy, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22002276

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI VARGA

SCI au capital de 1524,49 €
Siège social : Chemin Rural du Grand Champ
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
340 443 217 RCS de Nevers

L'AGO du 09/05/2022 a nommé gérant M. VINCENT Rodolphe, demeurant 23 Rue Adam Billaut 58000 Nevers en remplacement de M. VINCENT André.Mention au RCS de Nevers

AL22002289

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI VANGURO

SCI au capital de 15244,9 €
Siège social :
10BIS AVENUE DU MARECHAL LECLERC
58400 La Charité-sur-Loire
405 099 730 RCS de Nevers

L'AGO du 09/05/2022 a nommé gérant M. VINCENT Rodolphe, demeurant 23 Rue Adam Billaut 58000 Nevers en remplacement de M. VINCENT André.Mention au RCS de Nevers

AL22002290

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TRINQUET PEINTURES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 € ramené à 3 795,98 €
Ancien siège social : Rue Sainte Eugénie – 58530 BREVES
Nouveau siège social : 4, Route Buissonnière – 58530 BREVES
390 709 947 RCS NEVERS

Il résulte de l'AGE du 07/12/2021, des décisions du Gérant du 01/04/2022 et de l'Associé Unique du 01/04/2022 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 01/04/2022 :
- Capital social :
* ancienne mention : 7 622,45 €
* nouvelle mention : 3 795,98 €
- Siège social :
* ancienne mention : Rue Sainte Eugénie – 58530 BREVES
* nouvelle mention : 4, Route Buissonnière – 58530 BREVES

AL22002300

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Dénomination sociale : « AP 58 DIAGNOSTICS IMMOBILIERS »
Forme : SASU
Siège social : 19 rue d'Amont à TEIGNY 58190
Capital social : 100 €
Numéro SIREN : 910 197 540 R.C.S. NEVERS
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du01 MAI 2022, il a été pris acte de modifier et d'étendre l'objet social de la société à compter du 01 MAI 2022.
Objet social de l'activité :
La société a pour objet en France et à l'étranger :
- la réalisation de diagnostics immobiliers ;- tous travaux d'analyse, essais, et inspections techniques ;- toutes prestations de services liées à l'immobilier ;- toutes prestations de formation.
L'article 2 des statuts a donc été modifié.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis et mention.
La Présidente.

AL22002305

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE

DU CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS
SA au capital social de 1 587 825 Euros
Siège social : Technopole
58470 MAGNY-COURS
R.C.S. NEVERS 411 741 440
SA au capital social de 1 587 825 Euros
Siège social : Technopole -
58470 MAGNY-COURS
R.C.S. NEVERS 411 741 440

Par décision du 06.03.2018, le conseil de surveillance constate la nomination en qualité de membre du conseil de surveillance de M. Cédric AYMONIER, demeurant 8 allée de la Sauge 21121 FONTAINE LES DIJON, représentant de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS en remplacement de M. Philippe BLANC.
Pour avis.

AL22002307

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DE TAZILLY
N° d'agrément : 58-315
RCS DE NEVERS 337 862 965
MODIFICATION
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DE TAZILLY » à Tazilly, réunie le 11 Avril 2022, a décidé
- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,- de proroger la Cuma de 99 années,- de transférer son siège social de Chez Mr Jean Guy BOIZARD – Place Vaudelin – 58170 TAZILLY
à 45 Route de la Vigne – Lieu dit Rondefaye - 58250 TERNANT
Le Président de la CUMA

AL22002332

AVIS DE MODIFICATIONS

EARL BARILLOT

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Société civile au capital de 166 154,18 euros
Siège social : Sauvry 58 160 Béard
322 283 151 RCS NEVERS

Didier BARILLOT, associé unique de l'EARL BARILLOT, a pris les décisions suivantes en date du 27/04/2022 à effet au01/05/2022: diminution du capital social par diminution de la valeur de la part sociale ; retrait et démission des fonctions de gérant de Didier BARILLOT, nomination de Damien BARILLOT, demeurant 4 bis, rue des Valettes - 58300SAINT-LEGER-DES-VIGNES en qualité de nouveau gérant associé unique ; prorogation de la société de 56 années pour la porter à 99 ans ; mis à jour de l'objet social de la société ; validation de l'adresse du siège social. En conséquence les articles 3,4,5,7 et 8 des statuts sont modifiés. Modifications portées au RCS de NEVERS. POUR AVIS.La gérance

AL22002336

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Garage VINCENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 304 800 €
Siège social : 3, Route de Paris – 58640 VARENNES-VAUZELLES
886 020 031 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 02/05/2022 la modification suivante de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Anciennes mentions :
- Président – Administrateur : M. Rodolphe VINCENT
- Administrateurs : M. André VINCENT, M. Guillaume VINCENT et la société VINCENT SA (571 881 002 RCS NEVERS)
Nouvelle mention :
- Président : M. Rodolphe VINCENT dt à NEVERS (58) – 23, rue Adam Billaut

AL22002370

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE LIBÉRAL

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 25 mars 2022, enregistré au service des impôts de Nevers, référence 5804P01 2022 A 00288, le 29 avril 2022, Mme Jennifer OREL, PL MARILLER 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS, 537753782 INSEE, a cédé à la société INFIRMIERE JEO, SELARL au capital de 100,00 euros, PL MARILLER 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS, 912 413 408 RCS Nevers, un fonds libéral infirmier, comprenant la patientèle, sis et exploité PL MARILLER 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS. Propriété et jouissance : 25 mars 2022. Prix : 40 000,00 euros, dont 40 000,00 euros pour les éléments incorporels. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au fonds cédé, PL MARILLER 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS.

AL22002297

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte reçu par : Maître Bertrand LAVIROTTE, notaire à BOURBON-LANCY (Saône-et-Loire), 40, Avenue Général de Gaulle, le 11 mai 2022
La COMMUNE DE SAINT-SEINE, (Nièvre) identifiée sous le numéro SIREN 21580268700016.
A confié à:
Madame Salima BENMERAD commerçante et Monsieur Francis Didier FAGES conjoint collaborateur, demeurant à LA NOCLE MAULAIX (Nièvre)14 Avenue Champ Auray.
L'exploitation à titre de location gérance d' un fonds de commerce de BAR RESTAURANT PIZZERIA EPICERIE DEPOT DE POSTE situé et exploité à SAINT SEINE (Nièvre) « Le Bourg »
Pour une durée d' une année à compter du 10 mai 2022, pour se renouveler d'année en année par tacite reconduction.
Pour Avis unique

AL22002349

// ADDITIF-RECTIFICATIF

AVIS DE RECTIFICATION

Rectification de l'adresse du siège dans l'annonce de dissolution anticipée

Rectificatif à l'annonce parue le 07 janvier 2022 dans le journal Terres de Bourgogne concernant la dissolution anticipée de la SCM LE VAL au capital de 13720,41 euros 443945969 RCS NEVERS : Lire «Siège social : 9B rue Franc Nohain 58200 COSNE COURS SUR LOIRE» en lieu et place de «3 route de Donzy 58200 SAINT-PERE».
Le liquidateur

AL22002202

// DIVERS

AVIS DE CONVOCATION

CGACSO
69 avenue de Lattre de Tassigny – 18023 BOURGES CEDEX
N° Siret : 350 466 876 00017 – APE : 6920 Z

Les adhérents de CGACSO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 14 juin 2022 à 14h30 à CGACSO- 69 Avenue de Lattre de Tassigny – 18023BOURGES Cedex, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport moral 2021
- Rapport financier 2021
- Rapport du réviseur des comptes
- Rapport spécial sur les indemnités administrateurs
- Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2021
- Approbation du budget 2022
- Ajustement et indexation des indemnités des administrateurs

AL22002333

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, le 22 avril 2022, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :
MODIFICATION DE REGIME MATRIMONIAL à la requête de : Monsieur Geoffroy Yves Louis PETITJEAN, Né à BEAUNE(21200) le 19 mai 1986, et Madame Pauline Marie BLANCHART, son épouse, Née à LAGNY-SUR-MARNE (77400) le 27 février 1990 demeurant ensemble à SAUVIGNY LES BOIS (58160), 13, route de Charbonnière, LES BONDES, Marié sà SAUVIGNY LES BOIS (58160) le 27 juin 2020.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, d'apporter les modifications ci-après à leur régime matrimonial : maintien du régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts avec mise en commun de la résidence principale des époux et d'un emprunt et adjonction d'une clause de préciput.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL22002341

AVIS

SARL MAUDRY ET FILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Fontenille
58150 TRACY SUR LOIRE
523 341 337 RCS NEVERS

Suivant décision en date du 06/04/2022, l'AGE conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.
Pour avis.

AL22002306

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à 3, rue Henr iBarbusse, le 9 mai 2022, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant : **CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

A la requête de : Monsieur Frédéric Roger Louis LIOTIER et Madame Laurence Micheline Henriette VANHOUTTE, demeurant ensemble à MARZY (58180), 1, rue des Mourez,nés savoir Monsieur à NEVERS (58000) le 3 octobre 1956, et Madame à LILLE(59000) le 25 août 1958, mariés à NEVERS (58000) le 25 avril 1980.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle,tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le Notaire

AL22002338

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

TRIPL'ACCESS
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 1 500 €
Siège social : 9, Lotissement du Buisson Merle – 58160 CHEVENON
889 696 910 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/04/2022, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Laurent TRIPOGNEY dt à CHEVENON (58) – 9, Lotissement du Buisson Merle a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22002278

DISSOLUTION

ABH CONSULTING PARTNERS

SAS au capital de 150€
Siège social
8 Rue Jean Jaures
58450 NEUVY SUR LOIRE
RCS 829 376 821 NEVERS

L'AGE du 03/12/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2021, nommé liquidateur M ALLALI Mohamed, 69 Bd henri Sellier 92150 SURESNES et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. La correspondance sera adressée au 69 BD HENRI SELLIER 92150 SURESNES.L'AGE du 03/12/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au

safer Bourgogne Franche-Comté

NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de POUQUES-LORMES: ZONE RNU
Loué par bail rural sur une partie de la surface
9 ha 55 a 09 ca
- Champ de la revenue: ZE-90[629] - Les brules: ZE-61 - Les rompis: ZE-100[763] - Luxery: AB-21[828]-23[880] - Montchaud: AB-98[772](*) - Pouques le vieux: ZH-12-13-20-21-22
Et, par extention,
Cmne de ANTHIEN: ZONE RNU
2 ha 22 a 79 ca
- Bois de montbolin: D-173(*)-184(*) - Charpuad: ZD-95(*) - Le beugnon: B-300(*)

Cmne de LORMES: ZONE RNU
3 ha 70 a 37 ca
- Le vernet: BW-50 - Les vauclins: BW-48-51[47] - Luxery: BW-18
Cmne de NEUFFONTAINES: ZONE RNU
2 a 80 ca
- La meulee: B-708
Cmne de LA CELLE-SUR-LOIRE: ZONE A et AU
Loué par bail rural sur toute la surface
6 ha 97 a 53 ca
- La levee: ZL-9
Et, par extention,
Cmne de MYENNES: ZONE A et AU
4 ha 75 a 83 ca
- Champ au roi: AD-46 - Champ du cormier: AB-62-64-65-66-67-68-69-70-71-210 - De la liberte: AC-400[143](A)-400[143](Z) - Le bourg sud: AC-125-126 - Les grands champs: ZE-19 - Les itropes: AD-26
Cmne de FERTREVE: ZONE RNU
Loué par bail rural sur une partie de la surface
48 ha 45 a 57 ca
- L echintre: F-102 - Les rebourjons: A-42-43 - Pres de boire: AM-23 - Pres de chateau: AM-24-25-26-27 - Saint cy: AM-28-47[32]-55[44]
Cmne de GLUX-EN-GLENNE: ZONE RNU
21 a 16 ca
- La goutte dampierre: B-341
Cmne de MONTARON: ZONE RNU
Avec bâtiments d'exploitation
66 ha 07 a 05 ca
- Domaines de chevannes: C-674[520]-675[520] - La prairie: C-531(*)-532(*)-533(*)[P1] - Le buisson des riots: C-511-672[512]-677[512]-678[512] - Le champ des charmes: C-514-515-673[513]-676[513]
- Le champ minot: C-508-509-679[510]-680[510] - Les crayes: C-539 - Les loges: C-382-388
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX: ZONE A
Loué par bail rural sur toute la surface
20 a 68 ca
- Les dimanches: ZH-52
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX: ZONE N
Loué par bail rural sur toute la surface
52 a 80 ca
- La prairie de guerigny: AE-110
Cmne de SAINT-MAURICE: ZONE RNU
6 ha 93 a 20 ca
- Pature de la foret: A-91
Cmne de SAINT-VERAIN: ZONE N
65 a 50 ca
- Les tailles a mallet: D-44
Cmne de URZY: ZONE N
Loué par bail rural sur toute la surface
2 ha 48 a 00 ca
- La prairie: AC-44
Et, par extention,
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX: ZONE N
1 ha 67 a 00 ca
- La prairie de guerigny: AE-111
Cmne de VARENNES-VAUZELLES: ZONE A
17 a 60 ca
- Les chetives vignes: ZC-35
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/06/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL22002313

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 09/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
MME ROY Sandrine, Sylvie, Catherine
Rue de la Poste - 58490 Saint-Parize-le-Châtel
RCS NEVERS : 823 473 863
Le Greffier,

AL22002309

Par jugement en date du 09/05/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ERASSARRET Pascal, Dominique, Roger
47, GRANDE RUE - 58400 NARCY
RCS NEVERS : 752 765 651
Le Greffier,

AL22002310

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
URICAN (SAS)
121, Rue de Parigny - 58000 Nevers
RCS/RM 58 : 803 365 006
Le Greffier,

AL22002314

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
RIGAUD Anne-Marie
18, PL DE LA PECHERIE - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS/RM 58 : 337 620 330
Le Greffier,

AL22002316

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
FAIZELOT Max
Le Bourg le Relais des Voûtes - 58800 LA COLLANCELLE
RCS/RM 58 : 348 577 644
Par extension SCI GLF (SCI), 24, avenue de Château-Thierry - 02200 Soissons
RCS : 433 016 904
Le Greffier,

AL22002317

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL O'SULLIVAN
44, AV JEAN JAURES - 58160 IMPHY
RCS/RM 58 : 520 756 388
Le Greffier,

AL22002318

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
THAUVIN ALIMENTATION (SARL)
1, R DU 11 NOVEMBRE - 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
RCS/RM 58 : 444 178 057
Le Greffier,

AL22002319

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de :
VOISIN Jean-Luc
RTE D'AUTUN - 58120 CHATEAU-CHINON VILLE
RCS 58 : 391 272 606
Le Greffier,

AL22002320

Par jugement en date du 25/04/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
DIARD Catherine
- Alligny-en-Morvan 58003 - 58230 FR
RCS/RM 58 : 325 990 380
Le Greffier,

AL22002315

ANNONCES LÉGALES

liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 31/12/2021.Radiation au RCS de NEVERS

AL22002076

DISSOLUTION

SARL JLG
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 5 000 €
Siège Social : 6, rue de la Petite Perrière - 58000 SAINT-ELOI
838 304 525 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 31/12/2021, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Jean-Luc GEORGES dt à SAINT ELOI (58) – 6, rue de la Petite Perrière a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22002263

DISSOLUTION

BENOIT LAMBERT
Société par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 500 €
Siège social : 22, Route de Moulins - 58300 DECIZE
877 948 489 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/04/2022 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Benoît LAMBERT dt à DECIZE (58) – 13, Quai de la Loire a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22002311

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ADDELEC SARL

Société à responsabilité limitée
En Liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Rue Francis Bar
58600 GARCHIZY
Siège de la liquidation : Rue Francis Bar
58600 GARCHIZY
RCS NEVERS 421 457 219

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 26.04.2022 : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ;donné quitus au Liquidateur Monsieur Bruno DARGET demeurant 111 rue Julian Grimau - 58600 GARCHIZY et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL22002337

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS L.M.

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 €uros
Siège social :3 Rue François Archer
Parc d'Activités des Amognes
58270 SAINT BENIN D'AZY
SIRET : 812.777.548.000.15

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 10/05/2022 au domicile du liquidateur, 145 Rue Champ de la Croix, 58130 GUERIGNY, a approuvé les opérations de liquidation de la SAS L.M. ainsi que le compte définitif qui en résulte, et donné quitus de son mandat au liquidateur, Monsieur LAFOND Michel.
Le compte de liquidation sera déposé au greffe du tribunal de commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société.
Pour avis
Le liquidateur

AL22002355

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à GARCHIZY en date du 29 avril 2022, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LANZ-POTHET,
SIEGE SOCIAL : 760 rue Ambroise Croizat, 58600 GARCHIZY (Nièvre)
OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1 000 euros
GERANCE : M. LANZ Mathieu demeurant 11 rue François Fourquemin à NEVERS (Nièvre) et M. POTHET Emilien, demeurant 397 avenue de la Paix à GARCHIZY (Nièvre)
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL22002270

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à MAUX en date du. 01/04/2022, il a été constitué une société à responsabilité. limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EURL DU MOULIN MAUGUIN.
Siège social : 5 route de Limanton - Ursier - 58290 MAUX. Objet : les travaux forestiers, la vente de bois de chauffage, la vente de piquets d'acacias, la réalisation de tous travaux agricoles, l'acquisition, la location de tous matériels. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 15 600 euros. Gérance : M. Benoît BONNOT, demeurant 5 route de Limanton - Ursier - 58290 MAUX. Immatriculation : Au RCS de NEVERS. . Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL22002052

MG CONFORT HABITAT

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 04/05/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : MG CONFORT HABITAT.
SIEGE SOCIAL : 109 Faubourg du Grand Mouësse – 58000 NEVERS.
OBJET : Plomberie, chauffage, installation de tous matériels techniques destinés à l'économie d'énergie, éolienne, photovoltaïque, pompe à chaleur, système de ventilation, poêle à granulé, traitement de l'eau.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 200 euros
PRESIDENT : la société GROUP MG CORPORATION, société à responsabilité limitée au capital de 200 euros, dont le siège est au 109 Faubourg du Grand Mouësse - 58000 NEVERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 912 983 871.
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22002254

NEXEN AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Maison Kévin

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOURGES (Cher) du 11 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Maison Kévin
Siège social : 13 rue Thiers, 58270 ST BENIN DAZY
Objet social : L'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, boulangerie-pâtisserie,viennoiserie, chocolaterie, confiserie, glaces,salon de thé, traiteur et petite restauration surplace et à emporter.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Kévin DENIS, demeurant6 impasse Jean Chaumeau 18000 BOURGES,assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL22002291

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST LEGER DE FOUGERET du 5 MAI 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CHATEAU DE CLINZEAU
Siège : Chateau de Clinzeau, 58120 ST LEGER DE FOUGERET
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Exploitation hôtelière
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Twan KORVER, de nationalité hollandaise, résidant Oosteinde 40, 1483 AE DE RIJP, (Pays-Bas),
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL22002302

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 11.05.2022, constitution d'une SARL dénommée LES VIGNES NIVERNAISES au capital de 2 000 €, dont le siège social est à POUGNY (58200), 4 Impasse des Lilas – Hameau de Brétignelles, ayant comme objet : Tous types de prestations viticoles, agricoles pour les particuliers et les professionnels : Entretien de la vigne (taille, tirage de bois, rognage, curetage, installation de palissades...), vendange, récolte; Conseil et gestion des vignobles ; Plantations de vignes, d'arbres et d'arbustes ; Entretien des espaces verts sans abattage, élagage, débroussaillage ; Conduite d'engins agricoles pour autrui ; Vente de bois de chauffage ; Prestation de vide-maison ; Petits travaux de maçonnerie ; Entretien de gouttières ; créée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation de la Société au RCS. Gérance: Solenn CONTE et Jordy TAILLEFER, dt ensemble 4 Impasse des Lilas – Hameau de Brétignelles 58200 POUGNY
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Gérance

AL22002324

ALPHA EXPERTS NEVERS

CEMANO

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MARZY en date du 10 mai 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : CEMANO.
SIEGE SOCIAL : 5 Impasse de Busserolles - 58180 MARZY.
OBJET : la prise de participations dans toutes sociétés, acquisition, détention et gestion de titres de sociétés de capitaux de tous secteurs d'activité.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 000 euros.
PRESIDENT : Monsieur Cédric MANEVY, demeurant 5 impasse de Busserolles 58180 MARZY.
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22002328

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à CLAMECY du 03.05.2022: Constitution d'une SCI présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : KELYO ; Siège social : 4 Route de Charmois – Savigny 58500 BILLY-SUR-OISY ; Objet social : Acquisition, construction administration et gestion d'un patrimoine immobilier ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 200 €, constitué uniquement d'apports en numéraire ; Gérance Kelly MARTIN, dt 4 Route de Charmois – Savigny 58500 BILLY-SUR-OISY ; Clauses relatives aux cessions de parts: agrément requis dans tous les cas, obtenu à un ou plusieurs associés représentant les trois quarts au moins des parts sociales.
Immatriculation de la Société au **RCS de NEVERS**
La Gérance

AL22002335

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/04/2022 il a été constitué une SAS dénommée :
PIC MEDIA
Siège social : 199ter ROUTE DE LYON 58000 CHALLUY. Capital : 3.000€ Objet : Réalisation d'activités de prestation de service publicitaires. Président : M ESTORGE MICHEL, 4 Place Ravel 58000 CHALLUY. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22002352

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

L'AGE des associés du 22.04.2022 de la société civile LA FINANCIERE, capital 100euros, siège social à AUXERRE (89000) 15, av. de Worms, 511 322 109 RCS AUXERRE, a nommé un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire - ANCIENNE MENTION PUBLIEE : GERANT : Patricia SIMON 2, rue de la Paix 89270 VERMENTON - NOUVELLE MENTION : GERANT : Régis NAULIN 16, rue Paul Bert 89000 AUXERRE.

AL22002284

NON DISSOLUTION

EURL PETIOT MENUISERIE

SARL AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL
16 RUE DE LA VANNE 89410 CEZY
508 524 048 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 25/03/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du. Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis -La Gérance

AL22002117

TRANSFORMATION

MECA V.I.89

SARL transformée en SAS
au capital de 10 000 €
Siège social : CD 146,
89100, MALAY LE GRAND
538 833 740 RCS SENS

Le 30/04/2022, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Sa dénomination, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 10 000 €.
Présidente : la société «V.I. 89», SAS au capital de 80 000 €, dont le siège social est sis à Frauville, 89110 St Aubin-Château-Neuf, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 538 586 868, représentée par M. Charles WAYMEL.
Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
Dépôt légal au RCS de Sens

AL22002329

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

TRADE WINDS

SAS au capital de 134000€
Siège social : 7 Bis rue de Bourgogne
ZA du Parc
89140 CUY
RCS SENS 438725574

Par AGO du 31/03/2022, il a été pris acte de la démission du Directeur Général Mme VRIGNAUD Stéphanie à compter du 28/02/2022 qui n'est pas remplacé.

AL22002264

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEV DOMAINE DES COEURIOTS

Société civile au capital de 104 100,00 €
Siège social : 37 rue du Pont -
89450 SAINT PÈRE
750 346 116 RCS AUXERRE

L'assemblée générale du 9 mai 2022 :
- A pris acte de la démission de M. Yoann DEFERT de ses fonctions de gérant.
- A nommé Mme Marie GIRAUD, demeurant à SAINT PÈRE (Yonne), 35 rue du Colombier, aux fonctions de gérante.
Pour avis, la gérance.

AL22002259

AVIS DE PUBLICITÉ

RE-PACKED

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 3 rue de l'Abreuvoir – Lieudit Avigneau
89240 ESCAMPS
805 279 106 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 6 avril 2022 et du procès-verbal des décisions du Président du 20 avril 2022,
Le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 250 euros.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000 euros).
Il est divisé en 100 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1 250 euros).
Il est divisé en 125 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL22002262

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

NON RENOUVELLEMENT CAC

BOURGOGNE PRIMEURS

SASU au capital de 152.500 euros
Siège social : Gare SNCF Rue Paul Bert
89400 MIGENNES
RCS SENS 312.068.612

Décisions de l'associé unique du 23 mars 2022 Non renouvellement des mandats des sociétés A.C. AUDIT CONSEIL (commissaire aux compte titulaire) et de la société STREGO (commissaire aux comptes suppléant), la société n'atteignant plus les seuils légaux justifiant le contrôle des comptes par un commissaire aux comptes.
Pour avis

AL22002266

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

PROXI TP

Société à responsabilité limitée
au capital de 18 293,88 euros
Siège social : 1 Rue de Paris -
89700 TRONCHOY
411 335 987 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 28/04/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 1 Rue de Paris, 89700 TRONCHOY au 1 rue Vaufiole - 89700 TRONCHOY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. La collectivité des associés a également pris acte de la décision prise par M. Dominique DAL DEGAN de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveaux co-gérants M. Laurent GUILLOT, demeurant 21 rue de Chanez – 10130 RACINES et M. Florian JAILLARD, demeurant 5 rue de la Chapelle – 89700 DANNEMOINE, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

AL22002287

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LAZARE

SARL au capital de 7 625 Euros
Siège Social : 7 RUE DE LA CHAPELLE
89116 LA CELLE SAINT CYR
RCS SENS 449 440 734

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 12 B Rue du Billoy 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE à compter du même jour.
L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

AL22002303

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA AGRO-FORESTIERE DU CREANTON

Par décision de l'assemblée générale du 28 mars 2022, la Cuma Agro-Forestière du Créanton a transféré son siège social de chez Franck Bory, 10 Q route de Vaudupuits 89210 Brienon-sur-Armançon à Bouy Neuf 89210 Brienon-sur-Armançon.
Le président

AL22002321

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

N V C T

Société par actions simplifiée
au capital de 152 000 euros
Siège social : 25 bis rue de Reugny,
89800 CHABLIS
803 564 301 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 29 avril 2021 il résulte que les mandats de la société A.A.A.C MONTALBAN SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AUDIT ALES ASSISTANCE CONSEIL MONTALBAN, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société EXALIS AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL22002326

DÉMISSION DE GÉRANT

DOMAINE MILLET

SCEA au capital de 146 340 €.
Siège social : Ferme de Marcault –
89700 TONNERRE
.382 403 939 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2022 a pris acte de la démission de M. Paterne MILLET de ses fonctions de gérant à compter de cette date. Pour avis, la gérance.

AL22002330

CHANGEMENT DE GÉRANT ET TRANSFERT DE SIÈGE

SCI MONTBEAUVAL

Société civile immobilière
Capital : 304.898,03 euros
Ancien siège social : 17 rue du Plan 05000 GAP
Nouveau siège social : 19 rue de l'Ile 89250 BEAUMONT
RCS GAP 322 333 253

L'assemblée générale des associés de la SCI MONTBEAUVAL tenue le 25 avril 2021 a décidé de nommer en qualité de gérant Monsieur Stéphane MASSE demeurant à PALAISEAU (91120) 144 rue de Paris pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Michel MASSE décédé le 25 mars 2021. Aux termes de ladite assemblée, le siège social a été transféré du 17 rue Plan à 05000 GAP au 19 rue de l'Ile 89250 BEAUMONT, et ce à compter du 25 avril 2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS d'AUXERRE. Pour insertion. Me Florence MERLET Notaire à SEIGNELAY (89250).

AL22002342

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte ssp en date du 25/04/2022, la COMMUNE DE MICHERY RCS 218902559 SENS, 1 PLACE DE LA MAIRIE 89140 MICHERY, représenté par Gérard MICHAUT a donné en location gérance à la société AEMS SAS au capital de 1000 €, RCS 912036928 SENS, 19 Rue du Général de Gaulle 89100 SENS, représenté par SOLER Eric, Patrice un fonds de commerce de Restauration. Débits de boissons. Plats cuisinés, sur place et à emporter, et traiteur. sis et exploité au 26 rue Charles de Gaulle 89140 MICHERY, pour une durée allant du 25/04/2022 au 25/04/2028 renouvelable par tacite reconduction.

AL22002301

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MAGNY

Suppression du plan d'alignement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de Magny du 11 avril 2022, la suppression du plan d'alignement sera soumise à l'enquête publique durant 18 jours
du 16 mai au 02 juin 2022 inclus.
Monsieur Christian CHARBONNIERAS assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.
Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Magny les jours suivants : lundi 16 mai de 10h à 12h et jeudi 02 juin de 15h à 17h,
afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.
En dehors des permanences du Commissaire Enquêteur, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur qui les annexera au registre d'enquête, au secrétariat de la mairie de Magny :
Mardi 17 Mai 2022 de 16H à 18 H
Jeudi 19 Mai 2022 de 11H à 12H30
Vendredi 20 Mai 2022 de 16H à 18H
Lundi 23 Mai 2022 de 11H à 12H30
Mardi 24 Mai 2022 de 16H à 18H
Lundi 30 Mai 2022 de 11H à 12H30
Mardi 31 Mai 2022 de 16H à 18H.

AL22001898

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIF PV PROVISOIRE D'ABANDON MANIFESTE

Le Maire de Brienon sur Armançon a pris un procès-verbal provisoire d'abandon manifeste concernant les parcelles cadastrées section AL numéro 37, section AL numéro 38, section T numéro 55, sises au numéro 51 Route de Joigny, à BRIENON SUR ARMANCON (89210), appartenant à la succession BOSCUS Jean Louis. Le procès-verbal indique la nature des désordres affectant le bien auxquels il convient de remédier pour faire cesser l'état d'abandon. Le propriétaire dispose d'un délai de trois mois à compter de l'exécution des mesures de publicité et de notification pour mettre fin à l'état d'abandon ou pour s'engager à y mettre fin dans le cadre d'une convention avec la ville de Brienon sur Armançon dans un délai fixé par cette dernière.

AL22002256

AVIS ADMINISTRATIF PV PROVISOIRE D'ABANDON MANIFESTE

Le Maire de Brienon sur Armançon a pris un procès-verbal provisoire d'abandon manifeste concernant le bien sis à BRIENON SUR ARMANCON (89210) 7 B Avenue Joséphine Normand cadastré section AD numéro 94, appartenant à la SCI 3L2C. Le procès-verbal indique la nature des désordres affectant le bien auxquels il convient de remédier pour faire cesser l'état d'abandon. Le propriétaire dispose d'un délai de trois mois à compter de l'exécution des mesures de publicité et de notification pour mettre fin à l'état d'abandon ou pour s'engager à y mettre fin dans le cadre d'une convention avec la ville de Brienon sur Armançon dans un délai fixé par cette dernière.

AL22002255

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Véronique LE DANTEC , Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT,12, Faubourg de la Croix**, CRPCEN 89062, le 16 mai 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Séparation de biens entre :
Monsieur David Marc **GRANGEON**, Respon-

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

safer Bourgogne Franche-Comté

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BROSSES – Bois-Taillis
2 ha 68 a 40 ca - Bois des crots: E-194 - Glands du marchais bouron: E-174-178 - La gesse: C-1016[174] - La vallee: E-182 - Les becauderies: E-195 - Les coudres: E-168 - Les vaux guerin: D-956[470]-959[471] - Patures du marchais: E-294-297 - Queue au renard: E-350
Zonage : zone N du PLUi
MAILLY-LE-CHATEAU - Terre
54 a 30 ca - Vignes blanches: ZH-58
Zonage : RNU

YONNE

MONTILLOT – Bois-Taillis et Terre
75 a 70 ca - Bois du paturon: ZK-40[141] - Champs de la barriere: F-63
Zonage : zone N du PLUi
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/06/2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22002327

sable Syndicat Sens Nord ESt, et Madame Virginie **MONTAGNON**, Masseur - Kinésithérapeute, demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SAULT(89330) 12 A impasse Denis.
Monsieur né à SAINT-ETIENNE (42000) le 18 septembre 1984,
Madame née à SAINT-ETIENNE (42000) le 1er décembre 1984.
Mariés à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) le 31 août 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française et résidents fiscaux français.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22002366

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens
au titre de la procédure suivante :
BRASSERIE DE LA GARE SAS
Liquidation Judiciaire du 03/03/2020
8 bis, rue de la Vallée - 89500 EGRISELLES-LE-BOCAGE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 mai 2022.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL22002304

CLÔTURE DE LIQUIDATION

"SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES TETES D'OR"

Société civile immobilière
En liquidation
au capital de 762,25 euros
Siège social : 7, rue Charles de Gaulle
89600 SAINT FLORENTIN
378261762 RCS AUXERRE

Suivant décision collective des associés en date du 20 mars 2022, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Bertrand CHEVILLARD, demeurant à NEUVY-SAUTOUR 89570), 5, place Saint Jean, et déchargé ce dernier de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE et mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis.
Le notaire

AL22002274

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : EURL YOANN LEFEVRE.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 3000 euros.
Siège social : 6 Route de Saint Florentin, 89320 ARCES-DILO.
848068607 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Yoann LEFEVRE demeurant 6 Route de Saint Florentin, 89320 ARCES-DILO, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société au 30 avril 2022.
La société sera radiée du RCS du de Sens.
Le liquidateur

AL22002298

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL FREDERIC LE HIR

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 500 euros
Siège social : 13 PLACE VAUBAN
89630 ST LEGER VAUBAN
Siège de liquidation : 13 Place Vauban 89630 ST LEGER VAUBAN
492736228 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 16 Mai 2022 au 13 Place Vauban 89630 ST LEGER VAUBAN, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation au 31 Décembre 2021, déchargé M. LE HIR Frédéric, demeurant 13 Place Vauban 89630 ST LEGER VAUBAN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22002312

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LES VAUGERMAINS

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social : 24 Grande Rue - Hameau de Vaugermain
89800 SAINT CYR LES COLONS
Siège de liquidation :
Chez M. Joaquim DOS SANTOS
7 rue Darius Milhaud
94510 LA QUEUE EN BRIE
489 618 165 RCS AUXERRE

L'AGO du 27/04/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Joaquim DOS SANTOS demeurant 7 rue Darius Milhaud 94510 LA QUEUE EN BRIE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.
Le Liquidateur

AL22002325

AVIS DE DISSOLUTION

SARL KL

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 21 Rue Olympe de Gouges
89400 MIGENNES
R.C.S : SENS 527 488 860

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 DECEMBRE 2021, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 DECEMBRE 2021 et sa mise en liquidation amiable.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Madame BONDOUX Laurence, demeurant 27 Bis Rue 89400 Bussy en Othe, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 21 Rue Olympe de Gouges – 89400 Migennes adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour Avis,
La gérance.

AL22002347

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL KL

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 21 Rue Olympe de Gouges
89400 MIGENNES
R.C.S : SENS 527 488 860

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 31 DECEMBRE 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour Avis,
Le Liquidateur

AL22002348

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Dénomination : NOHALI.
Forme : SARL au capital de 200 euros.
Siège social : 4 Rue Tour Paradis, 89000 Auxerre.
519247894 RCS Auxerre.
Suivant décision du 1 janvier 2022, l'associée unique INESTO, SARL au capital de 2000 euros, sise 4 Rue Tour Paradis, 89000 Auxerre, 841503311 RCS Auxerre, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil.
Les créanciers de la société NOHALI pourront former oppositions devant le Tribunal de Commerce Auxerre dans les trente jours de la présente publication.

AL22002350

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Avril 2022, de la société :
LE JADE
Société en liquidation
Société civile de construction vente au capital de 1 000,00 Euros, siège social : 149 Rue de Paris 89000 Auxerre – RCS Auxerre.
Les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Gérard GUILLOT, demeurant 6 Rue des Buttes - 89000 Auxerre, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis, le liquidateur

AL22002356

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU CROT CHARIOT

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : JAULGES89360
3 Route de Villiers Vineux
379 574 973 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 13 mai 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 janvier 2022, déchargé Monsieur Claude CHAUDY, demeurant 3 Route de Villiers Vineux – 89360 JAULGES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22002365

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 9 mai 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BEAUSOLEIL.
Siège social : POURRAIN (89240), 36 rue Beau Soleil.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Objet : acquisition, construction, vente occasionnelle, gestion, location et administration de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire.
Apports en numéraire : Monsieur Laurent BILLAY la somme de deux cent cinquante euros (250 EUR). Madame Marie-Laure BAUDIN la somme de deux cent cinquante euros (250 EUR). Monsieur Julien CHATON la somme de deux cent cinquante euros (250 EUR). Madame Marion AMELOT la somme de deux cent cinquante euros (250 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier CO-GERANT : Monsieur Laurent BILLAY et Madame Marie-Laure BAUDIN demeurant ensemble à POURRAIN (89240) 36 Rue Beau Soleil, et Monsieur Julien CHATON et Madame Marion AMELOT demeurant ensemble à PERRIGNY (89000) 51 Grande Rue.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL22002258

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/04/2022, il a été constitué une SAS
dénommée : MTPA.
Siège social : 20 Place Victor Hugo 89100 SENS.
Capital : 100,00 euros.
Objet : Exploitation restaurant sur place, à emporter et en livraison, sans alcool. Toutes prestations de services se rapportant à l'objet social et autres.
Président : Priscillia ABGUILLERM, 41 Rue Gaston Perrot 89100 SENS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL22001990

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/05/2022, il a été constitué une SARL dénommée:
MSP
Objet social : Plomberie, chauffage, climatisation, énergies renouvelables, entretien, installation, dépannage, achat et revente de tous matériels et équipements liés à ces activités
Siège social : 14 Rue de la Cour Parent - Laborde 89000 Auxerre
Capital : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Sylvain PETITJEAN demeurant 14 Rue de la Cour Parent - Laborde 89000 Auxerre
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de AUXERRE

AL22002250

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10 mai 2022 à BLENEAU, il a été constitué une société une SASU dénommée T.B.M. – TEAM BUILDING EN MUSIQUE présentant les caractéristiques suivantes : SIEGE SOCIAL : BLENEAU (89 220) 9 rue d'Hocquincourt, OBJET : le team-building auprès des entreprises, collectivités, associations... ; l'évènementiel, DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE, CAPITAL : 1 000 euros, ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. CESSIONS D'ACTIONS : En cas de pluralité d'actionnaires, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre actionnaires. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires. PRESIDENT : Monsieur Louis, Charles DUMAS, demeurant à ISSY LES MOULINEAUX (92 130) 8 Rue Auguste Gervais.

AL22002283

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHITRY (Yonne), du 10 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SL HOLDING
Siège : 17 Grande Rue - 89530 CHITRY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales ;
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président :
Monsieur Sébastien LUCAS, demeurant 17 Grande Rue – 89530 CHITRY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL22002271

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

« HOLDING CCHER»
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social : 18 Chemin de Saint-Bris
89290 VINCELOTTES
En cours de formation

Par acte sous seing privé en date du 10 Mai 2022 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée
DENOMINATION : « HOLDING CCHER »
CAPITAL : 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € chacune entièrement libérées
OBJET : Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ainsi que la fourniture de toutes prestations de services, conseils, études à des entreprises, la gestion de titres et généralement, toutes opérations de nature à favoriser le développement des différentes filiales de la société existantes ou à créer,La prise de participation dans toutes sociétés.
DUREE : 99 ans
SIEGE SOCIAL : 18 Chemin de Saint-Bris 89290 VINCELOTTES
PRESIDENT : Madame Elodie, Jeanine ROBIN domiciliée à VINCELOTTES (89290) – 18 Chemin de Saint-Bris
IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE

AL22002273

Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître N. COLINOT MARTIN, Notaire à MONETEAU (89470), 17, rue de Seignelay, le 25/04/2022, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 26/04/2022 réf 8904P012022N00428, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : LA 2M.
Siège social : BEINE (89800), 2 rue Dame Jeanne.
Durée de 99 années à compter de son immatriculation
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) Apports en numéraires
Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Cogérants: Monsieur Mehdi MERZOUK et Madame Marie MICHEL demeurant à BEINE (89800), 2 rue Dame Jeanne.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE
Pour avis
Le notaire.

AL22002288

Notaire

Maître Violaine Gaudiez
24, rue du Général Leclerc
89200 AVALLON
Tel : 03 86 81 53 26

AVIS DE CONSTITUTION

LE GARAGE

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 30 avril 2022, à AVALLON.
Dénomination : LE GARAGE.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 6 chemin du Rû Grenouille - Champien, 89200 PONTAUBERT.
Objet : L'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droit immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés ; exceptionnellement, la vente des immeubles appartenant à la société, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisses, avec ou sans garanties hypothécaires, destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autre, à faire dans les immeubles de la société, éventuellement, le cautionnement au profit des associés, et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : Librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Monsieur Frédéric Paul Robert PEDRINA, demeurant 6 chemin du Rû Grenouille - Champien, 89200 PONTAUBERT
Gérant : Madame Véronique Alice Jeanne JOLY épouse PEDRINA, demeurant 6 chemin du Rû Grenouille - Champien, 89200 PONTAUBERT
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
Pour avis.
Le notaire

AL22002296

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 mai 2022 à JAULGES, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : EURL MEDHI DELAGNEAU.
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique.
Objet : Terrassement, Location de matériels, Travaux publics.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 6 C rue Glacee – 89360 JAULGES.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérants : M. Medhi DELAGNEAU, demeurant 6 C rue Glacée – 89360 JAULGES.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL22002257

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/05/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : M.T FERMETURES
Forme : SARL
Capital social : 1 000 €
Siège social : 16 rue Saint Etienne, 89240 EGLENY
Objet social : Fourniture et pose de menuiserie
Gérance : M. Thibault VEILLARD demeurant 29 route de la Gacelle, 89240 EGLENY
M. Matthieu VERMUNT demeurant 5 rue de Saint Aubin, 89110 MERRY LA VALLÉE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22002299

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : «MYK» ; Forme : Société civile immobilière. Capital : 500 euros. par apports en numéraire. Siège : 8, rue Marie Noel 89340 VILLEBLEVIN. Objet : Gestion d'immeuble. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la rénovation, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Durée : La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Gérant : Monsieur KLEIN Yoan, gérant de société, né le 22 octobre 1978 à Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne), de nationalité française, demeurant : 2, avenue du Général Leclerc Maréchal de France - Résidence Les Nautiles 34140 Mèze pour une durée illimitée. Cession de parts : Les cessions à des personnes non associées autres que le conjoint, les ascendants, les descendants du cédant, sont soumises à l'agrément des associés représentant plus des trois quarts du capital social. Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL22002322

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DUVOYAGE
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 1 PLACE DU PALAIS DE JUSTICE
89000 AUXERRE
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AUXERRE (89) du 12 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile Immobilière
Dénomination sociale : SCI DUVOYAGE
Siège social : 1 Place du Palais de Justice – 89000 AUXERRE
Objet social : l'acquisition, la cession, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Christian VIGNET demeurant 4 rue des Remparts – 89000 AUXERRE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
La Gérance

AL22002357

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), le 12mai 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale est : CMP BROUSSE.
Siège social fixé à MAILLY-LA-VILLE (89270), 1 rue des Avillons Avigny.
Durée : 99 années
Capital social fixé à MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR).
Apports numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : M. Maxime Jean François BROUSSE, demeurant à MAILLY-LA-VILLE (89270) 1 rue des Avillons AVIGNY - Mme Pauline BROUSSE, épouse JUTTIN, demeurant à PARIS 20ÈME, 20 rue Lisfranc - Mme Céline TYLUTKI, épouse BROUSSE, demeurant à CHATEL-CENSOIR (89660) 54 rue des Bordes .
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE
.Pour avis
Le notaire.

AL22002362

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

// SAVOIR-FAIRE

Le verre à l'honneur en 2022

Les Nations Unies ont proclamé 2022 « année internationale du verre » en soulignant le rôle du verre dans les domaines scientifiques, économiques, artistiques et culturels. L'art verrier est un art qui se déploie dans le Massif central.



De l'objet de quotidien aux pièces d'art, le verre est un matériau déclinable à l'infini.

Rares sont les matériaux aussi présents dans nos vies. Le verre est à notre quotidien ce que le vert est à la nature. Un indispensable. Du matin au soir, de la salle de bains (miroir, flacon de parfum…) à la cuisine (plat de cuisson, plaque de cuisson…) et aux repas (bouteille, pot, verre à boire, saladier…) des transports (parebrises…), aux communications (écran de smartphone et fibre optique) et au bâtiment (fenêtre et isolation), à la décoration (luminaires, vases) … Le verre parce qu'il est à la fois séculaire et moderne, noble et vertueux a su retrouver ses lettres de noblesse face au plastique notamment, désormais ennemi public numéro un.

En verre et contre tout !

Alors que les Nations Unies ont proclamé 2022, « année internationale du verre », une première, les organisations professionnelles et scientifiques qui représentent le verre en France organisent tout au long de cette année, des expositions, colloques, visites d'ateliers, d'entreprises… *« Cette année sera l'occasion de travailler sur les problématiques d'attractivité du secteur, mais aussi d'amplifier les connaissances de chacun autour du verre. Notamment sur son potentiel lié au recyclage à 100 % sur un nombre de cycles infinis. L'objectif est de sensibiliser au maximum afin d'atteindre un taux de collecte du verre de 90 % en Europe à l'horizon 2030. Depuis deux ans, une plate-forme collaborative « Close the Glass Loop » a même vu le jour au niveau européen pour partager de bonnes pratiques, dans le but d'encourager au geste de tri »*, expliquait récemment Jacques Bordas, président de la Fédération des industries du verre, à nos confrères de l'Usine Nouvelle.

Patrimoine immatériel

La France est le deuxième pays producteur de verre en Europe après l'Allemagne. Depuis qu'il est fabriqué par l'homme, le verre fait l'objet de recherches incessantes pour explorer et améliorer ses qualités. L'Union pour la science et la technologie verrières recense pas moins de 30 laboratoires de recherches académiques et industriels en France ainsi que six laboratoires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), qui travaillent conjointement pour comprendre et améliorer les propriétés du verre. Qu'il s'agisse d'art, d'artisanat ou d'industrie, ses différentes phases de fabrication ont donné lieu à de nombreux savoir-faire. Perpétuant des pratiques ancestrales, les gestes des savoir-faire verriers ont été inscrits à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France en 2019.

Un pôle national dans l'Allier

Protégés, ils sont aussi renouvelés grâce à de nombreux centres de formation aux métiers d'art du verre et aux métiers de techniciens des industries du verre qui répondent aux besoins des industriels dans le secteur du verre plat, du verre creux ainsi que des verres techniques et spéciaux. Ainsi, dans l'Allier, à Yzeure, le lycée Jean-Monnet est devenu, au fil des ans, un pôle d'excellence des métiers de la verrerie. C'est au début des années 1960 que le ministère de l'Éducation nationale a autorisé le lycée technique Jean-Monnet, alors situé à proximité des cristalleries de Souvigny, à ouvrir des sections préparant les jeunes aux métiers du verre. Une initiative alors soutenue par la Fédération des cristalleries et verreries à la main et mixtes. L'école a depuis formé de nombreuses générations d'élèves, dont quelques M.O.F (Meilleurs Ouvriers de France) qui ont rejoint les cristalliers les plus prestigieux, comme Baccarat, Saint-Louis ou encore Royale de Champagne. L'école supérieure du design, des métiers de l'art et de l'artisanat (ESDMAA), labellisée « École nationale du verre » est aujourd'hui à la pointe sur les techniques de décoration et de transformation du verre plat.



© Lycée Jean-Monnet

120 élèves suivent une formation en verrerie chaque année au lycée Jean-Monnet.

Sophie Chatenet

Conjuguer savoir-faire et modernité

O-I Glass, Inc., fournisseur mondial d'emballages en verre, a annoncé fin février l'investissement de plus de 30 millions d'euros dans la rénovation de son usine de Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme). À 120 ans, les fours de l'usine tournent toujours à plein régime et se modernisent. Pour rester dans le coup, la verrerie produit aujourd'hui 35 % de verre recyclé - chiffre en constante augmentation - sur les 500 tonnes de bouteille et de pots de verre qui en sortent chaque jour. L'usine augmente ses capacités de production, son efficience et son efficacité énergétique, grâce à de nouveaux équipements de haute technologie et des innovations techniques. Le projet comprend le renouvellement complet de l'un des deux fours et l'entière réfection de l'une des lignes de production attachée à ce four avec de nouveaux équipements industriels. Cette ligne sera ainsi plus efficace, moins énergivore et plus flexible. L'ensemble devrait être achevé d'ici la mi-2022, et permettra de renforcer la position d'O-I sur le marché alimentaire en France. SG

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ REUSSIR Bovins — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ La Chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

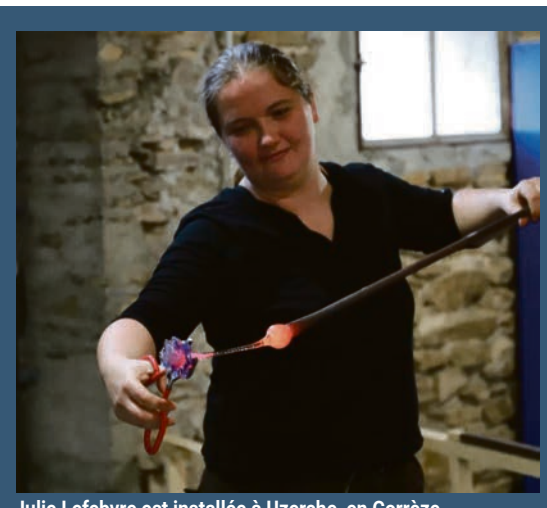
☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

Du Nord au nord de la Corrèze : le parcours d'une alchimiste



Julie Lefebvre est installée à Uzerche, en Corrèze.

Initiée au soufflage de verre en 2012, au musée d'art contemporain du verre à Sars-Poteries dans le Nord, Julie Lefebvre est tombée sous le charme de la matière en fusion. Après trois ans en tant que bénévole à l'atelier - musée du verre de Trélon (ndlr, écomusée de l'Avesnois, ancienne fabrique de bouteilles de champagne et de flaconnage), elle a décidé de se reconvertir. Elle a passé son CAP « Arts du verre et du cristal » à Yzeure dans l'Allier et a ouvert son atelier à Uzerche, en Corrèze, en mai 2019. Chez l'Alchimiste, on trouve des objets pour la maison (diffuseurs de parfums, lampes à huile, huiliers - vinaigriers, distributeurs de savons, vases, carafes, presse-papiers, boules de Noël), mais aussi des pièces uniques (luminaires sur mesure, créations totems…). Artistiquement, elle sculpte ses œuvres dans un style épuré, moderne et sobre, travaillant les jeux de transparences et le craquelé. Une manière de faire entrer l'art dans le quotidien. L'atelier ouvert sur la boutique permet d'observer le travail du verre en action. SG

L'Alchimiste 24 rue Pierre Mouly, 19140 Uzerche

LOISIRS

// FLEURS DE VIGNE

La 10e édition le dimanche 22 mai

Fleurs de vigne, l'événement qui met à l'honneur les vins de Chablis et du Grand Auxerrois, et leurs producteurs, revient le dimanche 22 mai, sur les quais d'Auxerre, pour une dixième édition.



Office de tourisme d'Auxerre

Viticulteurs et négociants feront déguster les vins de Chablis et du Grand Auxerrois, sur les quais d'Auxerre.

Les vignerons et négociants participants

Bon nombre de vignerons et négociants seront présents lors de cet événement. Voici la liste, en fonction des appellations. Chablis : domaine Alexandre, La Chablisienne, domaine Chantemerle, domaine Agnès et Didier Dauvissat, domaine Delaloye, domaine Long-Depaquit, domaine Krantz, domaine Marini, domaine Louis Moreau, domaine Louis Robin, domaine Camille et Laurent Schaller, maison Simonnet-Fèbvre. Bourgogne Chitry : Earl Biot, domaine Christine Élodie et Patrick Chalmeau, domaine Edmond Chalmeau et fils, domaine Giraudon, domaine Jacquet, Olivier Morin. Bourgogne Côte Saint-Jacques : domaine Yann Boissenet, domaine Christophe Lepage, domaine Alain Vignot. Bourgogne Coulanges-la-Vineuse : domaine Bon, domaine Borgnat, domaine du Clos du Roi, domaine Maltoff. Irancy : domaine Cantin, domaine Ferrari, domaine Givaudin. Saint-Bris/Bourgogne Côtes d'Auxerre : domaine Jean-François et Pierre-Louis Bersan, domaine Jean-Louis et Jean-Christophe Bersan, Clotilde Davenne, domaine d'Édouard, domaine Félix, domaine Jean-Hugues et Guilhem Goisot, domaine Sorin Coquard, domaine Verret. Bourgogne Épineuil/Bourgogne Tonnerre : domaine des 4 saisons. Vézelay : Vignerons de la Colline Éternelle, Famille Gilet. IGP Yonne : domaine Clément Pointeau Langevin.

Amateurs de vins ? L'office de tourisme d'Auxerre vous donne rendez-vous le dimanche 22 mai, sur les quais de la ville, pour la dixième édition de Fleurs de vigne (de 11 heures à 18 heures).

À cette occasion, les vins de Chablis et du Grand Auxerrois seront proposés à la dégustation. Toutes les appellations du territoire icaunais sont à retrouver. Les vignerons en profiteront également pour partager leur savoir-faire et leur passion auprès du grand public.

Lors de cette journée, des animations œnologiques et gastronomiques seront proposées : initiation à la dégustation, parcours olfactif, casino des vins, démonstrations culinaires, jeux d'accords mets/vins… Un espace consacré à la gastronomie et aux accords mets/vins des produits de la région Bourgogne - Franche-Comté sera aussi présent. À noter également une exposition autour de la cité des climats et vins de Bourgogne, un *escape game* « La route des vins », ou encore des visites guidées du domaine du Clos de la Chaînette proposées au public (10 h, 11 h, 14 h et 15 h) et des vignes du jardin de la préfecture (à 11 h, 11 h 30 et 12 h).

Aussi, les confréries de la région défileront au départ de l'Abbaye Saint-Germain, passeront par l'ancien quartier vigneron de la ville, jusqu'aux quais, avant les traditionnelles intronisations.

Côté restauration, l'épicerie de Bourgogne sera installée, de même qu'un stand avec des producteurs du réseau Bienvenue à la ferme. Les produits de Jérôme Rabuat (canard), Christine Busson (miel), Dominique Rouyer/Les escargots d'Armeau (escargots), du Gaec Desmoutier Breton (fromages de chèvre), du Gaec Val d'Auré (fromage de vache), Coralie Fouquet/L'amour est dans le lait (glace), de l'Huilerie des Fouets (huiles) et de la ferme Ultéria (fromages de chèvre) seront à retrouver sur place. De bons produits qui se marient bien avec un bon verre de vin.

Christopher Levé

Les visites guidées sont à réserver sur info@ot-auxerre.fr

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

Balade solidaire pour les maladies rares

• Dimanche 5 juin

Époisses accueillera le dimanche 5 juin, la Balade Solidaire de Côte-d'Or organisée par la Fondation Groupama au profit de l'association Rétinostop. Le rendez-vous est fixé à 8h30 à l'Espace Rencontre et Loisirs d'Époisses. Cette balade s'étendra sur 3 parcours de 1,6 km, 3,5 km et 10,5 km et vise à récolter un maximum de fonds reversés intégralement à l'association Rétinostop. Cette association agit pour favoriser le diagnostic précoce de ce cancer de la rétine qui touche les enfants de la naissance à l'âge de 5 ans. Elle a également pour objectif de sensibiliser les professionnels de santé et les parents, de soutenir la recherche et d'apporter une aide aux familles confrontées à la maladie.

Plus d'infos sur : www.fondation-groupama.com

NIÈVRE

Moulins-Engilbert en fête

• Samedi 28 mai

Le comité du comice de Moulins-Engilbert vous invite au Comice 2022 qui aura lieu les 5, 6 et 7 août. Il commencera par le bal de l'élection de la reine du comice, le 28 mai à 21 h 30, à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert avec l'orchestre Trigone (entrée 12 euros à partir de 12 ans – 0671134286 ou comice.moulins.engilbert@gmail.com). Puis le 5 août, la journée sera animée par le Comité des foires en faisant une valorisation du canton et des 11 communes partenaires de l'événement. Il y aura aussi une présentation de l'agriculture d'aujourd'hui et de demain ainsi que la remise des médailles aux salariés agricoles. Le samedi, les visiteurs pourront participer aux diverses animations et assister au concours de labour organisé par le CCJA, à un défilé de vélos fleuris dans la ville ou encore au spectacle du « Collectif Métissé » avec en 1re partie le sosie de Kendji Girac sur le site de la Sicafome à 21 h 30 avec restauration sur place (entrée 15 € à partir de 12 ans). Le dimanche sera rythmé par la messe de la Saint Hubert (patron des chasseurs) sonnée au vieux château de Moulins-Engilbert, puis aura lieu le traditionnel défilé de chars dans les rues de la ville. Le Comice de Moulins-Engilbert sera clôturé par une soirée dansante avec DJ, gratuite et ouverte à tous.

Renseignements : Alain Guinot au 06 50 19 42 35.

Visite Gravière d'Eqiom

• Vendredi 20 mai

À l'occasion de la fête de la Nature, Eqiom organise plusieurs moments de découvertes en collaboration avec l'association locale Nature Nièvre. Au programme : un atelier d'observation des espèces animales pour découvrir les oiseaux présents sur la gravière (le 20 mai de 8h30 à 11h), les visiteurs auront l'occasion de participer à une visite guidée du site suivie d'un pique-nique (de 17h30 à 20h30) et/ou de participer à une promenade nocturne (de 20h30 à 23h).

Visites sur inscription au 06 71 37 69 79.

YONNE

Marche et dégustation paysagère

• Samedi 21 mai

À 9 h 30, de la mairie de Migé au moulin de Migé. Découverte des paysages lors d'une courte marche qui mène jusqu'au moulin pour une dégustation paysagère avec la cuisine mobile du PARC, suivie d'une visite du moulin.

Marché de producteurs

• Dimanche 5 juin

De 10 heures à 18 heures, à la ferme de l'Abbaye de la Pierre Qui Vire. Boissons artisanales (vins, Champagne, jus de pommes...), gourmandises sucrées (miel, glaces, crêpes...), préparations salées (fois gras, saucissons...), légumes et plants, et bien sûr du fromage seront à découvrir ou redécouvrir. Des animations et une visite guidée de la ferme sont également prévues.

Pour plus d'informations, contacter le 03 86 33 03 73.

Printemps à la ferme

• Dimanche 5 juin

Portes ouvertes au Gaec Desmoutiers Breton à Branches (10 rue des Cadoux).

Printemps à la ferme

• Samedi 11 et dimanche 12 juin

Marché de producteurs au domaine de la Charloise à Boeurs-en-Othe (2 rue des Brossiers - Le Champion).

// CHASSE

La force de l'équilibre

Considérée par certains comme un monde d'hommes, la chasse qu'elle soit à tir ou à courre, attire pourtant les femmes.



Aurélie Pregermain fait partie du Rallye des Amognes fondé en 1955.

« Ma mère, Marie-Hélène, qui a créé le Rallye Tempête (Pamfou en Seine-et-Marne) avec mon père, Pierre-François, a conduit les chiens pendant des années (aujourd'hui ils sont gérés par mon frère Philippe). Cela force le respect de certains à nous accepter dans ce milieu » pointe Virginie Prioux, exploitante agricole à Chamilly (ovins, bovins et cultures), membre du Rallye Tempête et participant à certaines chasses avec le Rallye Pique Avant Nivernais (Saint-Aubin-des-Forges) avant d'ajouter : *« Cela étant, c'est assez naturel pour notre rallye (Tempête) d'avoir des femmes, puisqu'il est familial depuis le début »*.

Pour elle, la chasse à courre n'est plus *« un sport réservé aux nobles. Avant d'être exploitante, j'ai été professeure pendant 10 ans. Mon père est lui aussi professeur. Quant à mon frère et ma sœur (Cécile), qui font aussi partie de l'équipage, ils sont commerciaux. Aujourd'hui, dans les équipages, toutes les classes sociales sont représentées, et cela est très enrichissant. Il est dommage que certaines restent cloîtrées dans leurs préjugés et n'aillent pas plus loin »*.

Une visée familiale

Virginie insiste d'ailleurs sur cet aspect : *« avoir une diversité est un avantage indéniable notamment pour les plus jeunes qui apprennent à avoir une ouverture d'esprit grâce à cela. Pour ma part, mes enfants (Margot, 15 ans et Quentin, 13 ans) nous suivent à la chasse depuis leur plus jeune âge et ils apprennent de chaque membre. Si au départ ils étaient accompagnés, aujourd'hui ils sont seuls en forêt. Ils s'y débrouillent, ce qui est une bonne leçon pour s'en sortir dans la vie »*. Elle poursuit avec un sourire : *« en plus comme toute la famille chasse à courre, c'est aussi une excuse pour se retrouver ensemble tous les samedis ! »*.

Restez humble

Outre cela, Virginie explique : *« La chasse est une leçon d'humilité, et particulièrement la chasse à courre, car nous ne prenons pas à chaque fois. Les animaux sont rusés et nous induisent nous et les chiens en erreur. La chasse à courre c'est aussi apprendre à perdre ; là encore, comme dans la vie »*.

Si tous ces éléments font en partie la passion de Virginie, elle accentue sur un point : *« je suis là pour voir les chiens et les chevaux travailler ainsi que voir le gibier. Sans l'amour des animaux, on ne peut pas chasser »*. Pour expliquer son point de vue elle fait un parallèle avec son métier d'éleveuse : *« cette vision de la chasse peut paraître étrange, mais c'est le même principe que pour l'élevage : on nourrit et panse nos bêtes pour finalement les emmener à l'abattoir. Mais on les aime quand même »*.

Vol ce l'est(1)

Malgré la bonne volonté de certains chasseurs et chasseresses, les dégâts de gibier sont de plus en plus nombreux (390 exploitants indemnisés par la FDC 58 en 2020-2021 contre 292 en 2018-2019). À cela, Virginie Prioux réagit : *« Il y a une population de sangliers de plus en plus importante ces dernières années dans la Nièvre. Et les chasseurs, eux, sont de moins en moins nombreux. Certes, la période de chasse a été rallongée cette année, mais cela n'est pas encore suffisant. Je ne recommanderai jamais assez aux exploitants de chasser également, afin de réguler la population sur leurs terres. Sans cette prise d'initiative, c'est la nature qui va régler le problème avec des maladies, ce qui n'est pas souhaitable puisque cela peut avoir des conséquences malheureuses (maladies transmissibles au bétail ou à l'homme, par exemple). Que ce soit seul ou en groupe, nous devons agir tous ensemble chasseurs et exploitants. Tout est une question d'équilibre maintenu »*.

Chloé Monget

(1) Terme de Vénerie désignant l'empreinte laissée par un animal au sol.

À pied ou à cheval

Aurélie Pregermain, 36 ans, responsable de magasin de peinture à Nevers, accompagne à pied sur certaines chasses à tirs et est membre du Rallye les Amognes (Contact - Marc et Sylvie Pignot : marcsylvie-pignot@gmail.com) . *« La chasse, qu'elle soit à tirs ou à courre, prend ses racines dans l'amour des animaux, dans les valeurs humaines et les traditions. Les femmes y ont leur place, car je pense que pour la chasse à courre, par exemple, elles ont une sensibilité et une finesse particulière. C'est aussi une question de transmission de valeurs. Car qui dit femmes, dit enfants. Ils sont l'avenir et si la chasse disparaît, comment pourra-t-on réguler les populations d'animaux ? C'est une question qui se pose non seulement pour les exploitants agricoles mais également pour la sécurité de tous, comme sur les routes de nos campagnes. La chasse dans son ensemble est méconnue. Je pense qu'il est important que chacun puisse échanger afin de comprendre les contraintes qui l'encadrent, comme pour la vénerie où l'on ne choisit qu'un animal par chasse »*.



Virginie Prioux

◀ **Virginie Prioux insiste :** *« pour venir voir une chasse à courre, il suffit de prendre contact avec le maître d'équipage de celui près de chez vous. Les coordonnées se trouvent souvent sur internet »*.

Bien s'entourer

L'exploitation de Virginie Prioux est en pleine forêt des Bertranges : *« Je savais que je pourrais subir des dégâts de gibiers dans mes parcelles en m'installant ici. Je me suis donc adaptée : j'ai clôturé l'intégralité des terres et ai électrifié la clôture. Cela est un investissement tant financier que personnel puisqu'il faut l'entretenir très régulièrement. Certes, parfois je retrouve des cerfs dans mes prés, mais ce système me permet de contenir la majorité du gibier à l'extérieur de mes parcelles. Après j'ai aussi conscience que tous les exploitants ne peuvent pas faire cela, d'où l'intérêt de chasser »*. L'exploitation de Virginie s'étend sur 93 ha dont 5 ha de cultures.



Alexandre Pregermain, 11 ans, accompagne ses parents (Aurélie et Maxime-Henri) sur les chasses à pieds ou à courre.

Une fête dédiée

Nature & Vénerie en fête, est un événement dédié à la chasse à courre, à la nature, aux trompes, et aux produits du terroir. Elle réunit 2 500 chiens, 150 chevaux. Des spectacles et des démonstrations (chiens de berger, chiens d'arrêt, monte amazone, attelages, fauconnerie, archerie, concours de tirs, cross par équipages, etc.) ont lieu en continu. Le 21 et 22 mai à Fontainebleau.

Tarif : 7 euros, gratuit pour les moins de 12 ans.

Informations : https://natureenfete.com/



Ville de Fontainebleau / FDC 77

LES CHIFFRES

Un nombre croissant

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à avoir leur permis de chasse dans le département de la Nièvre

2010-2011 : 1,9 % (173 femmes)
2014-2015 : 2,5 % (225 femmes)
2019-2020 : 3,8 % (288 femmes)
2021-2022 : 4,2 % (304 femmes)

Chiffres fournis par la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre.